angers loire métropole
communauté urbaine

R E C U E I L
D E S
A C T E S A D M I N I S T R A T I F S

N°2020-04 – TOME 2

Sommaire

Tome 1

Décisions prises par délégation du Conseil de communauté

Décisions de la Commission permanente **Page 1**

Commission Permanente du 02 novembre 2020 Page 2

- Compte rendu analytique Pages 3 à 7
- Décisions n° DEC-2020-179 à DEC-2020-217 Pages 8 à 96
- Tableau contrôle de légalité Pages 97 à 100

Commission Permanente du 07 décembre 2020 Page 101

- Compte rendu analytique Pages 102 à 107
- Décisions n° DEC-2020-218 à DEC-2020-260 Pages 108 à 205
- Tableau contrôle de légalité Pages 206 à 209

***

Arrêtés pris par délégation du Conseil de communauté au Président **Page 210**

Arrêtés présentés en Conseil de communauté du 09 novembre 2020 Page 211

- Arrêtés AR-2020-138 à AR-2020-156 Pages 212 à 259
- Tableau contrôle de légalité Pages 260 à 261

Arrêtés présentés en Conseil de communauté du 14 décembre 2020 Page 262

- Arrêtés AR-2020-157 à 2020-170 Pages 263 à 294
- Tableau contrôle de légalité Page 295

Tome 2

Délibérations du Conseil de communauté

Délibérations du Conseil de communauté **Page 296**

Conseil de communauté du 09 novembre 2020 Page 297

- Compte rendu analytique Pages 298 à 303
- Délibérations DEL-2020-268 à DEL-2020-308 Pages 304 à 413
- Tableau contrôle de légalité Pages 414 à 419

Conseil de communauté du 14 décembre 2020 Page 420

- Compte rendu analytique Pages 421 à 428
- Délibérations n° DEL-2020-309 à DEL-2020-372 Pages 429 à 588
- Tableau contrôle de légalité Pages 589 à 594

Délibérations du Conseil de communauté

Novembre - Décembre 2020

angers loire métropole
communauté urbaine

09 novembre 2020

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du :

lundi 09 novembre 2020 à 18 heures 00

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

N°	*DOSSIERS*	*RAPPORTEURS*
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
	Environnement	*Corinne BOUCHOUX*
1	Air Pays-de-la-Loire - Surveillance de la qualité de l'air extérieur - Convention de partenariat 2021-2023 - Approbation. - DEL-2020-268	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Dominique BREJEON, Mme Hélène CRUYPENNINCK.*
	Mobilités - Déplacements	
2	Parcs de stationnement - Modification de tarifs - Avenant au contrat 8 parcs - Approbation - DEL-2020-269	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *Abstention: 1, Mme Claire SCHWEITZER.* *N'ont pas pris part au vote: M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, M. Maxence HENRY, M. Philippe REVERDY.*
	Énergie	
3	ALTER Energies - Projet de centrale solaire sur la commune de Tiercé (SmiléPhotov'Tiercé) - Prise de participation financière - Approbation - DEL-2020-270	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: Mme Corinne BOUCHOUX, M. Franck POQUIN.*
4	ALTER Energies - Projet de centrale solaire au sol sur la commune de Bourgneuf-en-Mauges (SmiléPhotov' Bourgneuf) - Prise de participation financière - Approbation. - DEL-2020-271	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: Mme Corinne BOUCHOUX, M. Franck POQUIN.* ***Franck POQUIN***
5	Transition énergétique - Syndicat Intercommunal d'Electricité de Maine-et-Loire (SIEML) - Convention-cadre de partenariat - Approbation. - DEL-2020-272	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Franck POQUIN, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*

	Cycle de l'eau	*Jean-Paul PAVILLON*
6	Assainissement - Angers - Place Toublanc - Marché de reconstruction d'une station de refoulement - DEL-2020-273	***Le conseil adopte à l'unanimité***
7	Eau et Assainissement - Impact COVID 19 - Marché de travaux de branchement et d'interventions ponctuelles - Avenant n°2 - Approbation. - DEL-2020-274	***Le conseil adopte à l'unanimité***
8	Assainissement - Feneu - Marché de reconstruction de la station de dépollution - DEL-2020-275	***Le conseil adopte à l'unanimité***
9	GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme - Contrat Territorial Eau Authion - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays-de-la-Loire - DEL-2020-276	***Le conseil adopte à l'unanimité***
	Déchets	*Jean-Louis DEMOIS*
10	Association Tremplin Solidaire - Optimisation des déchets de chantier - Convention - Approbation. - DEL-2020-277	***Le conseil adopte à l'unanimité***
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
	Emploi et Insertion	*Marc GOUA*
11	Structures d'insertion par l'activité économique - Subventions 2020 - Avenants à la convention - Approbation - DEL-2020-278	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'a pas pris part au vote: Mme Isabelle RAIMBAULT.*
	Développement économique	*Yves GIDOIN*
12	Kara Technology - Projet EVA (Equipement de Voyage Automatisé) - Avenant à la convention - Approbation - DEL-2020-279	***Le conseil adopte à l'unanimité***
13	Zone d'Aménagement Concerté Quai Saint-Serge - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019 - Approbation. - DEL-2020-280	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.*
14	Parc d'activités communautaire Angers/Cours Saint-Laud - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Approbation. - DEL-2020-281	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*

15	Parc d'activité communautaire Angers/Avrillé - Secteur des Landes II - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°3 à la convention publique d'aménagement - Approbation. - DEL-2020-282	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
16	Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'Aménagement Concerté du Buisson - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019. - DEL-2020-283	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
17	Parc d'activités communautaire d'Angers/Beaucouzé - Zone d'Aménagement Concerté de la Bourrée - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - DEL-2020-284	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
18	Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Grand Périgné - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°5 à la convention d'avance de trésorerie - Avenant n°11 à la convention publique d'aménagement - Approbation. - DEL-2020-285	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
19	Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone Franche Urbaine (ZFU) Belle-Beille Patton - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°7 à la convention publique d'aménagement - Approbation. - DEL-2020-286	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
20	Parc d'activités communautaire d'Angers / Beaucouzé - Zone Industrielle - Compte Rendu Annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019. - DEL-2020-287	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
21	Parc d'activités communautaire Angers/Bouchemaine - Zone d'Aménagement Concerté des Brunelleries extension ouest - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Approbation. - DEL-2020-288	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.*
22	Parc d'activités communautaire Angers / Ecouflant - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Beuzon - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°10 à la convention publique d'aménagement - Approbation. - DEL-2020-289	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*

23	Parc d'activités communautaire Angers Est/Pôle 49 à Saint-Barthélemy-d'Anjou et Verrières-en-Anjou - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019. - DEL-2020-290	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
24	Parc d'activités communautaire d'Angers/Saint-Léger-des-Bois - Lotissement des Robinières VI - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - DEL-2020-291	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
25	Parc d'activités communautaire Angers/Atlantique à Saint-Léger-des-Bois et Saint-Jean-de-Linières - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - DEL-2020-292	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
26	Parc d'activités communautaire Angers/Les-Ponts-de-Cé - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Sorges - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - DEL-2020-293	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
27	Parc d'activités communautaire Angers/Océane à Verrières-en-Anjou - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°5 à la convention publique d'aménagement - Approbation - DEL-2020-294	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
28	Parc d'activités communautaire Angers/Verrières-en-Anjou - Secteur Océane extension ouest - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°1 à la convention publique d'aménagement - Approbation - DEL-2020-295	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.*
29	Parc d'activités communautaire de Loire-Authion - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Anjou Actiparc Loire-Authion - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019. - DEL-2020-296	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
30	Parc d'activités Saint-Martin-du-Fouilloux - Le Pré Bergère - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - DEL-2020-297	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.*

31	Parc d'activités communautaire Rives-du-Loir-en-Anjou - Zone d'Aménagement Concerté Aurore - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019. - DEL-2020-298	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.*
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
	Voirie et espaces publics	***Jean-Marc VERCHERE***
32	Réseau d'éclairage public et de distribution d'électricité basse tension - Versements de fonds de concours au SIEML. - DEL-2020-299	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Franck POQUIN, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
	Urbanisme et aménagement urbain	***Roch BRANCOUR***
33	Quartier des Hauts de Saint-Aubin - ZAC Verneau - Modification du périmètre et du programme global d'aménagement de la concession d'aménagement et augmentation de la participation du concédant - Avenant n°6 - Approbation - DEL-2020-300	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.*
34	Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable d'Angers - Désignation des représentants d'associations et des personnalités qualifiées - DEL-2020-301	***Le conseil adopte à l'unanimité***
35	Réserves foncières communales - Saint-Barthélemy-d'Anjou - La Rillerie - Déclassement d'un chemin ouvert au public. - DEL-2020-302	***Le conseil adopte à l'unanimité***
36	Réserves foncières communales - Etat des portefeuilles 2020. - DEL-2020-303	***Le conseil adopte à l'unanimité***
	Habitat et Logement	***Roch BRANCOUR***
37	Programme Local de l'Habitat (PLH) - Amélioration des logements privés anciens - Opération "Mieux chez moi 2" - Evolution du règlement des aides financières à l'amélioration de l'habitat - DEL-2020-304	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'a pas pris part au vote: Mme Marie-Isabelle LEMIERRE.*
	SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE	
	Constructions scolaires	***Véronique MAILLET***
38	Verrières-en-Anjou - Commune déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou - Groupe scolaire Jean de la Fontaine - Extension et restructuration - Marchés de travaux - DEL-2020-305	***Le conseil adopte à l'unanimité***

	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES **Finances**	*François GERNIGON*
39	Finances - Créances irrécouvrables - Admissions en non valeur et remises de dette. - DEL-2020-306	***Le conseil adopte à l'unanimité***
	Direction générale	*Roselyne BIENVENU*
40	Programme FEDER ITI 2014/2020 - Organisme intermédiaire - Plan d'actions actualisé - Avenant n°4 - Approbation - DEL-2020-307	***Le conseil adopte à l'unanimité***
	Ressources humaines	
41	Mise à disposition de service - Plateforme de service - Création service commun d'instruction des enseignes et des publicités - DEL-2020-308	***Le conseil adopte à l'unanimité***
		M. le Président
	Liste des Décisions de la Commission Permanente du 2 novembre 2020	*Le Conseil donne acte*
	Liste des arrêtés Prise en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	*Le Conseil donne acte*
	Liste des marchés à procédure adaptée	*Le Conseil donne acte*
	Questions diverses	*Le Conseil adopte à l'unanimité*

Angers, le 10 novembre 2020,

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

Christophe BECHU

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2020-268

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ENVIRONNEMENT

Air Pays-de-la-Loire - Surveillance de la qualité de l'air extérieur - Convention de partenariat 2021-2023 - Approbation.

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

L'association Air Pays-de-la-Loire assure la surveillance et l'information sur la qualité de l'air. Ses missions couvrent en particulier :

- La mise en oeuvre d'un réseau de surveillance permanente d'évaluation des niveaux des polluants de l'air sur le territoire couvert par Angers Loire Métropole,
- La réalisation d'études sur la qualité de l'air,
- La réalisation d'inventaires territoriaux de consommation d'énergie, de polluants et gaz à effet de serre.

Par délibération du 13 novembre 2017, Angers Loire Métropole a approuvé une convention de partenariat, actant notamment le versement d'une cotisation annuelle, au regard de sa compétence « Environnement », et en tant que collectivité locale de la région des Pays-de-la-Loire.
Cette cotisation a pour objet de participer aux dépenses d'études, d'équipements divers et de frais de personnel.

Il est proposé de renouveler ce partenariat financier, sous la forme d'une convention annuelle, actant la cotisation annuelle d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 53 400 € HT pour l'année 2021, montant calculé au prorata de la population.
Cette convention annuelle sera revue après discussion avec Air Pays de la Loire sur le bilan des actions menées, ainsi que sur le programme des actions à venir, et tiendra également compte des évolutions de la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 14 octobre 2020

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à passer avec Air Pays-de-la-Loire.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Approuve l'attribution d'une subvention annuelle de 53 400 € pour l'année 2021 dont les modalités de versement sont détaillées dans la convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Dominique BREJEON, Mme Hélène CRUYPENNINCK.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2020-269

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS

Parcs de stationnement - Modification de tarifs - Avenant au contrat 8 parcs - Approbation

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX

L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

En cas de forte affluence du centre-ville d'Angers, notamment le samedi, certains parkings sont fortement sollicités voire saturés, ce qui peut générer un trafic très dense en hypercentre. La tenue du marché Lafayette le samedi matin engendre également des conflits d'usages liés au stationnement.

En parallèle, le parking Marengo (323 places) situé à proximité immédiate de la gare St Laud mais aussi pas très loin du centre-ville, est sous-utilisé le week-end ; la demande de stationnement liée aux usagers du train étant beaucoup moins importante.

Afin de limiter ces effets et de proposer une autre offre de stationnement à proximité du centre-ville, il est proposé de modifier les tarifs sur le parking Marengo pour les journées du samedi et du dimanche, en les alignant sur ceux pratiqués dans les parkings Fleur d'eau - Les Halles, Le Mail et Molière. Cette modification permet de diminuer quasiment par 2 le coût du stationnement, avec notamment l'application de la 1ère heure gratuite.

Les nouveaux tarifs seront les suivants :

1ère heure	2ème à 4ème heure	5ème à 12ème heure	Journée (7h-19h)	Nuit (19h-7h)	Par 24h
Gratuit	1,60 €	0,80 €	11,20 €	2,00 €	13,20 €

Cette mesure a pour objectif de proposer une offre adaptée à proximité immédiate du marché Lafayette du samedi matin (limitant ainsi le stationnement gênant) et permettant d'accéder au centre-ville commerçant (accès direct à la ligne de tramway ou en 10 minutes à pied), tout en optimisant la fréquentation du parking pendant le week-end.

La mise en place de cette nouvelle tarification sur le parking Marengo sera effective à partir du 14 novembre 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 14 octobre 2020

DELIBERE

Approuve les nouveaux tarifs de stationnement proposés pour les journées de samedi et dimanche sur le parking Marengo.

Approuve l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public des parcs en ouvrage et enclos entre Angers Loire Métropole et ALTER Services modifiant ces tarifs.

Autorise le Président ou le Premier Vice-Président à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, Mme Claire SCHWEITZER.
N'ont pas pris part au vote: M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, M. Maxence HENRY, M. Philippe REVERDY.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2020-270

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

ALTER Energies - Projet de centrale solaire sur la commune de Tiercé (SmiléPhotov'Tiercé) - Prise de participation financière - Approbation

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole est actionnaire d'ALTER Energies au même titre que le Département de Maine-et-Loire, le Syndicat intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML), la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, la Communauté d'agglomération du Choletais et la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Conformément aux dispositions légales, la prise de participation financière d'ALTER Energies à un projet doit faire préalablement l'objet d'un accord exprès de ses collectivités locales actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'administration.

Il convient de se prononcer sur le portage du projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Tiercé (49) proposé par la SAS ((Société par Actions Simplifiée « SmiléPhotov'Tiercé » créée à l'initiative de la SEML (Société d'Economie Mixte Locale) Vendée Energie.

Cette centrale solaire serait installée sur une surface au sol disponible de 9 hectares permettant d'envisager le développement d'une centrale d'une puissance maximale de 5 MWC (MégaWatt Crète).

Le besoin en fonds propres de la SAS pour ce projet est estimé à 835 000 € au maximum.
Le capital social de la SAS « SmiléPhotov'Tiercé » est actuellement fixé à 5 000 € divisé en 5 000 actions d'1 € de valeur nominale chacune, le reste des fonds propres devant être apporté, soit en compte courant d'associés, soit dans le cadre d'augmentation de capital.

A l'initiative de ce partenariat, le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML), actionnaire d'ALTER Energies et le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de Loir et Sarthe (SICTOM) avaient convenu de participer à ce projet aux côtés de Vendée Energie.

Compte tenu de l'augmentation de sa participation au capital de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) ALTER Energies, le SIEML propose que la SAEML se substitue à lui dans ce partenariat et qu'elle devienne l'actionnaire majoritaire de la SAS « SmiléPhotov'Tiercé » à hauteur de 60% du capital.

Ce projet passerait sous présidence d'ALTER Energies à compter de sa mise en service.

Il est donc envisagé qu'ALTER Energies et le SICTOM entrent au capital de la SAS « SmiléPhotov'Tiercé » pendant la phase de construction par acquisition d'actions à Vendée Energie à leur valeur nominale.

Après cessions d'actions, le capital de la SAS « SmiléPhotov'Tiercé » serait réparti comme suit :

- ALTER Energies : 60%
- Vendée Energie 30%
- SICTOM : 10%

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration d'ALTER Energies, par délibération 18 mars 2019, a approuvé, sur avis favorable du Comité d'engagement de la Société, le projet de prise de participation financière de la SAEML et l'investissement qui en résulte dans la SAS « SmiléPhotov'Tiercé » dédiée au portage du projet de la centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Tiercé .

Il est proposé d'approuver la participation financière d'ALTER Energies dans la SAS « SmiléPhotov'Tiercé » dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol située sur la commune de Tiercé pour un montant maximum de 500 000 €, dont 3 000 € en capital et le reste, soit en compte courant d'associés, soit dans le cadre d'augmentation de capital.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1524-5
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Alter Energies du 18 mars 2019 ;

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 14 octobre 2020

DELIBERE

Approuve la participation financière de la SAEML ALTER Energies dans la SAS « SmiléPhotov'Tiercé » dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol située sur la commune de Tiercé pour un montant maximum de 500 000 €, consistant dans un premier temps en l'acquisition de 60% des actions de la société

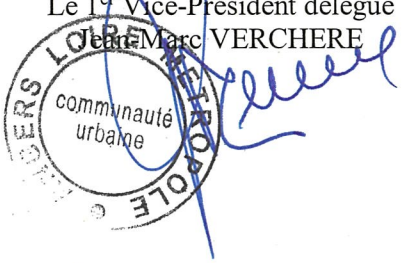
pour un montant de 3 000 €, puis, dans un deuxième temps, en apportant le complément sous forme de compte courant d'associés ou dans le cadre d'augmentation de capital.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette prise de participation, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à ALTER Energies.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Corinne BOUCHOUX, M. Franck POQUIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2020-271

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

ALTER Energies - Projet de centrale solaire au sol sur la commune de Bourgneuf-en-Mauges (SmiléPhotov' Bourgneuf) - Prise de participation financière - Approbation.

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole est actionnaire d'ALTER Energies au même titre que le Département de Maine-et-Loire, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML), la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, la Communauté d'agglomération du Choletais et la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Conformément aux dispositions légales, la prise de participation financière d'ALTER Energies fait préalablement l'objet d'un accord exprès de ses collectivités locales actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'administration.

Il convient de se prononcer aujourd'hui sur le portage du projet de la centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Bourgneuf-en-Mauges (49) porté par la SAS (Société par Actions Simplifiées) « SmiléPhotov'Bourgneuf » créée à l'initiative de la SEML (Société d'Economie Mixte Locale) Vendée Energie.

Cette centrale solaire serait installée sur une surface au sol disponible de 10 hectares permettant d'envisager le développement d'une centrale d'une puissance de 4,612 MWC (MégaWatt Crête).

Le besoin en fonds propres de la SAS pour ce projet est estimé à 705 000 €.
Le capital social de la SAS « SmiléPhotov'Bourgneuf » est actuellement fixé à 5 000 € divisé en 5 000 actions d'1 € de valeur nominale chacune, le reste des fonds propres devant être apporté, soit en compte courant d'associés, soit dans le cadre d'augmentation de capital.
A l'initiative de ce partenariat, le SIEML et la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, actionnaires d'ALTER Energies avaient convenu de participer à ce projet aux côtés de Vendée Energie.

Compte tenu de l'augmentation de sa participation au capital de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) ALTER Energies, le SIEML propose que la SAEML se substitue à lui dans ce partenariat et qu'elle devienne l'actionnaire de la SAS « SmiléPhotov'Bourgneuf ».
Ce projet passerait sous présidence d'ALTER Energies à compter de sa mise en service.

Il est envisagé qu'ALTER Energies et Mauges Communauté entrent au capital de la SAS « SmiléPhotov'Bourgneuf » pendant la phase de construction par acquisition d'actions à Vendée Energie à leur valeur nominale.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration d'ALTER Energies, par délibération du 18 mars 2019, a approuvé, sur avis favorable du Comité d'engagement de la Société, le projet de prise de participation financière de la SAEML, et l'investissement qui en résulte dans la SAS « SmiléPhotov'Bourgneuf » » dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol située sur la commune de Bourgneuf-en-Mauges.

A ce jour, il est envisagé, qu'ALTER Energies devienne actionnaire de la SAS « SmiléPhotov'Bourgneuf » à hauteur de 35% du capital.
Après cessions d'actions, la répartition du capital de la SAS « SmiléPhotov'Bourgneuf » serait réparti comme suit :

	Mauges Energies	ALTER Energies	Vendée Energies	TOTAL
Nombre d'actions	1 750	1 750	1 500	5 000
Capital social €	1750.00	1750.00	1500.00	5 000.00
% Capital	35%	35%	30%	100%
Nombre de sièges CODIR	2	2	2	6
CCA €	250 000.00	250 000.00	200 000.00	700 000.00
Total apports €	251 750.00	251 750.00	201 500.00	705 000.00

Dans le but d'anticiper un besoin de fonds propres complémentaires du projet, le Conseil d'administration a approuvé le plafonnement de la participation d'ALTER Energies à hauteur de 400 000 €, dont l'acquisition des actions à hauteur maximum de 39% (répartition du capital anciennement prévue).

Il est proposé d'approuver la participation financière d'ALTER Energies dans la SAS « SmiléPhotov'Bourgneuf » dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol située sur la commune de Bourgneuf-en-Mauges pour un montant maximum de 400 000 €, dont 1 750 € en capital et le reste, soit en compte courant d'associés, soit dans le cadre d'augmentation de capital.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1524-5
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole, article L.1524-5
Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Alter Energies du 18 mars 2019;

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 14 octobre 2020

DELIBERE

Approuve la participation financière d'ALTER Energies dans la SAS « SmiléPhotov'Bourgneuf » dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol située sur la commune de Bourgneuf-en-Mauges pour un montant maximum de 400 000 €, consistant dans un premier temps en l'acquisition de 35% des actions de la société pour un montant de 1 750 €, puis, dans un deuxième temps, en apportant le complément sous forme de compte courant d'associés ou dans le cadre d'augmentation de capital.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette prise de participation, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à ALTER Energies.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Corinne BOUCHOUX, M. Franck POQUIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2020-272

ÉNERGIE -

Transition énergétique - Syndicat Intercommunal d'Electricité de Maine-et-Loire (SIEML) - Convention-cadre de partenariat - Approbation.

Rapporteur : Franck POQUIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, Angers Loire Métropole souhaite renforcer son partenariat avec le Syndicat intercommunal d'énergie de Maine-et-Loire (SIEML), acteur opérationnel central dans la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire.

Ce syndicat intervient auprès d'Angers Loire Métropole dans différents domaines à forts enjeux énergie-climat, comme :

- Le développement du réseau de distribution d'électricité en tant qu'autorité organisatrice,
- La maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des réseaux d'éclairage public pour certaines communes qui en ont fait la demande,
- Le conseil aux collectivités en lien avec l'utilisation rationnelle de l'énergie, et la mobilité durable : participation à l'élaboration d'outils de planification type plan climat air énergie territorial, réalisation d'études et diagnostics relatifs à la maîtrise de l'énergie (conseil en énergie partagée), à l'utilisation des énergies nouvelles renouvelables, à l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou de ravitaillement gaz.

Afin d'assurer une coordination adéquate des activités et compétences du SIEML avec celles d'Angers Loire Métropole dans la mise en œuvre de sa politique énergétique, les axes de travail prioritaires ont été identifiés comme suit :

- **Planification énergétique territoriale** : partenariat en particulier sur l'élaboration du schéma directeur des énergies ;
- **Réseaux d'énergie** : développement coordonné des réseaux énergétiques ;
- **Production d'énergie renouvelable** : identification et accompagnement des projets territoriaux de production d'énergie renouvelable ;
- **Mobilité décarbonée** : déploiement d'infrastructures nécessaires au développement des mobilités décarbonées.

Il est proposé de fixer les termes de cet engagement mutuel à travers une convention-cadre 2020-2025. Des conventions d'application pourront être déclinées sur les différents axes de travail.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2019-92 du Conseil de communauté du 17 juin 2019 approuvant les orientations stratégiques pour la politique de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 14 octobre 2020

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec le SIEML pour la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire d'Angers Loire Métropole,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Franck POQUIN, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2020-273

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Assainissement - Angers - Place Toublanc - Marché de reconstruction d'une station de refoulement

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

La station de refoulement située place Léon Toublanc à Angers assure le transfert des d'effluents de la partie est d'Angers vers la station de dépollution de la Baumette.

Cet équipement présente un état avancé de dégradation, tant sur l'aspect du génie civil que des équipements de refoulement, et génère des nuisances olfactives significatives pour le voisinage. Il est envisagé de procéder à la création d'un nouvel équipement à proximité de l'ouvrage existant.

Ces travaux concernent la création d'une nouvelle bâche de pompage à grande profondeur équipée de pompes en cale sèche dimensionnées pour un volume de pointe de 7000 m3/jour, et d'un équipement de désodorisation.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 1 000 000 € HT.

Compte tenu des seuils atteints, la procédure retenue est celle d'un marché à procédure adaptée, avec mise en concurrence.

Le lancement de la consultation auprès des entreprises est prévu pour le mois de décembre 2020, avec un début des travaux envisagé au cours du premier semestre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 14 octobre 2020

DELIBERE

Autorise le lancement de la consultation visant à reconstruire la station de refoulement de la place Toublanc à Angers.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué au Cycle de l'Eau, à l'issue de la consultation, à signer le marché, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et avenant ayant pour objet un changement d'indice de variation des prix après suppression.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2020-274

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Eau et Assainissement - Impact COVID 19 - Marché de travaux de branchement et d'interventions ponctuelles - Avenant n°2 - Approbation.

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole réalise, pour le compte des demandeurs, la création de branchements et extensions de réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées.

L'exécution de ces travaux a été confié en 2017 dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande portant sur les années 2017 à 2020 à l'entreprise DURAND.

Il convient, pour cette entreprise qui en a fait la demande, de formaliser par voie d'avenant la création d'un prix nouveau permettant de prendre en compte les surcouts découlant de la prise en charge des mesures sanitaires liées à la Covid-19, depuis la reprise des chantiers jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 14 octobre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant au marché de branchement et d'interventions ponctuelles relatif à la prise en compte des surcoûts générés lors de la période de crise sanitaire.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué au Cycle de l'eau à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2020-275

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Assainissement - Feneu - Marché de reconstruction de la station de dépollution

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Le schéma directeur d'assainissement réalisé sur la commune de Feneu a mis en évidence la nécessaire extension de la capacité et la réhabilitation complète de la station de dépollution communale existante.

Les travaux concernent la construction d'une station de dépollution par boues activées d'une capacité de 1950 équivalents habitants pour une enveloppe financière prévisionnelle estimée à 1 200 000 € HT.

Compte tenu des seuils atteints, la procédure retenue est celle d'un marché à procédure adaptée, avec mise en concurrence.

Le lancement de la consultation auprès des entreprises est prévu pour le mois de décembre 2020, avec un début des travaux envisagé au second semestre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 14 octobre 2020

DELIBERE

Autorise le lancement de la consultation visant à reconstruire la station de refoulement de Feneu.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué au Cycle de l'Eau, à l'issue de la consultation, à signer le marché, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et avenant ayant pour objet un changement d'indice de variation des prix après suppression.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2020-276

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme - Contrat Territorial Eau Authion - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays-de-la-Loire

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Le Contrat Territorial Eau (CTEau) est un outil de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Pays-de-la-Loire qui permet le financement d'actions visant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le CTEau est adossé à une stratégie de territoire définie pour une durée de 6 ans. Un contrat est signé pour 3 ans. Une feuille de route et un recueil de fiche- actions détaillent pour ces 3 années les interventions prévues par chaque maître d'ouvrage. La contractualisation peut être reconduite ensuite pour un second cycle de 3 ans en fonction des conditions de réalisation du premier cycle. La stratégie de territoire, la feuille de route et les fiche-actions sont validées par le comité de pilotage du contrat.

Sur le territoire des bassins de l'Authion, de la Mayenne, de la Sarthe Aval et du Loir, le Contrat Territorial décline la mise en œuvre opérationnelle des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Pour les territoires dépourvus de SAGE (sous bassin Maine Romme, Brionneau), les actions et priorités ont été définies sur la base d'études préalables et de concertations.

Le contrat formalise, pour chacun de ces territoires, la nature des actions ou travaux à engager, les coûts prévisionnels, le plan de financement, les calendriers de réalisation et les engagements des différents signataires (structures animatrices, maîtres d'ouvrages locaux et financeurs).

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) et le Conseil Départemental de Maine et Loire assurent conjointement l'animation et le pilotage du contrat Basses Vallées Angevines Romme (2021-2023). Ils portent également la maîtrise d'ouvrage de la restauration des milieux aquatiques sur les masses d'eaux prioritaires pour le Syndicat et la restauration de la continuité et des actions sur le domaine public fluvial pour le Département.

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents pilote le Contrat Territorial Eau Authion (2020-2022).

Des appels à projets ont été lancés afin d'identifier tous les porteurs de projets souhaitant mener une action cohérente avec la stratégie en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

A la suite de cet appel à projets, Angers Loire Métropole a déposé une action au Contrat Authion, et six actions au Contrat Basses Vallées Angevines Romme synthétisées dans le tableau ci-après :

Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme

	Montant TTC			
	2021	**2022**	**2023**	**Montant Total**
Thème 1 : Quantité et Qualité d'eau				
Inventaire du bocage et replantation de haies bocagères	50 000 €	40 000 €	60 000 €	150 000 €
Thème 2 : Milieux aquatiques et humides				
Restauration de Mares	15 000 €	25 000 €	25 000 €	65 000 €
Inventaire zones humides	80 000 €	80 000 €	90 000 €	250 000 €
Cartographie des habitats sur les Basses Vallées Angevines	83 000 €	0 €	0 €	83 000 €
Etude du fonctionnement hydrologique et écologique du parc des Sablières	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €
Thème 3 : Mobilisation des acteurs et communication				
Sentier d'interprétation	0 €	10 000 €	8 000 €	18 000 €
Montant TOTAL TTC	228 000 €	205 000 €	183 000 €	616 000 €
Aide prévisionnelle de l'agence de l'eau	89 000 €	80 500 €	59 900 €	229 400 €
Aide prévisionnelle de la région	63 900 €	56 000 €	49 000 €	168 900 €

Contrat Territorial Authion

	Montant TTC			
	2020	**2021**	**2022**	**Montant Total**
Quantité et Qualité d'eau				
Etude hydraulique du ruisseau du lapin	0 €	72 000 €	24 000 €	96 000 €

Montant TOTAL TTC	0 €	72 000 €	24 000 €	96 000 €
Aide prévisionnelle de l'agence de l'eau	0 €	36 000 €	12 000 €	48 000 €
Aide prévisionnelle de la région	0 €	21 600 €	7 200 €	28 800 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 14 octobre 2020

DELIBERE

Valide et sollicite l'inscription par Angers Loire Métropole des six actions suivantes : Inventaire du bocage et replantation de haies bocagères, Restauration de mares, Inventaire zones humides, Cartographie des habitats sur les Basses Vallées Angevines, Etude du fonctionnement hydrologique et écologique du Parc des Sablières, Sentier d'interprétation au Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme 2021-2023,

Valide et sollicite l'inscription par Angers Loire Métropole de l'action : Etude hydraulique du ruisseau du lapin au Contrat Territorial Eau Authion 2020-2022,

Autorise le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Pays de la Loire l'attribution des aides permettant la réalisation de ce programme d'actions, et à signer tout document relatif à cette demande d'aides,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2020-277

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS

Association Tremplin Solidaire - Optimisation des déchets de chantier - Convention - Approbation.

Rapporteur : Jean-Louis DEMOIS
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

L'association Tremplin Solidaire a pour objet de développer des activités en lien avec l'habitat, le réemploi, et plus globalement l'environnement et autres activités susceptibles de répondre à l'objet d'insertion durable.

Ses collaborations actuelles portent sur des chantiers de rénovation de bâtiments en Maine-et-Loire, appartenant à des promoteurs privés immobiliers ou au bailleur social Maine-et-Loire Habitat, mais ces activités ont vocation à se développer également sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Tremplin Solidaire propose d'effectuer des opérations de démontage et de récupération de matériaux sur les chantiers de rénovation ou de déconstruction, avec une équipe de salariés en insertion encadrée. L'objectif

est d'installer sur site une mini-déchèterie temporaire, et de transporter les différents flux de déchets vers la future plateforme logistique de Tremplin Solidaire, basée dans la zone artisanale d'Ecouflant.

Une fois sur place et triés, ces matériaux pourront être vendus en réemploi auprès de partenaires du BTP, ou auprès d'associations œuvrant dans une logique de développement durable, et également auprès de particuliers à revenus modestes selon les critères de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat).

Ce dispositif permet de répondre à un certain nombre de points en lien avec la politique de Transition écologique menée par Angers Loire Métropole, et notamment :

- La promotion du réemploi et du recyclage au niveau des matériaux du bâtiment,
- Le rapprochement avec les acteurs associatifs intervenant sur le métier de la récupération et du réemploi,
- Une contribution au CODEC et au Programme régional Déchets et Economie Circulaire.

C'est pourquoi, afin de soutenir le démarrage pendant les 3 premières années de cette activité innovante proposée par Tremplin Solidaire, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement d'un total de 100 000 € étalée sur trois exercices, comme suit :

- 34 000 € sur l'exercice 2021
- 33 000 € sur l'exercice 2022
- 33 000 € sur l'exercice 2023

Il convient d'établir une convention avec l'association Tremplin solidaire afin de déterminer les modalités technico-financières de ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 14 octobre 2020

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec l'association Tremplin Solidaire pour l'optimisation des déchets de chantier.

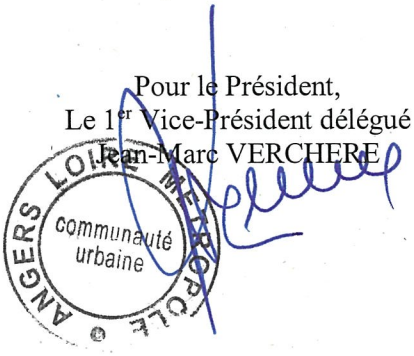
Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2020-278

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI ET INSERTION

Structures d'insertion par l'activité économique - Subventions 2020 - Avenants à la convention - Approbation

Rapporteur : Marc GOUA
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique d'emploi et d'insertion professionnelle, Angers Loire Métropole soutient l'offre d'insertion par l'activité économique et en particulier les chantiers d'insertion par la mise en situation de travail.

Cette offre représente environ 670 postes, permettant de positionner chaque année 2 600 chercheurs d'emploi en parcours d'insertion professionnelle (en chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion).

En 2020, Angers Loire Métropole a prévu une enveloppe de 225 080 € pour soutenir cette offre d'insertion par l'activité économique.

Les subventions de fonctionnement attribuées par Angers Loire Métropole ont pour objectif d'apporter un appui aux structures d'insertion par l'activité économique dans le développement ou la consolidation de leurs activités.

Par délibération du Conseil de communauté du 17 juillet 2020, Angers Loire Métropole a attribué à 14 structures d'insertion une première tranche de subvention, représentant 50% du montant de leur subvention globale, pour un montant de 86 040 €.

Aujourd'hui, après analyse de la situation économique et financière et de la réalisation des actions prévues, il est proposé d'attribuer aux 14 structures le solde de la subvention annuelle prévue dans le budget primitif soit 86 040 €, détaillé comme suit :

8 chantiers d'insertion	**54 000 €**
Resto troc	6 250 €
Restos du Cœur (CIAT et CIENE)	13 250 €
AMJE	5 500 €
Angers Mobilité services	5 350 €
Ateliers d'EDI CONSO	4 500 €
Ressourceries des Biscottes	5 750 €
Solipass	900 €
Régie de quartiers de Trélazé	12 500 €
4 entreprises d'insertion	**21 750 €**
Apivet	5 750 €
A Tout Métier	9 500 €
Solidarauto 49	5 000 €
EITA	1 500 €
2 Associations intermédiaires	**10 290 €**
Tremplin Travail	4 900 €
Espoir services	5 390 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020

DELIBERE

Attribue, pour l'année 2020, le solde de la subvention de fonctionnement à 14 structures d'insertion se répartissant comme suit :

- 6 250 € à Resto Troc
- 13 250 € à Restos du Cœur (CIENE et CIAT)
- 5 500 € à AMJE
- 5 350 € à Angers Mobilité Services
- 4 500 € à Ateliers d'EDI CONSO
- 5 750 € à Ressourcerie des biscottes
- 900 € à Solipass
- 12 500 € à Régie de quartiers de Trélazé
- 5 750 € à Apivet
- 9 500 € à A Tout Métier
- 5 000 € à Solidarauto 49
- 1 500 € à EITA
- 4 900 € à Tremplin Travail
- 5 390 € à Espoir Services

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les avenants à la convention initiale avec ces organismes et tous les documents afférents.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Isabelle RAIMBAULT.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2020-279

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Kara Technology - Projet EVA (Equipement de Voyage Automatisé) - Avenant à la convention - Approbation

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Pour le développement du projet EVA (Equipement de Voyage Automatisé) de bateau connecté, l'entreprise Kara Technology a bénéficié en septembre 2017 de plusieurs aides :

- de la part de la Région des Pays-de-la-Loire : une subvention de 50 000 € et une avance remboursable de 150 000 €,
- de la part d'Angers Loire Métropole : une subvention de 50 000 €,
- de la part des Sables d'Olonne Agglomération : une subvention de 15 000 € et une avance remboursable de 35 000 €.

La convention de financement conditionne le remboursement de l'avance consentie par la Région à la réussite technique et commerciale du projet. Un premier remboursement était prévu le 1er janvier 2020. Or, en application des conditions fixées dans la convention initiale, Kara Technology se trouvant en situation d'échec commercial, était en droit de demander l'annulation du remboursement.

Par courrier, Kara Technology a informé la Région vouloir honorer ses engagements et a sollicité un délai supplémentaire pour rembourser l'avance remboursable consentie par la Région.

Cette modification nécessite d'établir un avenant à la convention quadripartite établie entre l'entreprise, la Région des Pays-de-la-Loire, Angers Loire Métropole et Les Sables d'Olonne Agglomération. Celui-ci permettra de transformer l'avance régionale initialement consentie sur une durée de 7 ans à Kara Technology en prêt à taux zéro sur une durée de 8 ans et de rallonger le différé de remboursement du capital de 2 à 3 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2017-97 du Conseil de communauté du 9 mai 2017 par laquelle le Conseil de communauté donne délégation d'attributions à la Commission permanente,
Vu la délibération DEL-2019-164 du Conseil de communauté du 9 septembre 2019 approuvant le règlement d'aide à l'investissement immobilier des entreprises,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention quadripartite à intervenir entre Kara Technology, la Région des Pays-de-la-Loire, Les Sables d'Olonnes Agglomération et Angers Loire Métropole.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2020-280

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'Aménagement Concerté Quai Saint-Serge - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019 - Approbation.

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

La Z.A.C. Quai Saint-Serge a été créée par délibération du Conseil de communauté du 16 novembre 2015. Angers Loire Métropole par un traité de concession et a ensuite été confiée à ALTER Public pour une durée de 15 ans.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont les données essentielles sont présentées ci-après.

- **Etat d'avancement des travaux :**

Les travaux ont été lancés dès 2017 et ont depuis concerné notamment la déconstruction des anciennes halles SNCF, la dépollution des sols de l'emprise de la future patinoire, la déviation du collecteur d'eaux pluviales de Jérusalem (y compris dépollution des sols), les travaux de terrassement et dépollution de l'emprise du bassin n°2 (bassin principal) du parc paysager, des spots de pollution identifiés dans l'emprise des ilots S2 et S5, les travaux de la 1ère tranche d'aménagement de la ZAC (parvis de la patinoire, allée des Présidents, skate-park, bassins n°3 et 4, réaménagement et prolongement de la rue E. PISANI, ...), les travaux de relocalisation sur la partie nord du site ENEDIS, l'aménagement de la 2ème phase opérationnelle dit « entrée du parc ».

- **Etat d'avancement de la commercialisation :**

La première cession de terrain a été réalisée en 2018 avec la vente de l'ilot Z1 correspondant à la patinoire et au parking public répartie respectivement entre la ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

En 2019, ont été signées les promesses de vente avec Giboire (ilot S1), Angers Loire Habitat (S2), Bouygues immobilier (S3) et Eiffage Construction (S6).

- **Eléments financiers**

Bilan financier au 31 décembre 2019

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 45 000 000 € HT, avec une participation des collectivités, Ville d'Angers et Angers Loire Métropole, à hauteur de 11 000 000 € HT au titre des remises d'ouvrages et au regard de leurs compétences respectives.

Etat des dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2019 s'élève à 30 673 000 € HT, soit 68 %.
La somme de 14 327 000 € HT reste à régler.

Etat des recettes :
Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2019 s'élève à 4 705 000 € HT, soit 10 %.
La somme de 40 295 000 € HT reste à encaisser.

Participation des collectivités :

La participation des collectivités inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019 reste inchangée, et est de 11 000 000 € HT.

Au 31 décembre 2019, aucune participation des collectivités n'a été encaissée par ALTER Public.

Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie est négative de - 3 708 000 €.

Avance de trésorerie :

Une avance de trésorerie d'un montant de 2 millions d'euros a été accordée pour 3 ans à ALTER Public en 2016, partiellement remboursée par ALTER Public en 2017 à hauteur de 1,9 million d'euros. Ce montant a été reversé à ALTER Public par avenant n°1 en 2018.
Cette avance de 2 millions d'euros a été reconduite en 2019 par avenant n°2 jusqu'au 31 décembre 2022

Un remboursement partiel de cette avance à hauteur de 1 million d'euros est prévu en 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC Quai St Serge actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve le remboursement partiel par ALTER Public d'un montant de 1 million d'euros de l'avance de trésorerie consentie par Angers Loire Métropole en 2016.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2020-281

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Cours Saint-Laud - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Approbation.

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a créé la Zone d'Aménagement Concerté Gare Sud le 8 mars 2007 et a confié l'aménagement de cette opération à ALTER Cités.

Le périmètre de la concession a été étendu pour intégrer l'opération Quatuor. L'opération Cours Saint-Laud englobe désormais la ZAC Gare Sud et l'opération Quatuor. La concession court jusqu'au 31 décembre 2030.

- **Etat de la commercialisation :**

Surface : 7,8 ha environ
Programmation : 20 000 m² SDP (Surface de plancher) à usage d'habitat
90 000 m² SDP à usage de bureaux, commerces et services

- **Etat d'avancement des travaux :**

Les travaux réalisés en 2019 ont porté sur :

- L'aménagement des espaces publics côté nord en accompagnement de l'achèvement du secteur Quatuor (notamment hôtel/résidence étudiante) et de la mise en service de la passerelle,
- La fresque murale sur le pignon du parking Saint-Laud 2,
- La première phase de la place Giffard Langevin en lien avec la livraison des programmes SOCLOVA et ROUSSEAU COMINE (îlot A2) et l'arrivée Sud de la passerelle.

Pour 2020 sont prévus les travaux suivants :

- Finalisation des espaces publics nord,
- Finalisation de la place Giffard Langevin,
- Finalisation des travaux de la passerelle phase 1.

- **Eléments financiers :**

Bilan financier au 31 décembre 2019
Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 45 895 000 € HT, en hausse de 1 919 000 € par rapport à l'exercice précédent, avec notamment les participations suivantes :

- la participation du concédant au titre de la participation d'équilibre est de 2 500 000 €.
- la participation de la Ville d'Angers au titre de cession de remise d'ouvrages s'élève à 6 548 976 € HT.
- la participation d'Angers Loire Métropole au titre de la cession de remise d'ouvrages s'élève à 11 924 029 € HT.

La hausse du bilan est liée à l'augmentation en dépenses des postes travaux, conduite de projet et construction d'ouvrage (passerelle).

Cette hausse est compensée en recettes par l'augmentation des postes cessions et subventions (FEDER).

Dépenses :
Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2019 s'élève à 32 352 000 € HT soit 70 % du montant des dépenses inscrites au bilan.

La somme de 13 543 000 € HT reste à régler.

Recettes :
Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2019 s'élève à 20 472 000 € HT soit près de 45 % du montant des recettes inscrites au bilan.

La somme de 25 423 000 €HT reste à encaisser.

Trésorerie :

La trésorerie au 31 décembre 2019 est positive de 727 000 € HT.

- **Avance de trésorerie**

Afin de permettre la poursuite des acquisitions foncières et les études en cours, Angers Loire Métropole a consenti 3 avances de trésorerie à l'aménageur :

- Une avance de 2 500 000 € en 2010,

- Une avance de 1 500 000 € en 2013
- Une avance de 1 500 000 € en 2019.

D'une durée initiale de 3 ans les deux premières avances ont été prorogées par avenants jusqu'au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2019, ALTER Cités a remboursé 3 000 000 €.

Afin d'assurer l'équilibre de la trésorerie pour honorer les engagements pris et optimiser les frais financiers, l'aménageur sollicite une nouvelle avance de trésorerie de 1 100 000 €.

De nouveaux remboursements d'avance de trésorerie sont prévus à hauteur de 2 500 000 € pour 2021, 500 000 € en 2022 et 600 000 € pour 2023.

- **Convention tripartite de participation**

Compte tenu des changements de compétence en matière de voirie intervenus du fait du passage d'Angers Loire Métropole en Communauté urbaine, une nouvelle convention tripartite de participation a été approuvée par le Conseil de communauté du 8 octobre 2018 et pour la ville d'Angers le 29 octobre 2018. Elle a été signée le 3 décembre 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de l'opération Cours Saint-Laud actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve la mise en place d'une nouvelle avance de trésorerie d'un montant de 1 100 000 € pour une durée de 3 ans.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention d'avance.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2020-282

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activité communautaire Angers/Avrillé - Secteur des Landes II - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°3 à la convention publique d'aménagement - Approbation.

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a créé le Parc d'activités communautaires Angers/Avrillé, Secteur des Landes II par approbation du dossier de création de la ZAC lors du Conseil de communauté du 10 novembre 2005. Cette Zone d'Aménagement Concerté a été concédée à ALTER Cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

- **Etat d'avancement des travaux**

Au 31 décembre 2019 il reste à réaliser les travaux de finition des secteurs Sud et Nord, ainsi que le prolongement de la rue Descartes.

- **Etat d'avancement de la commercialisation**

Surface brute	Surface cessible
22, 76 ha	16, 53 ha

Surface vendue	Reste à vendre
14,95 ha	01, 58 ha

La surface cessible totale s'établit désormais à 16 ha 53a contre 16 ha 68 a dans le précédent bilan. La surface cessible diminue donc de 0,15 ha du fait de la création d'une réserve foncière destinée à accueillir une nouvelle voirie desservant le secteur de la Baratonnière.

- **Eléments financiers**

Bilan financier au 31 décembre 2019 :
Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 885 000 €, avec une participation d'équilibre établie à 352 000 €, en augmentation de 95 000 €.

Dépenses :
Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2019 s'élève à 4 462 000 €, soit 91%.
La somme de 423 000 € HT reste à régler.

Recettes :
Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2019 s'élève à 4 387 000 € HT, soit 90%.
La somme de 498 000 € HT reste à encaisser

Participation de la collectivité :

La participation d'équilibre de la collectivité s'élève désormais à 352 000 €, en augmentation de 95 000 € par rapport au précédent bilan.

Cette augmentation est liée à la fois au fait que des dépenses nouvelles sont venues s'ajouter au bilan initial (travaux d'aménagement supplémentaires imprévus, prise en compte de la rémunération d'ALDEV pour la commercialisation), mais également au fait que la surface cessible a été diminuée pour permettre la desserte future du secteur de la Baratonnière.

Cette baisse de recettes ne peut par ailleurs être compensée par une hausse du prix de cession du dernier lot disponible, qui est grevé d'une servitude de passage de câble haute tension, si bien qu'au final l'opération n'est pas en mesure de s'équilibrer en recettes et en dépenses.

La collectivité a déjà versé la somme de 257 000 € en 2018. Le versement du solde de de 95 000 € est attendu sur l'exercice 2021.

- **Avenant n°3**

Afin de terminer la commercialisation et acter la participation d'équilibre supplémentaire de 95 000 €, il est proposé de proroger la durée du traité de concession jusqu'au 31 décembre 2024 dans le cadre d'un avenant à la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité actualisé le 31 décembre 2018,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté des Landes II actualisé au 31 décembre 2019, comprenant:

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées

Approuve l'avenant n°3 à la convention publique d'aménagement portant sur la prorogation de la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2024 et sur l'augmentation de la participation prévisionnelle d'équilibre pour un montant total de 352 000 €.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant, ainsi que tous les documents afférents au dossier.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2020-283

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'Aménagement Concerté du Buisson - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019.

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 9 octobre 2008, Angers Loire Métropole a créé le parc d'activités communautaire d'Angers/Beaucouzé – ZAC du Buisson. Cette Zone d'Aménagement Concerté a été concédée à ALTER Cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

- **Etat d'avancement des travaux** :

Restent à réaliser les finitions de l'îlot B (éclairage public, espaces verts), la viabilisation des îlots C et D ainsi que le bassin de rétention.

- **Etat d'avancement de la commercialisation :**

Surface brute	Surface cessible
53 ha 23 a	38 ha

Surface vendue	Reste à vendre
23 ha 10 a	14 ha 90 a

Aucune cession n'a été réalisée en 2019.

- **Eléments financiers** :

Bilan financier au 31 décembre 2019 :

Le bilan s'équilibre en dépense et en recette à 30 000 000 € HT, en diminution de 5 400 000 € par rapport à l'exercice précédent du fait de l'excédent prévisionnel versé par anticipation à la collectivité.

Dépenses :
Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2019 s'élève à 26 678 000 € HT, soit 88,93 %.
La somme de 3 322 000 € HT reste à régler.

Recettes :
Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2019 s'élève à 26 664 000 € HT, soit 88,88 %.
La somme 3 336 000 € HT reste à encaisser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du parc d'activités communautaire d'Angers/Beaucouzé - ZAC du Buisson actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,

- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 17

Délibération n°: DEL-2020-284

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire d'Angers/Beaucouzé - Zone d'Aménagement Concerté de la Bourrée - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 2 juillet 1992, le Comité syndical Angers-Beaucouzé a créé le parc d'activités communautaire d'Angers/Beaucouzé – Zone d'Aménagement Concerté de la Bourrée. Cette Zone d'Aménagement Concerté a été concédée à ALTER Cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

- **Etat d'avancement des travaux**

Restent à réaliser des interventions ponctuelles de reprise et d'entretien de voiries

- **Etat d'avancement de la commercialisation**

Surface brute	Surface cessible
24 ha 52 a	19 ha 8 a

Surface vendue	Reste à vendre
19 ha 4 a	4 a

Une cession a été réalisée en 2019.

- **Éléments financiers** :

Bilan financier au 31 décembre 2019 :

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 650 000 € HT (sans changement par rapport à l'exercice précédent).

Dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2019 s'élève à 4 208 000 € HT, soit 90%
La somme de 442 000 € HT reste à régler.

Recettes :
Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2019 s'élève à 4 559 000 € HT, soit 98 %.
La somme de 91 000 € HT reste à encaisser.

Subventions :

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) a subventionné l'opération à hauteur de 65 934,20 €.
Le Département de Maine-et-Loire a financé pour partie la réalisation du giratoire sur la RD 102, pour 54 907,40 € HT.

Situation de trésorerie :

Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie est positive de 411 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, article L 300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du parc d'activités communautaire d'Angers/Beaucouzé - Zone d'Aménagement Concerté de la Bourrée actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 18

Délibération n°: DEL-2020-285

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Grand Périgné - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°5 à la convention d'avance de trésorerie - Avenant n°11 à la convention publique d'aménagement - Approbation.

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 28 juin 1991, le Comité syndical du SITAB (Syndicat Intercommunal du Technopole Angers/Beaucouzé composé par les communes Angers et Beaucouzé) a créé le parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé – Zone d'Aménagement Concerté du Grand Périgné. Cette opération a ensuite été poursuivie par Angers Loire Métropole et concédée à ALTER Cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

- **Etat d'avancement des travaux**

Restent à réaliser d'éventuelles interventions ponctuelles de reprise et d'entretien des voiries.

- **Etat d'avancement de la commercialisation :**

Surface brute	Surface cessible
24ha 90 a	20 ha 70 a

Surface vendue	Reste à vendre
17 ha 10 a	3 ha 60 a

Aucune cession n'a été réalisée en 2019.

- **Eléments financiers :**

Bilan financier au 31 décembre 2019 :
Le bilan s'équilibre en dépense et en recette à 4 425 000 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan du 31 décembre 2018.

Dépenses :
Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2019 s'élève à 4 062 000 € HT, soit 92 %.
La somme de 363 000 € HT reste à régler.

Recettes :
Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2019 s'élève à 3 420 000 € HT, soit 77 %.
La somme de 1 005 000 € HT reste à encaisser.

Participation de la collectivité :

La participation d'Angers Loire Métropole inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019 est de 641 165 € HT.

Elle est affectée comme suit :
- Reversement de la TLE perçue par le SITAB.....69 469 € HT
- Participation d'équilibre.....571 696 € HT

Au 31 décembre 2019, le montant total des participations de la Collectivité encaissé par ALTER Cités est de 619 469 €, soit 97 % du montant prévisionnel total.
Le versement du solde restant prévisible en fin d'opération en apurement des comptes est prévu en 2023.

Situation de trésorerie :
Au 31 décembre 2018, la situation de trésorerie est positive de 158 000 €.

- **Avance de trésorerie :**

Le plan de trésorerie tient compte du versement d'une avance de trésorerie de 1 000 000 € consentie par convention en 2007 pour une durée initiale de 3ans, prolongée par avenants jusqu'au 31 décembre 2020.

Un remboursement partiel de 200 000 € est intervenue en 2018.

Compte tenu de la situation de trésorerie, l'opération n'est pas en capacité de rembourser en 2020 l'avance consentie. Il est donc proposé de proroger l'avance de trésorerie pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2023, aux mêmes conditions, pour le versement du solde de l'avance, soit 800 000 €.

- **Avenant n°11**

Un avenant n°11 est proposé afin de proroger la durée du traité de concession jusqu'au 31 décembre 2023 afin de permettre de terminer la commercialisation et procéder à la liquidation de l'opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, article L 300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC du Grand Périgné actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n° 11 à la convention publique d'aménagement conclue avec ALTER Cités prorogeant la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Approuve l'avenant n° 5 à la convention d'avance de trésorerie avec ALTER Cités prorogeant l'avance de trésorerie pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2023.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les avenants susvisés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 19

Délibération n°: DEL-2020-286

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone Franche Urbaine (ZFU) Belle-Beille Patton - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°7 à la convention publique d'aménagement - Approbation.

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Le lotissement de la Zone Franche Urbaine (ZFU) Patton a été autorisé le 29 juin 2005, et sa réalisation a été confiée à ALTER Cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

- **Etat d'avancement des travaux**

Restent à réaliser des interventions ponctuelles (reprise et entretien)

- **Etat d'avancement de la Commercialisation :**

Surface brute	Surface cessible
9 ha 2 a	7 ha 20 a

Surface vendue	Reste à vendre
6 ha 90 a	0 ha 30 a

En 2019, un compromis de vente a été signé pour le dernier lot disponible.

- **Eléments financiers :**

Bilan financier au 31 décembre 2019 :

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 550 000 € HT, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses
Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2019 s'élève à 2 480 000 € HT soit 97 %.
La somme de 70 000 € HT reste à régler.

Recettes
Le total des recettes encaissées 31 décembre 2019 s'élève à 2 312 000 € HT soit 91 %.
La somme de 238 000 € HT reste à encaisser.

Participation de la collectivité :
La participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019 est de 503 000 € HT.
Elle est affectée au titre de la participation d'équilibre.

Au 31 décembre 2019, le montant total des participations de la collectivité encaissé par ALTER Cités est de 340 000 € HT.

En 2020, il est prévu le versement du solde de la participation d'équilibre, soit 163 000 €.

Situation de trésorerie
Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie est négative de 168 000 €.

- **Avenant n°7 :**

Un avenant n°7 est proposé afin de proroger la durée du traité de concession jusqu'au 31 décembre 2022 pour permettre de terminer la commercialisation et procéder à la liquidation de l'opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-2,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la Zone Franche Urbaine (ZFU) Belle-Beille Patton actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n° 7 à la convention publique d'aménagement conclue avec ALTER Cités prorogeant la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2022.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signé cet avenant, ainsi que tout documents afférents au dossier.

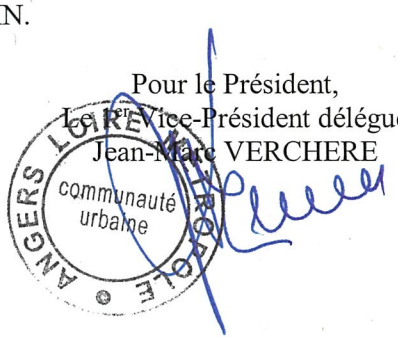
Approuve le versement d'une participation d'équilibre à ALTER Cités d'un montant de 163 000 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 20

Délibération n°: DEL-2020-287

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire d'Angers / Beaucouzé - Zone Industrielle - Compte Rendu Annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019.

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

La Zone Industrielle d'Angers/Beaucouzé a été créée le 6 décembre 1973 et concédée à ALTER Cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

- **Etat d'avancement des travaux :**

Restent à réaliser des interventions ponctuelles telles que la reprise et l'entretien des voiries, l'éclairage public et des aménagements paysagers.

- **Etat d'avancement de la commercialisation :**

Surface brute	Surface cessible
80 ha	61 ha 11 a

Surface vendue	Reste à vendre
59 ha 00 a	2 ha 11 a

Aucune cession n'a été réalisée en 2019.

- **Eléments financiers :**

Bilan financier au 31 décembre 2019 :

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 545 000 € HT, en diminution de 255 000 € par rapport au bilan du 31 décembre 2018 du fait de la consolidation du résultat excédentaire prévisionnel de l'opération. Celui-ci permettant de rembourser la participation déjà versée par la collectivité, le montant final du résultat excédentaire s'élève désormais à 684 000 € HT.

Dépenses :
Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2019 s'élève à 8 266 000 € HT, soit 97 %.
La somme de 279 000 € HT reste à régler

Recettes :
Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2019 s'élève à 8 266 000 € HT, soit 97 %.
La somme de 279 000 € HT reste à encaisser.

Participation de la collectivité :
Le bilan financier actualisé fait état de l'absence de participation de la collectivité.

Pour mémoire, afin de faciliter l'implantation d'établissements industriels provenant de décision de décentralisation ou de création dans des secteurs innovants, des prix de cession minorés ont été pratiqués sur la cession des terrains ; compensés par une participation de la collectivité s'élevant à la somme de 256 000 € HT.

L'opération dégageant au final un résultat excédentaire prévisionnel, celui-ci permet de rembourser la participation déjà versée par la collectivité.

Le solde du résultat excédentaire prévisionnel s'élève à 440 000€.

Le reversement à Angers Loire Métropole est prévu selon le calendrier suivant :
- 150 000 €, prévisible en 2020, sous réserve de la vente du terrain de 0,6 ha,
- 290 000 €, prévisible en 2021, sous réserve de la vente des derniers terrains.

Situation de trésorerie :
Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie est équilibrée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivant
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du Parc d'Activités Communautaire d'Angers / Beaucouzé - Zone Industrielle actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve le reversement partiel par anticipation du résultat excédentaire à la Collectivité de 150 000 € pour 2020.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 21

Délibération n°: DEL-2020-288

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Bouchemaine - Zone d'Aménagement Concerté des Brunelleries extension ouest - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Approbation.

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du Conseil de communauté du 13 octobre 2014, Angers Loire Métropole a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Brunelleries extension ouest et l'a concédé à la Société Publique Locale ALTER Public par convention d'aménagement en date du 27 mars 2015.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après :

- **Etat d'avancement des travaux :**

La totalité des travaux prévus se situent dans le périmètre de la ZAC, le bilan ne prévoit aucun travaux extérieurs.

Les travaux ont porté sur la viabilisation tous réseaux en une tranche détaillée comme suit :

- Voie unique de desserte en impasse.
- Accotements.
- Réseaux enterrés à l'exception des noues et du bassin de rétention.
- Poste de transformation d'électricité HT/BT.
- Cheminements au pied des haies existantes conservées.
- Espaces verts : valorisation des haies existantes, plantations complémentaires, reconstitution d'un roncier au pied des boisements conservés.

Les travaux démarrés fin 2017, retardés de quelques mois, ont été terminés à l'automne 2018 et réceptionnés le 12 décembre 2018. Est réalisé au 31 décembre 2019 : l'ensemble de la voie de desserte principale en phase provisoire. Reste à réaliser : les finitions de la voie en lien avec la commercialisation.

- **Etat d'avancement de la commercialisation :**

Surface brute	Surface cessible
6 ha 89 a	5 ha 10 a

Surface vendue	Reste à vendre
41 a	4 ha 69 a

La commercialisation a démarré. En 2019, une vente a été conclue avec la SCI A2 BATI pour un lot de 2 088 m².

- **Eléments financiers :**

Bilan financier au 31 décembre 2019
Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 344 000 € HT en hausse de 4 000 € par rapport au bilan présenté au 31 décembre 2018, sans participation de la collectivité.

Dépenses :
Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2019 s'élève à 843 000 € HT soit 62 %.
La somme de 501 000 € HT reste à régler.

Recettes :
Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2019 est de 153 000 € HT soit 11 %.
La somme de 1 191 000 € HT reste à encaisser.

Participation de la collectivité :
Aucune participation n'est inscrite au bilan. En revanche, pour mémoire, Angers Loire Métropole a réalisé un apport en nature correspondant au foncier acquis pour l'opération, cédé à l'euro symbolique, d'une valeur de 571 841,28 €.

Trésorerie :
Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie est négative à 166 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du Parc d'activités communautaire Angers/Bouchemaine – ZAC des Brunelleries extension ouest actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 22

Délibération n°: DEL-2020-289

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers / Ecouflant - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Beuzon - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°10 à la convention publique d'aménagement - Approbation.

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 29 mars 1994, le Comité syndical du SYMANE (Syndicat mixte Angers Nord-Est composé par les communes de Pellouailles-les-Vignes, Villevêque, et le Plessis-Grammoire) a créé la Zone d'Aménagement concerté (ZAC) de Beuzon. Cette opération a ensuite été poursuivie par Angers Loire Métropole et confiée ALTER Cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

- **Etat d'avancement de la commercialisation**

Surface brute	Surface cessible
32 ha 60 a	20 ha 71 a

Surface vendue	Reste à vendre
20 ha 53a	0 ha 18a

Une cession a lieu en 2019 représentant 0,4ha.

- **Eléments financiers**

Bilan financier au 31 décembre 2019

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 920 000 € HT. Il est en diminution de 150 000 € en raison de la suppression des provisions pour travaux divers et imprévus du fait que la convention est échue et également de l'ajustement de différents postes par rapport au dernier bilan approuvé.

Dépenses :

Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2019 s'élève à 5 873 000 € HT, soit 99 %.
La somme de 47 000 € HT reste à régler.

Recettes :

Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2019 s'élève à 6 111 000 € HT, soit 103 %.

Le trop-perçu d'ALTER est lié à la diminution, après son versement, du montant de la participation de la collectivité comme indiqué ci-dessous.

Participation de la collectivité :

La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019 est de 508 081,88 €. Elle est en diminution de 191 000 €. Elle est affectée pour de la participation d'équilibre.

Au 31 décembre 2019, le montant total des participations de la Collectivité encaissé par ALTER Cités est de 699 081,88 € net de taxe.
L'ajustement entre les sommes versées par la collectivité et le nouveau montant de sa participation fera l'objet d'un remboursement de 191 000€ net de taxe en 2020.

Situation de trésorerie :

Au 31 décembre 2019, la situation de la trésorerie est positive de 238 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Beuzon actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- L'état des cessions de l'année 2019,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n°10 à la convention publique d'aménagement conclue avec ALTER Cités qui acte le nouveau montant de la participation d'équilibre de la Collectivité et prévoit le reversement en 2020 du trop-perçu.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant, ainsi que tous documents afférents au dossier.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 23

Délibération n°: DEL-2020-290

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers Est/Pôle 49 à Saint-Barthélemy-d'Anjou et Verrières-en-Anjou - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019.

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a créé le Parc d'activités communautaire de Saint-Barthélemy-d'Anjou / Verrières-en-Anjou, dénommé depuis Pôle 49. Cette Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a été concédée à ALTER Cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

- **Etat d'avancement des travaux**

Les travaux restant à réaliser en 2019 consistent à des travaux de finitions partielles des voiries, des interventions d'entretien et de reprises des plantations.

- **Etat d'avancement de la commercialisation :**

Surface brute	Surface cessible
115 ha	75 ha 06 a

Surface vendue	Reste à vendre
69 ha 59 a	5 ha 47a

Aucune cession n'a été réalisée en 2019.

- **Eléments financiers :**

Bilan financier au 31 décembre 2019 :
Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 27 950 000 € HT.

Dépenses :
Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2019 s'élève à 26 046 000 € HT, soit 93 %.
La somme de 1 904 000 € HT reste à régler.

Recettes :
Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2018 s'élève à 26 820 000 € HT, soit 96 %.
La somme de 1 130 000 € HT reste à encaisser.

Participation de la collectivité :
La participation de la collectivité de 520 000 € est affectée au titre de l'acquisition complémentaire d'une habitation à Mongazon.

Trésorerie :
Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie est positive de 773 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

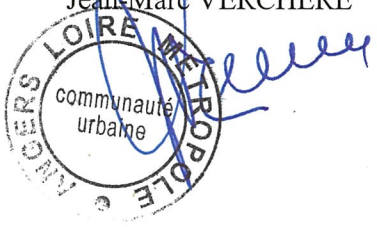
Approuve le Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité du parc d'activités d'Angers/Saint Barthélemy-d'Anjou Pôle 49 actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 24

Délibération n°: DEL-2020-291

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire d'Angers/Saint-Léger-des-Bois - Lotissement des Robinières VI - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSÉS : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

L'aménagement du lotissement des Robinières VI a été concédé à ALTER Cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après :

- **Etat d'avancement des travaux :**

Restent à réaliser les finitions des voiries et trottoirs existants, plantations et éclairage public.

- **Etat d'avancement de la commercialisation** :

Surface brute	Surface cessible
9 ha 03 a	6 ha 77 a

Surface vendue	Reste à vendre
2 ha 25 a	4 ha 52 a

Aucune cession n'a été réalisée en 2019.

- **Eléments financiers** :

Bilan financier au 31 décembre 2019

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 740 000 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan au 31 décembre 2018.

Dépenses :

Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2019 s'élève à 1 898 000 € HT, soit 69 %.
La somme de 842 000 € HT reste à régler.

Recettes :

Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2019 s'élève 1 510 000 € HT, soit 55 %.
La somme de 1 230 000 € HT reste à encaisser.

Participation de la Collectivité

La participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019 est de 1 333 790 €.

Elle est affectée à titre de la participation d'équilibre à l'opération.

Au 31 décembre 2019, le montant total des participations de la collectivité encaissées par ALTER Cités est de 1 054 755 € net de taxe, soit 79 % du montant prévisionnel total. Le versement du solde soit 279 035 € reste à planifier au-delà de 2020.

Situation de trésorerie :

Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie est négative de 265 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-2,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du Parc d'activités communautaire d'Angers/Saint Léger - Lotissement des Robinières VI actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 25

Délibération n°: DEL-2020-292

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Atlantique à Saint-Léger-des-Bois et Saint-Jean-de-Linières - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 12 mai 2005, Angers Loire Métropole a créé le parc d'activités communautaire Angers/Atlantique à Saint-Léger-des-Bois et Saint-Jean-de-Linières. Cette Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a été concédée à ALTER Cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

- **Etat d'avancement des travaux**

  Restent à réaliser :

  - Les finitions définitives de trottoirs et les plantations le long des entreprises GIPHAR et STAM EUROPE.
  - Les finitions des autres voies suivant commercialisation.

- **Etat d'avancement de la commercialisation :**

Surface brute	Surface cessible
69 ha 10a	49 ha 30 a

Surface vendue	Reste à vendre
20 ha 50 a	28 ha 80 a

Une cession de 14 205 m² a été réalisée en 2019.

- **Eléments financiers :**

Bilan financier au 31 décembre 2019 **:**

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 000 000 € HT, en augmentation de 140 000 € par rapport au bilan du 31 décembre 2018.

Dépenses :
Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2019 s'élève à 10 971 000 € HT, soit 68,6 %.
La somme de 5 029 000 € HT reste à régler.

Recettes :
Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2019 s'élève à 8 887 000 € HT, soit 55,5 %.
La somme de 7 113 000 € HT reste à encaisser.

Participation de la collectivité :
La participation d'Angers Loire Métropole inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019 est de 4 400 000 € nets de taxe.

Elle est affectée au titre de la participation d'équilibre.

Au 31 décembre 2019, le montant total des participations de la collectivité encaissé par ALTER Cités est 4 440 000 €, soit 100 % du montant prévisionnel total.

Situation de trésorerie :

Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie est positive de 287 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du parc d'activités communautaire Angers/Atlantique à Saint Léger des Bois et Saint Jean de Linières actualisé au 31 décembre 2019 comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 26

Délibération n°: DEL-2020-293

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Les-Ponts-de-Cé - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Sorges - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 29 juin 2009, la commune des Ponts-de-Cé a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'activités de Sorges. Cette ZAC a été concédée à ALTER Cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après :

- **Etat d'avancement des travaux :**

Les travaux de viabilité – phase provisoire – de la première tranche ont été achevés à la fin 2012, à la suite de l'implantation des premières entreprises, les travaux de finition de la tranche 1 ont été lancés pour partie depuis janvier 2014.

Les travaux de viabilité – phase provisoire – de la deuxième tranche ont également été lancés en avril 2014 et sont achevés à ce jour.

Les travaux de finition de la tranche 1 ont été engagés en septembre 2016 et finalisés en février 2017 ainsi qu'une partie des travaux de finition de la tranche 2 autour des entreprises nouvellement implantées.

- **Etat d'avancement de la commercialisation :**

Surface brute	Surface cessible
9 ha 50 a	5 ha 90 a

Surface vendue	Reste à vendre
4 ha 80 a	1 ha 10 a

22 actes de vente ont été signés au 31 décembre 2019, pour une surface cumulée de 48 000 m².

- **Eléments financiers :**

Bilan financier au 31 décembre 2019

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 913 000 € HT, (en augmentation de 2 000 € par rapport à l'exercice précédent, sur les postes études et frais financiers) sans participation d'Angers Loire Métropole.

Dépenses :
Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2019 s'élève à 3 704 000 € HT, soit 94,6 %.
Le somme de 209 000 € HT reste à régler.

Recettes :
Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2019 s'élève à 2 899 000 € HT, soit 74 %.
La somme de 1 014 000 € HT reste à encaisser.

Aucune participation d'Angers Loire Métropole n'est inscrite au bilan.

Avance de trésorerie
Une convention d'avance de trésorerie a été mise en place par convention approuvée le 11 décembre 2017 par Angers Loire Métropole pour un montant de 700 000 € sur 3 ans jusqu'en 2019. Compte tenu de la situation de trésorerie et afin de faire face au décalage de l'encaissement des recettes, cette convention a été prolongée pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Situation de trésorerie :

Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie est négative de 350 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du Parc d'Activités Angers/Les Ponts-de-Cé/ZAC de Sorges actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- L'état actualisé des cessions pour 2019.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 27

Délibération n°: DEL-2020-294

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Océane à Verrières-en-Anjou - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°5 à la convention publique d'aménagement - Approbation

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Le Comité syndical du SYMANE (Syndicat Mixte Angers Nord-Est composé par les communes de Pellouailles les Vignes, Villevêque et le Plessis Grammoire) a créé le parc d'activités communautaire Angers/Océane. Cette opération a ensuite été poursuivie par Angers Loire Métropole et confiée à ALTER Cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après :

- **Etat d'avancement des travaux**

Restent principalement à réaliser la requalification des rues de la Bataillère et de Bennefray prévue avant fin 2020 et des travaux de finitions.

- **Etat d'avancement de la commercialisation :**

Surface brute	Surface cessible
26 ha	20 ha

Surface vendue	Reste à vendre
17 ha 40 a	2 ha 6 a

Deux cessions ont eu lieu en 2019 représentant 0,15 ha.

- **Eléments financiers**

Bilan financier au 31 décembre 2019
Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 340 000 € HT sans participation d'Angers Loire Métropole. Il est en augmentation de 140 000 € par rapport au bilan du 31 décembre 2018 essentiellement sur les postes fonciers, travaux et frais financiers du fait de l'allongement de la durée de la concession.

Dépenses :
Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2019 s'élève à 3 681 000 € HT, soit 85 %.
La somme de 659 000 € HT reste à régler.

Recettes :
Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2019 s'élève à 3 498 000 € HT, soit 81 %.
La somme de 842 000 € HT reste à encaisser.

L'augmentation des recettes compense totalement l'augmentation des dépenses, notamment par une hausse du prix de vente du dernier lot en façade de la RD 323. Les autres recettes proviennent du remboursement par le demandeur de travaux de création d'un accès.

Situation de trésorerie :
Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie est négative de 183 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité du Parc d'activités d'Angers/Océane- actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- L'état des cessions de l'année 2019,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n°5 à la concession d'aménagement conclu avec ALTER Cités qui proroge la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant, ainsi que tous documents afférent au dossier.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 28

Délibération n°: DEL-2020-295

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Angers/Verrières-en-Anjou - Secteur Océane extension ouest - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°1 à la convention publique d'aménagement - Approbation

Rapporteur : Yves GIDOIN

L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 10 novembre 2011, Angers Loire Métropole a créé le parc d'activités communautaire Angers/Verrières-en-Anjou – secteur Océane/extension Ouest, dont la réalisation a été concédée à ALTER Public. Ce site de 99 ha, en bord d'autoroute, a vocation à accueillir des activités industrielles, artisanales et tertiaires.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

- **Etat d'avancement des travaux**

Restent à réaliser les mesures environnementales compensatoires complémentaires, (mesure de protection acoustique, corridors écologiques, valorisation de noues et bassins...), la viabilisation phase provisoire de la 2ème tranche, les finitions des voiries des 1ère et 2ème tranche (suivant commercialisation), ainsi que des interventions ponctuelles de création d'accès, de reprises de diverses et d'entretien des ouvrages et d'accès.

- **Etat d'avancement de la commercialisation :**

Surface brute	Surface cessible
99 ha 07 a	67 ha 60 a

Surface vendue	Reste à vendre
22 ha 53 a	45 ha 07 a

Quatre cessions ont eu lieu en 2019 représentant 20,40 ha.

- **Eléments financiers**

Bilan financier au 31 décembre 2019

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 320 000 € HT.

Dépenses :
Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2019 s'élève à 15 887 000 € HT, soit 68 %.
La somme de 7 433 000 € HT reste à régler.

Recettes :
Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2019 s'élève à 5 686 000 € HT, soit 24 %.
La somme de 17 634 000 € HT reste à encaisser.

Participation de la collectivité
La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019 est de 3 190 000 € HT.

Elle est affectée à titre de la participation d'équilibre à l'opération et versée à l'opération selon l'échéancier suivant :
- 2021 : 1 450 000 €, ;
- 2022 : 1 000 000 €,
- 2024 : 740 000 €.

Au 31 décembre 2019, aucune participation de la collectivité n'a pas été encaissée par ALTER Public.

Situation de trésorerie :

Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie est négative de - 1 945 000 €.

- **Evolution du contexte environnemental**

A la création de cette opération, des études environnementales avaient été menées, permettant d'identifier les espaces propres à être construits et aménagés, et les éléments végétaux destinés à être préservés. Le projet avait obtenu toutes les autorisations administratives requises, dont notamment un arrêté préfectoral d'autorisation au titre du Code de l'Environnement (loi sur l'eau) en mars 2011. Le dossier de création de ZAC et la réalisation des aménagements qui s'en sont suivis tenaient compte des impacts écologiques identifiés lors des études préalables, dans le respect de la doctrine Eviter/Réduire/Compenser, permettant

ainsi de conjuguer développement économique et maintien de la biodiversité. Ainsi, le plan d'aménagement prévoyait notamment la protection de 5,2 ha d'îlots de biodiversité détectés (boisements et mares, habitats d'espèces protégées).

Près de 10 ans plus tard, certains critères d'évaluation environnementale ont cependant évolué, en particulier concernant l'appréciation de la présence de zones humides ou d'espèces protégées.
A l'occasion de la commercialisation d'un terrain, de nouvelles études environnementales plus approfondies ont été réalisées, faisant apparaitre la présence de nouvelles zones humides dégradées et d'espèces protégées d'amphibiens et de reptiles.
Ces éléments n'avaient pas été détectés lors des études initiales d'aménagement. A l'époque les moyens d'investigation et d'appréhension des impacts étaient moins développés et certaines espèces n'étaient pas recherchées.

Au vu de ce constat retranscrit dans le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité, et afin de compenser l'impact des projets déjà engagés sur les terrains commercialisés, Angers Loire Métropole a demandé à l'aménageur ALTER de mettre en œuvre plusieurs mesures, au-delà de la préservation des mares et boisement prévus dès l'origine :

- sur les parcelles destinées à être construites et déjà commercialisées : préserver et restaurer les zones humides les plus intéressantes, réaliser des aménagements propices à favoriser la biodiversité (exemple : implantation de nichoirs et d'espèces arbustives et arborées dans les espaces verts notamment). Ces mesures seront prises en charge par l'acquéreur ;
- créer un nouveau corridor écologique connectant entre eux les espaces les plus riches en terme de biodiversité ;
- faire évoluer toute la partie nord de la ZAC, le long de la RD 323, initialement destinée à être construite pour de l'activité tertiaire, vers une destination naturelle et/ou agricole définitivement sanctuarisée, et abandonner les projets de voirie traversant ou desservant ce site. En effet, ce secteur, voisin d'espaces boisés déjà préservés dans le projet, est constitué de prairies bocagères, présentant une grande qualité paysagère et environnementale. Le potentiel de développement de biodiversité sur ce site est important. Cette zone qui changera de destination représente 6,5 ha ;
- établir et mettre en œuvre un plan de gestion et de suivi des espaces naturels et/ou agricoles préservés au sein de l'opération. Ce plan de gestion concernera les espaces naturels (bois, mares, haies) identifiés dès l'origine du projet (soit 5,2 ha), une parcelle de 1,9 ha à fort potentiel écologique dont ALM a acté, en 2019, la non commercialisation, et les 6,5 ha supplémentaires de prairies bocagères en partie nord de la ZAC sur lesquelles la construction est abandonnée, soit un ensemble continu de 13,6 ha.

Angers Loire Métropole prend note que l'aménageur doit poursuivre les études pour pouvoir définir avec précision ces mesures, en concertation avec les experts et associations compétentes dans ce domaine, puis évaluer l'impact financier de ces orientations sur l'opération.
De même, Angers Loire Métropole demande à ALTER de préparer les dossiers permettant l'engagement des procédures nécessaires pour traduire à terme cette nouvelle orientation dans le document d'urbanisme et dans le dossier de ZAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité du parc d'activités d'Angers/Verrières-en-Anjou – Secteur Océane-extension Ouest actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- L'état des cessions de l'année 2019,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,

Prend acte de l'évolution des critères d'analyse environnementale conduisant à identifier de nouvelles zones humides dégradées et de nouvelles espèces, non détectées dans les études initiales de la ZAC.

Approuve l'objectif de poursuivre l'aménagement économique de cette zone en intégrant ces nouveaux paramètres environnementaux.

Demande à l'aménageur de modifier définitivement la destination de 6,5 ha de terrain, initialement destinés à être construits, et d'abandonner les projets de voies traversant ou desservant cette surface, afin de préserver et développer le potentiel de biodiversité du site.

Demande à l'aménageur de définir et mettre en œuvre un plan de suivi et de gestion environnementale des 13,6 ha d'espaces naturels ou agricoles préservés.

Demande à l'aménageur de préparer l'engagement de toute procédure nécessaire à sanctuariser durablement le caractère naturel et/ou agricole de ce secteur de 6,5 ha.

Approuve l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement conclue avec ALTER Public qui acte le nouveau montant de la participation d'équilibre.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant, ainsi que tous documents afférents au dossier.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 29

Délibération n°: DEL-2020-296

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire de Loire-Authion - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Anjou Actiparc Loire-Authion - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019.

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 17 novembre 2004, la commune de Loire-Authion a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'activités Anjou Actiparc Loire-Authion. Cette ZAC a été concédée à ALTER Cités. Cette opération a ensuite été poursuivie par Angers Loire Métropole.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

- **Etat d'avancement des travaux :**

Les travaux de viabilité portant sur les voiries, réseaux, bassins de rétention, espaces verts sont réalisés et ont été remis à l'exception du merlon côté Est.

- **Etat d'avancement de la commercialisation :**

Surface brute	Surface cessible
17 ha 87 a	13 ha 50 a

Surface vendue	Reste à vendre
4 ha 81 a	8 ha 69 a

13 actes de vente ont été signés au 31 décembre 2019, pour une surface cumulée de 48 177 m². Une vente est intervenue en 2019. Une autre vente est intervenue début 2020, elle sera comptabilisée dans le prochain bilan arrêté au 31 décembre 2020.

Plusieurs lots font actuellement l'objet d'études. Compte tenu de la crise sanitaire actuellement rencontrée, seul 1 ou 2 compromis seront signés en 2020 et confirmés en 2021.

- **Eléments financiers :**

Bilan financier au 31 décembre 2019

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 410 000 € HT (en hausse de 80 000 € par rapport à l'exercice précédent) sans participation d'Angers Loire Métropole.

Dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2019 s'élève à 3 009 000 € HT, soit 88 %.
Le somme de 401 000 € HT reste à régler.

Recettes :

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2019 s'élève à 1 801 000 € HT, soit 53 %.
La somme de 1 609 000 € HT reste à encaisser.

Situation de trésorerie :

Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie est négative de - 425 000 €.

Afin de palier à la situation de trésorerie négative une avance de trésorerie de 800 000 € a été mise en place en 2018 pour une durée de 3 ans. Au vu du plan de trésorerie, une prolongation de ce délai à 2022 est envisagée.

Par ailleurs, une avance complémentaire de 300 000 € est sollicitée auprès du concédant en 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du Parc d'activités communautaire Loire-Authion - ZAC Anjou Actiparc Loire-Authion actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 30

Délibération n°: DEL-2020-297

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités Saint-Martin-du-Fouilloux - Le Pré Bergère - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

La commune de Saint-Martin-du-Fouilloux a autorisé l'aménagement du Parc d''activités Le Pré Bergère. Cette opération a ensuite été poursuivie par Angers Loire Métropole et confié à ALTER Public.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Communauté urbaine le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

- **Etat d'avancement des travaux**

Restent à réaliser les revêtements définitifs des voiries, carrefours et trottoirs.

- **Etat d'avancement de la commercialisation :**

Surface brute	Surface cessible
5 ha	2 ha 80 a

Surface vendue	Reste à vendre
0 ha 40 a	2 ha 40 a

Aucune cession n'a été réalisée en 2019.

- **Eléments financiers :**

Bilan financier au 31 décembre 2019 :

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 956 000 € HT (sans changement par rapport au dernier bilan approuvé) sans participation d'Angers Loire Métropole.

Dépenses
Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2019 s'élève à 657 000 € HT, soit près de 69 %.
La somme de 299 000 € HT reste à régler.

Recettes
Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2019 s'élève à 479 000 € HT, soit près de 50 %.
La somme de 477 000 € HT reste à encaisser.

Participation de la collectivité
La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019 est de 397 000 € HT au titre de la participation d'équilibre.

Elle est affectée pour :
- Subvention NCR perçue par la Commune, reversée à l'opération 320 000 € HT
- Participation communale 77 000 € HT

Au 31 décembre 2019, le montant total des participations de la commune encaissé par ALTER Public est de 397 000 € HT, soit 100 % du montant prévisionnel total.

Au 31 décembre 2019, la situation de la trésorerie est négative de - 108 000 €

- **Avance de trésorerie :**

Angers Loire Métropole a consenti en 2017 une avance de trésorerie de 70 000 € sur 3 ans. Elle a été prorogée par avenant en 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 aux mêmes conditions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, article L300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du Parc d'activités communautaire Saint-Martin-du-Fouilloux – Le Pré Bergère actualisé au 31 décembre 2019, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 31

Délibération n°: DEL-2020-298

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaire Rives-du-Loir-en-Anjou - Zone d'Aménagement Concerté Aurore - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019.

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 13 mai 2019, Angers Loire Métropole a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Aurore. Cette Zone d'Aménagement Concerté a été confiée en 2018 à la ALTER Public par concession publique d'aménagement d'une durée de 15 ans.

Le projet prévoit, sur une surface de 11,6 ha la réalisation d'un quartier mixte, à dominante d'activités artisanales (30 à 38 lots), comprenant également un quartier résidentiel d'environ 80 logements.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après.

- **Etat d'avancement :**

A ce jour aucun travaux n'a été engagé.

- **Etat d'avancement de la commercialisation**

Le programme prévisionnel prévoit l'acquisition de 11,6 hectares environ.

Au 31 décembre 2019, aucune parcelle n'a été acquise par ALTER Public dans l'attente de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

- **Eléments financiers**

Bilan financier au 31 décembre 2019

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 717 000 € HT, en augmentation de 83 000 € par rapport au bilan approuvé au moment de la signature de la concession publique d'aménagement.

Dépenses :

Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2019 s'élève à 27 000 € HT, soit 0,6 %.
La somme de 4 690 000 € HT reste à régler.

Les dépenses sont en augmentation du fait de la nécessité de réaliser des investigations complémentaires demandées par l'Agence Régionale de la Santé des Pays de la Loire dans le cadre de l'instruction du dossier de DUP, ainsi que des provisions d'honoraires de MOE (maîtrise d'œuvre) et de travaux supplémentaires.

Recettes :

Aucune recette n'a été encaissée à ce jour. La somme de 4 717 000 € HT reste à encaisser.

Les recettes sont en augmentation du fait de la revalorisation du prix de vente au m² des lots libres de constructeurs afin de suivre l'évolution du marché sur les opérations voisines.

Participation de la collectivité :

Cette opération étant équilibrée en dépenses et en recettes, elle ne fait pas l'objet d'une participation d'équilibre d'Angers Loire Métropole.

Situation de trésorerie :

Au 31 décembre 2019, la situation de la trésorerie est négative de 27 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Aurore actualisé au 31 décembre 20198, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- L'état des cessions de l'année 2018,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 32

Délibération n°: DEL-2020-299

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Réseau d'éclairage public et de distribution d'électricité basse tension - Versements de fonds de concours au SIEML.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du Conseil de communauté du 10 février 2020, le versement de fonds de concours au SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire) a été approuvé pour les différents travaux qu'il effectue pour Angers Loire Métropole.

Il s'agit par cette délibération, d'ajuster les montants des fonds de concours versés au SIEML selon les modalités définies dans son règlement financier.
Ces fonds de concours financent les prestations suivantes :

- dépannages réalisés entre le 1er septembre 2019 et la prise en charge des interventions par le titulaire du marché global de performance.
- travaux de rénovation des installations et d'extension de réseau, commandés avant la mise en œuvre du marché global de performance.
- travaux d'effacement de réseau de distribution d'électricité basse tension et travaux préparatoires à l'enfouissement du réseau d'éclairage public non inclus dans le marché global de performance et tels que décrits en annexe.

Les versements seront effectués sur présentation des avis des sommes à payer émis par le SIEML en fonction de l'avancement des travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve les versements au SIEML, au titre des fonds de concours, pour les montants maximums suivants :

- Prestations de dépannages au titre de 2020 : 8 000 € supplémentaires (portant le maximum à 108 000 €)
- Travaux de rénovation des installations : 6 050 €
- Travaux d'extensions du réseau d'éclairage public : 13 490 €
- Travaux d'effacement de réseaux tels que décrits en annexe.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Franck POQUIN, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 33

Délibération n°: DEL-2020-300

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier des Hauts de Saint-Aubin - ZAC Verneau - Modification du périmètre et du programme global d'aménagement de la concession d'aménagement et augmentation de la participation du concédant - Avenant n°6 - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 30 janvier 2012, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Verneau. Cette ZAC a été concédée à ALTER Services, par convention Publique d'Aménagement et transférée en 2017 à ALTER Public.

Le pilotage de la ZAC Verneau relève d'Angers Loire Métropole du fait de sa compétence en matière de renouvellement urbain, elle a ainsi été transférée de la Ville d'Angers à Angers Loire Métropole par délibération le 10 juillet 2017.

L'opération d'aménagement de Verneau en est à sa dernière phase opérationnelle : 150 logements ont déjà été livrés (sur les 400 attendus), 100 sont en chantiers, et de nombreux espaces publics sont d'ores et déjà réaménagés et ouverts au public.

Situées à la jonction des opérations d'aménagement communautaires du Plateau de la Mayenne et du Plateau des Capucins, désormais en plein développement, et desservant directement le nouveau quartier de Verneau, les voiries de ce secteur ont de ce fait vu leur fréquentation largement augmenter depuis quelques années.
Certaines des voies situées aux abords immédiats de la ZAC Verneau apparaissent de plus en plus vétustes du fait de leur ancienneté (présence de réseaux aériens, de trottoirs et chaussées détériorés, attente de positionnement d'arrêts de bus définitifs...) et s'avèrent dangereuses pour les cycles notamment.
Leur réaménagement global apparaît donc nécessaire à court terme, en veillant particulièrement à l'intégration d'aménagements propices aux modes doux.

C'est pourquoi, il est proposé conformément aux dispositions de l'article 1.2 « Objet de l'opération » du traité de concession de l'opération Verneau de confier à ALTER Public le réaménagement des voies en contact direct avec la ZAC Verneau, en actant les évolutions suivantes :

- Modifier le périmètre de la concession en intégrant plusieurs voies qu'il convient de réaménager dans les deux années à venir afin d'assurer la cohérence d'aménagement et de fonctionnement à l'échelle de la ZAC Verneau qui entre dans sa dernière phase opérationnelle.
- Ajouter au Programme Global d'Aménagement : l'enfouissement et la réfection de réseaux, les travaux sur trottoirs et chaussées, les plantations de bord de voies, les aménagements de places de stationnement et de quais de bus ; des voies directement liées à la ZAC, pour un coût prévisionnel total estimé à 2 392 000 € TTC (honoraires compris) et répartis de la manière suivante :
  - → Rue du Général Lizé (tronçons de la rue des Artilleurs au boulevard Auriol) : 1 673 353 € TTC
  - → Rue Yvette : 321 874 € TTC
  - → Rue Renée : 396 773 € TTC

La participation d'Angers Loire Métropole au bilan financier de l'opération s'élève actuellement à **6 625 000 € HT, soit 7 950 000 € TTC,** telle qu'inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019.

La réalisation de ces travaux de voirie estimée, honoraires compris, à **1 993 333 € HT (2 392 000 € TTC)** entraine la révision du montant global de la participation de la Collectivité concédante, telle que prévue par l'article 16.4.3 du traité de concession au titre de sa compétence en matière de voirie. Le montant total de la participation de la collectivité à terme est ainsi revalorisé à **8 618 333 € HT, soit 10 342 000 € TTC.**

Conformément aux dispositions légales, ces augmentations du périmètre, du programme d'aménagement et de la participation de la collectivité doivent faire l'objet d'un avenant au Traité de Concession d'Aménagement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, articles L 103-2 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération de la ville d'Angers du 29 janvier 2014 portant sur le dossier de réalisation et sur le projet de programme global des constructions de la ZAC Verneau.

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve la modification du périmètre et du programme global d'aménagement de la concession d'aménagement figurant en annexe 1.

Approuve l'augmentation du montant de la participation du concédant pour remise d'ouvrages à hauteur de 1 993 333 € HT soit 2 392 000 € TTC.

Approuve l'avenant n°6 au traité de concession de la ZAC Verneau.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2020 et suivant.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Emmanuel CAPUS, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 34

Délibération n°: DEL-2020-301

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable d'Angers - Désignation des représentants d'associations et des personnalités qualifiées

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Angers a été classé par arrêté du ministre de la Culture en date du 31 janvier 2019. A la suite d'un tel classement, une commission locale du SPR doit être instituée.

Le rôle de cette commission est d'être consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification des outils de gestion du site, à savoir le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui a été mis à l'étude sur le centre historique du SPR par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2019 et le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) qui couvrira, à terme, le reste du périmètre du SPR.

Une fois ces documents de gestion approuvés, la commission a aussi pour rôle d'en assurer le suivi. Enfin, elle peut proposer la modification ou la mise en révision du PSMV ou du PVAP.

Lors de sa première séance, la commission adoptera un règlement intérieur qui fixera ses conditions de fonctionnement.

En application des dispositions du code du patrimoine en vigueur, la commission locale comprend :

- des membres de droit :
  - le Président de la commission (à savoir le président d'Angers Loire Métropole) ;
  - le Maire de la commune concernée par le site patrimonial remarquable ;
  - le Préfet ;
  - le Directeur régional des affaires culturelles ;
  - l'architecte des Bâtiments de France ;

- un maximum de quinze membres nommés dont :
  - un tiers de représentants désignés en son sein par l'organe délibérant de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme ;
  - un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ;
  - un tiers de personnalités qualifiées.

Le Code du patrimoine prévoit que les représentants d'associations et les personnalités qualifiées soient désignés par l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme après avis du préfet. Pour chacun des membres nommés, un suppléant est désigné; il siège en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

S'agissant des associations, et des personnalités qualifiées, il est proposé de désigner les titulaires et suppléants listés en annexe de la présente délibération.

S'agissant des représentants d'Angers Loire Métropole, ils ont été désignés par délibération du Conseil de communauté du 17 juillet 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L. 631-3 et D. 631-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'avis du Préfet du 21 octobre 2020,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Nomme les représentants d'associations et les personnalités qualifiées, titulaires et suppléants indiqués ci-dessous en tant que membres de la commission locale du site patrimonial remarquable d'Angers :

	Organismes	Titulaires	Suppléants
Représentants d'associations	**Association Renaissance de la Doutre (sauvegarde de l'Anjou)**	Monsieur Paul IOGNA-PRAT	Monsieur Jean-Michel CONTE
	Association Les amis du Vieil Angers	Monsieur Guy MASSIN-LE GOFF	Monsieur Dominique RICHARD
	Association Les amis de la Cité	Madame Mauricette RETHORE	Monsieur Dominique VIARD
	LPO Anjou	Madame Reine DUPAS	Monsieur Alain BERTAUDEAU

	Fondation du patrimoine des Pays de la Loire	Monsieur Jacques BUREL	Monsieur Gérard SANZAY
Personnes qualifiées	**Inspecteur des sites, chef de la division sites et paysages à la DREAL**	Monsieur David COUZIN	Monsieur Adrien COUTANCEAU
	Conservateur en chef du patrimoine	Monsieur Thierry PELLOQUET	Monsieur Emmanuel LITOUX
	CAPEB	Monsieur Denis TRAHAY	Monsieur Vincent BARETTI
	CAUE	Monsieur Jean-Pierre DUCOS	Madame Karine HOUDEMONT
	CCI - Direction des Relations Institutionnelles et de l'Aménagement du Territoire	Monsieur Eric GRELIER	Madame Annabelle MICHEL

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 35

Délibération n°: DEL-2020-302

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Réserves foncières communales - Saint-Barthélemy-d'Anjou - La Rillerie - Déclassement d'un chemin ouvert au public.

Rapporteur : Roch BRANCOUR
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole est propriétaire d'une réserve foncière communale constituée pour le compte de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou, située à la Rillerie, jouxtant une propriété communale. Cette réserve foncière est cadastrée section AO n°494 et 495.

Est présente sur la parcelle AO n°495 une liaison piétonne qui, du fait des critères de domanialité publique, est entrée dans le domaine public d'Angers Loire Métropole. En effet, cette liaison est empruntée régulièrement par les habitants du "Domaine de la Rillerie", lotissement voisin.

La commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou, propriétaire voisine et concernée aussi par le déclassement d'une liaison piétonne communale, a conduit une enquête de déclassement conjointe pour les deux collectivités à la suite de la délégation consentie par Angers Loire Métropole par décision du 8 juin 2020. En effet, les deux fonciers doivent être vendus conjointement à un aménageur.

L'enquête publique de déclassement a eu lieu du 24 août au 8 septembre 2020 en mairie de Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable au déclassement de ces deux cheminements piétonniers, dont celui présent sur la parcelle d'Angers Loire Métropole, sous réserve du rétablissement sur cette partie d'une liaison piétonnière entre la route d'Angers au nord et la placette de retournement de la rue de la Rillerie au sud (entre les numéros 12 et 14 de la rue).
Le projet urbain prévu prévoit de recréer des cheminements équivalents par dévoiement des chemins existants sur les deux propriétés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire-enquêteur du 9 septembre 2020,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Constate la désaffectation de la liaison piétonne située sur la parcelle cadastrée section AO n°495, au lieudit « La Rillerie » à Saint-Barthélemy-d'Anjou, en vue de la mise en vente de la parcelle à un porteur de projet.

Approuve son déclassement du domaine public communautaire.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 36

Délibération n°: DEL-2020-303

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Réserves foncières communales - Etat des portefeuilles 2020.

Rapporteur : Roch BRANCOUR
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole exerce la compétence Réserves Foncières pour le compte des communes-membres. Un règlement des réserves foncières communales, approuvé par délibération, édicte les règles en vigueur en cas de demande de portage.

Au paragraphe IV- C du règlement, il est indiqué une obligation mise à la charge d'Angers Loire Métropole d'informer son conseil communautaire du portefeuille de réserves foncières pour toutes les communes.

Aussi, il est proposé de porter à la connaissance des élus communautaires les portefeuilles 2020 des Réserves Foncières.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le règlement des réserves foncières en vigueur,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

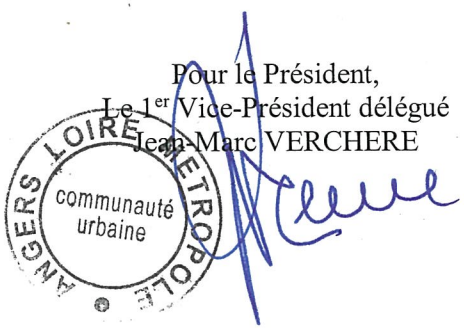
DELIBERE

Prend connaissance des portefeuilles 2020 des réserves foncières des communes-membres, biens portés par Angers Loire Métropole pour le compte des communes,

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



ETAT DES PORTEFEUILLES DE RESERVES FONCIERES 2020

COMMUNE	POPULATION TOTALE 2017 Données INSEE	MONTANT DES PORTEFEUILLES 2020 Prix de revente 2020 *
ANGERS	156 037	7 491 902,00
AVRILLÉ	14 024	0,00
BEAUCOUZE	5 256	0,00
BEHUARD	131	0,00
BOUCHEMAINE	6 912	288 751,00
BRIOLLAY	3 006	0,00
CANTENAY-EPINARD	2 339	84 553,00
ECOUFLANT	4 214	0,00
ECUILLÉ	646	39 848,00
FENEU	2 231	143 401,00
LONGUENEE-EN-ANJOU	6 499	548 767,00
LOIRE-AUTHION	16 294	0,00
LE PLESSIS GRAMMOIRE	2 438	568 949,00
LES PONTS DE CE	13 253	1 054 765,00
MONTREUIL JUIGNE	7 664	624 274,00
MURS ERIGNE	5 620	3 593 531,00
VERRIERES-EN-ANJOU	7 445	897 242,00
SARRIGNE	836	0,00
SAVENNIERES	1 361	78 898,00
RIVES DU LOIR EN ANJOU	5 650	158 949,00
SOULAINES SUR AUBANCE	1 452	265 882,00
SOULAIRE-ET-BOURG	1 526	197 083,00
ST BARTHÉLEMY D'ANJOU	9 433	813 352,00
ST CLEMENT DE LA PLACE	2 158	0,00
ST LEGER DE LINIERES	3 659	432 381,00
ST LAMBERT LA POTHERIE	2 872	0,00
ST MARTIN DU FOUILLOUX	1 710	93 584,00
STE GEMMES SUR LOIRE	3 667	1 275 067,00
TRELAZE	14 810	422 797,00
TOTAL POPULATION COMMUNES AYANT UN PORTEFEUILLE DE RESERVES FONCIERES COMMUNALES	**252 121**	**19 073 976,00**
TOTAL POPULATION ALM	**303 143**	

*pour certaines communes, des frais seront ajoutés notamment en cas de DUP

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 37

Délibération n°: DEL-2020-304

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT ET LOGEMENT

Programme Local de l'Habitat (PLH) - Amélioration des logements privés anciens - Opération "Mieux chez moi 2" - Evolution du règlement des aides financières à l'amélioration de l'habitat

Rapporteur : Roch BRANCOUR
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et de son engagement dans la transition écologique du territoire, Angers Loire Métropole a lancé en septembre 2019, une opération d'amélioration de l'habitat ancien privé. Cette opération, baptisée « Mieux chez moi 2 », est soutenue par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

En plus d'offrir un accompagnement technique personnalisé et gratuit aux propriétaires éligibles, Angers Loire Métropole a mis en place des aides directes pour accompagner financièrement les ménages.

Trois types d'aides financières ont ainsi été mises en place :

- Des aides individuelles attribuées aux propriétaires pour la réalisation de leurs travaux d'amélioration ;
- Des aides collectives attribuées aux syndicats de copropriété pour la réalisation d'études de faisabilité ;
- Des aides collectives attribuées aux syndicats de copropriété pour la réalisation de travaux d'amélioration des parties communes.

Depuis le lancement de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), plusieurs constats ont permis de justifier un besoin de faire évoluer le règlement des aides de la Communauté urbaine, notamment celles à destination des copropriétés.

1) Renforcer l'accompagnement des copropriétés pour la mise en accessibilité des parties communes

L'OPAH a fait apparaître un besoin d'accompagnement renforcé pour certaines copropriétés suivies pour un projet de mise en accessibilité des parties communes. Les préconisations de travaux d'adaptation effectuées par l'ergothérapeute de Citémétrie, opérateur mandaté par Angers Loire Métropole, nécessitent parfois d'être complétées par une étude de faisabilité technique. Une telle étude a pour objectif de convaincre l'ensemble des copropriétaires en levant les différents freins qui empêchent le passage aux travaux : lever les doutes sur la faisabilité technique du projet, son coût, son impact sur l'aspect architectural du bâtiment et facilité l'accord de l'ABF lorsque l'immeuble se situe dans un périmètre de Monuments Historiques.

Par conséquent, il est proposé de mettre en place une aide financière pour accompagner les copropriétés qui souhaiteraient engager une étude de faisabilité complémentaire par un cabinet de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité des parties communes.

L'aide d'Angers Loire Métropole sera de 50% du montant HT de l'étude avec un plafond de subvention à 3 000€. Le nombre de copropriétés qui pourraient bénéficier de cette aide est évalué à 13 d'ici fin 2022 (fin de l'OPAH), portant ainsi le budget consacré à cette aide à 39 000€ maximum.

2) Moduler le taux de l'aide aux travaux pour les copropriétés en difficultés pour éviter un sur-financement des projets

Au lancement de l'OPAH, la Communauté urbaine a instauré une aide aux travaux à destination des copropriétés jugées en difficultés à l'issue d'un diagnostic multicritère. Cette aide est mobilisée à la discrétion d'Angers Loire Métropole via le comité technique de l'OPAH, qui étudie la fragilité de la copropriété, au regard des éléments du diagnostic multicritère. Différentes sources de dysfonctionnements peuvent justifier la mobilisation de cette aide : difficultés sociales et/ou économiques des copropriétaires, travaux conséquents sur éléments porteurs, etc.

Angers Loire Métropole aide les copropriétés en difficulté à hauteur de 20% du montant HT des travaux avec un plafond de travaux subventionnables de 15 000€ par logement et un plafond de subvention variable en fonction du nombre de logements dans la copropriété. Cette aide peut être mobilisée seule ou être accompagnée par l'ANAH lorsque la copropriété est éligible.

Depuis le lancement de l'OPAH, l'ANAH a lancé un nouveau dispositif renforcé des copropriétés dégradées ou insalubres qui peut entraîner un sur-financement des projets : le Plan Initiative Copropriété. Ce dernier est activé lorsque l'EPCI cofinance le projet.

Pour éviter les situations de sur-financement des projets, il est proposé de rendre l'aide d'Angers Loire Métropole variable, entre 5% et 20% du montant HT des travaux.

Types de copropriétés	Critères	Plafond de travaux subvention-nable	Taux d'aides	Plafonds d'aides par copropriété en fonction du nombre de logements
Copropriétés en difficultés et/ou dégradés ou insalubres	Copropriétés identifiées comme en difficultés à l'issue d'un diagnostic multicritère ou éligible au dispositif « copropriétés dégradées » de l'Anah	15 000 € HT par logement	**Entre 5% et 20 %**	Aides maximales : - Copropriété < 50 logements : 75 000 € - Copropriété entre 50 et 100 logements : 150 000 € - Copropriété entre 101 et 150 logements : 225 000 € - Copropriété > 151 logements : 250 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2020-130 du Conseil de communauté du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil de communauté donne délégation d'attributions à la Commission permanente,

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020

DELIBERE

Approuve les modifications du règlement d'aides à l'amélioration des logements, telles qu'énoncées ci-avant.

Approuve le règlement d'attribution des aides d'Angers Loire Métropole ci-joint ;

Approuve la compétence de la Commission permanente pour se prononcer sur les évolutions présentes et à venir du dispositif d'aides d'Angers Loire Métropole ;

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents afférents à la présente décision.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Marie-Isabelle LEMIERRE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 38

Délibération n°: DEL-2020-305

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Verrières-en-Anjou - Commune déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou - Groupe scolaire Jean de la Fontaine - Extension et restructuration - Marchés de travaux

Rapporteur : Véronique MAILLET
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence constructions scolaires, Angers Loire Métropole envisage de réaliser des travaux d'extension et de réhabilitation d'une partie du groupe scolaire Jean de la Fontaine à Saint-Sylvain-d'Anjou, commune déléguée de Verrières-en-Anjou.

Le projet consiste en la création d'une classe élémentaire supplémentaire pour 72 m² et de la création d'un restaurant scolaire de 683 m², soit une surface de plancher de 767 m². Les surfaces restructurées, en lieu et

place de l'ancienne restauration, permettront la création de locaux dédiés à l'école maternelle dont 2 salles de classe, une salle de propreté et une salle de repos soit une surface de 296 m².

Au stade Avant-projet Définitif, l'estimation des travaux s'élève à 1 733 000,00 € HT (valeur septembre 2020).

Il convient de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 21 octobre 2020

DELIBERE

Approuve l'Avant-Projet Définitif fixant le montant des travaux à 1 733 000,00 € HT (valeur septembre 2020).

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression et les avenants sans incidence financière.

Autorise le Président ou le Vice-président délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 39

Délibération n°: DEL-2020-306

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Finances - Créances irrécouvrables - Admissions en non valeur et remises de dette.

Rapporteur : François GERNIGON
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Madame la Trésorière Principale d'Angers Municipale a dressé des états de produits irrécouvrables des budgets Principal et annexes Déchets, Eau et Assainissement pour les années 2011 à 2020.

Ces produits n'ont pu être recouvrés pour les raisons indiquées en regard du nom de chacun des redevables portés sur ces états : liquidations judiciaires, sommes minimes ne pouvant pas donner lieu à des poursuites, créances éteintes à la suite des procédures de redressement judiciaire, poursuites sans effet...

Il est rappelé que l'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Le montant de ces opérations est imputé sur les crédits inscrits aux budgets correspondants en dépenses conformément aux tableaux détaillés en annexe.

A cela s'ajoute les demandes de remises gracieuses relatives aux usagers des terrains d'accueils des gens du voyage de la Communauté urbaine pour les années 2011 à 2015. Ces produits avaient été appelés au travers de la régie et n'ont jamais été recouvrés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020

DELIBERE

Admet en non-valeurs, conformément aux avis émis par Madame la Trésorière Principale d'Angers Municipale :

- Budget Principal : 24 892,92 €
- Budget Déchets : 3 156,34 €
- Budget Eau : 82 978,55 €
- Budget Assainissement : 963,56 €

Eteint les créances définitivement irrécouvrables pour les montants suivants :

- Budget Eau : 13 947,02 €
- Budget Déchets : 138,88 €

Accepte les remises gracieuses :

- Budget Principal : 15 066,02 €

Impute les dépenses aux budgets concernés de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 40

Délibération n°: DEL-2020-307

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Programme FEDER ITI 2014/2020 - Organisme intermédiaire - Plan d'actions actualisé - Avenant n°4 - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU
L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Le 10 juillet 2015, le Conseil de communauté a adopté la convention signée avec la Région des Pays-de-la-Loire désignant Angers Loire Métropole comme organisme intermédiaire pour la mise en oeuvre d'un Investissement Territorial Intégré (I.T.I) FEDER 2014-2020. Un premier avenant a été signé le 31 janvier 2017 pour intégrer les modalités de gestion du FEDER. Un second avenant a été signé le 3 avril 2018 pour valider la révision du plan d'actions (plan d'actions n°2). Un troisième avenant a été signé le 31 décembre 2019 pour valider la révision du plan d'actions (plan d'actions n°3).

La sélection des opérations financées par le FEDER est réalisée par Angers Loire Métropole en sa qualité d'organisme intermédiaire. Conformément aux articles 3 et 5 de la convention, l'organisme intermédiaire peut réviser son plan d'action par voie d'avenant. Il doit assurer la sélection des opérations avec une procédure transparente et objective et une validation en Conseil de communauté. Les critères de sélection des opérations du plan d'action sont les suivantes :

- Le calendrier : l'enveloppe ITI FEDER ne prendra en charge que les projets dont les travaux sont engagés avant le 30 juin 2020 et les dépenses clôturées avant le 30 juin 2023,
- Le montant des dépenses HT,
- L'éligibilité au Document de Mise en OEuvre du FEDER (DOMO).

A ce titre, Angers Loire Métropole a réalisé un état des lieux de l'avancée des opérations inscrites au plan d'action n°3 ayant fait l'objet d'un avenant à la convention initiale signé le 31 décembre 2019 en prenant en compte :

- La fongibilité des crédits au sein de chaque axe d'intervention,
- Les nouvelles opérations susceptibles d'intégrer le nouveau plan d'action,
- Les opérations abandonnées ou ne répondant plus aux critères de sélections des projets et susceptibles d'être retirées du nouveau plan d'action,
- L'actualisation des opérations en cours.

Dans le cadre de cet avenant n°4 et du plan d'actions, il a été mis à jour :

➔ *Axe 4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs :*

- Mise à jour des coûts d'opérations et calendrier
- Aucune opération annulée par rapport au plan d'actions n°3
- Sainte-Gemmes sur Loire – Maison des Associations – Réhabilitation et extension – Travaux de performances énergétiques bénéficie des crédits non utilisés sur l'axe 4 pour tous les dossiers soldés ; cette opération bénéficiait d'une subvention de 52 444 € sur le plan d'action n°3 et passe ainsi à 55 505 € sur le plan d'action n°4
- Conclusion : L'intégralité des subventions attendues seront perçues soit 3 031 795 €

➔ *Axe 5 : Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement :*

- Mise à jour des coûts d'opérations et calendrier
- Aucune opération annulée par rapport au plan d'actions n°3
- Fongibilité des crédits au sein de l'axe 5 sur les 3 opérations inscrites
- Conclusion : Aucune modification de l'enveloppe de subventions pour cet axe soit 2 700 667 €

➔ *Axe 6 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (Seules Angers et Trélazé sont bénéficiaires) :*

- Mise à jour des coûts d'opérations et calendrier
- Une opération annulée pour Trélazé avec un report de la subvention sur l'opération « Trélazé - Rénovation de la piscine »
- Conclusion : Aucune modification de l'enveloppe de subvention pour cet axe soit 5 838 921 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020

DELIBERE

Approuve le plan d'action n° 4 FEDER ITI 2014-2020 d'Angers Loire Métropole.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 novembre 2020

Dossier N° 41

Délibération n°: DEL-2020-308

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - RESSOURCES HUMAINES

Mise à disposition de service - Plateforme de service - Création service commun d'instruction des enseignes et des publicités

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille vingt le lundi neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-269), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON (arrivée à la DEL-2020-270), Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (arrivée à la DEL-2020-278), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (arrivée à la DEL-2020-277), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (arrivée à la DEL-2020-270), M. Jérémy GIRAULT (départ à la DEL-2020-302), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (arrivée à la DEL-2020-271), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT (arrivée à la DEL-2020-282), Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (arrivée à la DEL-2020-277), M. Florian RAPIN, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2020-292)

ETAIENT EXCUSES : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne GROSSET, Mme Nacira MEGHERBI, M. Arash SAEIDI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (jusqu'à la DEL-2020-291)

Mme Catherine AUBRY, conseillère communautaire a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 novembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du Conseil de communauté du 22 janvier 2018, la convention cadre portant création de services pour la gestion des plateformes intercommunales a été approuvée et a ainsi créé trois plateformes de services mises à disposition des communes : service d'instruction mutualisé du droit des sols, service des affaires techniques communales, service de conseil en prévention.

Depuis le 31 janvier 2020, l'entrée en vigueur du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) a transféré aux Maires des communes la compétence en matière de publicité et d'enseignes.

Afin d'améliorer le service rendu aux administrés et de garantir une meilleure sécurité juridique des autorisations, Angers Loire Métropole propose de créer une nouvelle plateforme à compter du 1er janvier 2021 pour assurer l'instruction des demandes d'autorisation d'enseignes et de publicité qui sera mise à disposition des communes qui souhaiteront y adhérer : le service commun d'instruction des enseignes et des publicités.

En synthèse, le fonctionnement de ce nouveau service commun est le suivant :

- Le service commun est créé pour une durée d'un an reconductible,
- L'enregistrement des demandes est assuré par la commune,
- L'instruction des demandes est assurée par le service commun qui transmet une proposition de décision à la commune.,
- Le maire de la commune prend la décision finale et en assure la notification,
- Le coût du service est estimé à ce jour à 45 000 €. Ce service est financé par chaque commune adhérente au prorata de leur surface d'activité pour 30 % et du nombre d'entreprises présentes sur leur territoire pour 70 %.

Il convient d'établir un avenant n°1 à la convention portant création de services pour la gestion des plateformes intercommunales ainsi qu'une convention annexe relative à ce service commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 02 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention cadre portant création de services pour la gestion des plateformes intercommunales.

Approuve la convention annexe relative au service commun d'instruction des enseignes et des publicités

Autorise le Président et le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 à la convention cadre et la convention annexe avec chaque commune membre qui souhaitera adhérer au service commun d'instruction des enseignes et des publicités.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

Contrôle de légalité - Délibérations du lundi 09 novembre 2020

N° Passage	DEL	Compétences	Titre	Date préfecture
1	DEL-2020-268		Air Pays-de-la-Loire - Surveillance de la qualité de l'air extérieur - Convention de partenariat 2021-2023 - Approbation.	13 novembre 2020
2	DEL-2020-269		Parcs de stationnement - Modification de tarifs - Avenant au contrat 8 parcs - Approbation	13 novembre 2020
3	DEL-2020-270		ALTER Energies - Projet de centrale solaire sur la commune de Tiercé (SmiléPhotov'Tiercé) - Prise de participation financière - Approbation	13 novembre 2020
4	DEL-2020-271		ALTER Energies - Projet de centrale solaire au sol sur la commune de Bourgneuf-en-Mauges (SmiléPhotov' Bourgneuf) - Prise de participation financière - Approbation.	13 novembre 2020
5	DEL-2020-272		Transition énergétique - Syndicat Intercommunal d'Electricité de Maine-et-Loire (SIEML) - Convention-cadre de partenariat - Approbation.	13 novembre 2020
6	DEL-2020-273		Assainissement - Angers - Place Toublanc - Marché de reconstruction d'une station de refoulement	13 novembre 2020
7	DEL-2020-274		Eau et Assainissement - Impact COVID 19 - Marché de travaux de branchement et d'interventions ponctuelles - Avenant n°2 - Approbation.	13 novembre 2020
8	DEL-2020-275		Assainissement - Feneu - Marché de reconstruction de la station de dépollution	13 novembre 2020
9	DEL-2020-276		GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme - Contrat Territorial Eau Authion - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays-de-la-Loire	13 novembre 2020
10	DEL-2020-277		Association Tremplin Solidaire - Optimisation des déchets de chantier - Convention - Approbation.	13 novembre 2020
11	DEL-2020-278		Structures d'insertion par l'activité économique - Subventions 2020 - Avenants à la convention - Approbation	13 novembre 2020

12	DEL-2020-279		Kara Technology - Projet EVA (Equipement de Voyage Automatisé) - Avenant à la convention - Approbation	13 novembre 2020
13	DEL-2020-280		Zone d'Aménagement Concerté Quai Saint-Serge - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019 - Approbation.	13 novembre 2020
14	DEL-2020-281		Parc d'activités communautaire Angers/Cours Saint-Laud - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Approbation.	13 novembre 2020
15	DEL-2020-282		Parc d'activité communautaire Angers/Avrillé - Secteur des Landes II - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°3 à la convention publique d'aménagement - Approbation.	13 novembre 2020
16	DEL-2020-283		Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'Aménagement Concerté du Buisson - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019.	13 novembre 2020
17	DEL-2020-284		Parc d'activités communautaire d'Angers/Beaucouzé - Zone d'Aménagement Concerté de la Bourrée - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019	13 novembre 2020
18	DEL-2020-285		Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Grand Périgné - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°5 à la convention d'avance de trésorerie - Avenant n°11 à la convention publique d'aménagement - Approbation.	13 novembre 2020
19	DEL-2020-286		Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone Franche Urbaine (ZFU) Belle-Beille Patton - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°7 à la convention publique d'aménagement - Approbation.	13 novembre 2020

20	DEL-2020-287		Parc d'activités communautaire d'Angers / Beaucouzé - Zone Industrielle - Compte Rendu Annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019.	13 novembre 2020
21	DEL-2020-288		Parc d'activités communautaire Angers/Bouchemaine - Zone d'Aménagement Concerté des Brunelleries extension ouest - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Approbation.	13 novembre 2020
22	DEL-2020-289		Parc d'activités communautaire Angers / Ecouflant - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Beuzon - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°10 à la convention publique d'aménagement - Approbation.	13 novembre 2020
23	DEL-2020-290		Parc d'activités communautaire Angers Est/Pôle 49 à Saint-Barthélemy-d'Anjou et Verrières-en-Anjou - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019.	13 novembre 2020
24	DEL-2020-291		Parc d'activités communautaire d'Angers/Saint-Léger-des-Bois - Lotissement des Robinières VI - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019	13 novembre 2020
25	DEL-2020-292		Parc d'activités communautaire Angers/Atlantique à Saint-Léger-des-Bois et Saint-Jean-de-Linières - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019	13 novembre 2020
26	DEL-2020-293		Parc d'activités communautaire Angers/Les-Ponts-de-Cé - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Sorges - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019	13 novembre 2020
27	DEL-2020-294		Parc d'activités communautaire Angers/Océane à Verrières-en-Anjou - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°5 à la convention publique d'aménagement - Approbation	13 novembre 2020

28	DEL-2020-295		Parc d'activités communautaire Angers/Verrières-en-Anjou - Secteur Océane extension ouest - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019 - Avenant n°1 à la convention publique d'aménagement - Approbation	13 novembre 2020
29	DEL-2020-296		Parc d'activités communautaire de Loire-Authion - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Anjou Actiparc Loire-Authion - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019.	13 novembre 2020
30	DEL-2020-297		Parc d'activités Saint-Martin-du-Fouilloux - Le Pré Bergère - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019	13 novembre 2020
31	DEL-2020-298		Parc d'activités communautaire Rives-du-Loir-en-Anjou - Zone d'Aménagement Concerté Aurore - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2019.	13 novembre 2020
32	DEL-2020-299	Eclairage public	Réseau d'éclairage public et de distribution d'électricité basse tension - Versements de fonds de concours au SIEML.	13 novembre 2020
33	DEL-2020-300	Aménagement urbain	Quartier des Hauts de Saint-Aubin - ZAC Verneau - Modification du périmètre et du programme global d'aménagement de la concession d'aménagement et augmentation de la participation du concédant - Avenant n°6 - Approbation	13 novembre 2020
34	DEL-2020-301		Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable d'Angers - Désignation des représentants d'associations et des personnalités qualifiées	13 novembre 2020
35	DEL-2020-302		Réserves foncières communales - Saint-Barthélemy-d'Anjou - La Rillerie - Déclassement d'un chemin ouvert au public.	13 novembre 2020
36	DEL-2020-303		Réserves foncières communales - Etat des portefeuilles 2020.	13 novembre 2020
37	DEL-2020-304		Programme Local de l'Habitat (PLH) - Amélioration des logements privés anciens - Opération "Mieux chez moi 2" - Evolution du règlement des aides financières à l'amélioration de l'habitat	13 novembre 2020

38	DEL-2020-305		Verrières-en-Anjou - Commune déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou - Groupe scolaire Jean de la Fontaine - Extension et restructuration - Marchés de travaux	13 novembre 2020
39	DEL-2020-306		Finances - Créances irrécouvrables - Admissions en non valeur et remises de dette.	13 novembre 2020
40	DEL-2020-307		Programme FEDER ITI 2014/2020 - Organisme intermédiaire - Plan d'actions actualisé - Avenant n°4 - Approbation	13 novembre 2020
41	DEL-2020-308		Mise à disposition de service - Plateforme de service - Création service commun d'instruction des enseignes et des publicités	13 novembre 2020

14 décembre 2020

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du :

lundi 14 décembre 2020 à 18 heures 00

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

N°	*DOSSIERS EN EXERGUE*	*RAPPORTEURS*
		Corinne BOUCHOUX
1	Attractivité commerciale - Transports collectifs - Gratuité des transports en commun du 12 au 27 décembre 2020 - DEL-2020-309	***Le conseil adopte à l'unanimité***
		François GERNIGON
	Point pour information :	
	Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises	
		Francis GUITEAU
2	Impact COVID-19 - Association La Ressourcerie des Biscottes - Attribution d'une subvention exceptionnelle - DEL-2020-310	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'a pas pris part au vote: Mme Isabelle RAIMBAULT.*
3	Emmaüs Angers - Site Saint-Jean-de-Linières - Convention de financement - Approbation - DEL-2020-311	***Le conseil adopte à l'unanimité***
		Christophe BÉCHU
4	Parc d'activités communautaires Angers / Les-Ponts-de-Cé - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Moulin Marcille 2 - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Approbation. - DEL-2020-312	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.*
		Roselyne BIENVENU
5	Projet de pacte de gouvernance - Approbation. - DEL-2020-313	***Le conseil adopte à l'unanimité***
		Jean-Paul PAVILLON
6	Eau et Assainissement - Rapport 2019 sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) eau potable et assainissement des eaux usées - Orientation de la politique publique - Approbation. - DEL-2020-314	***Le conseil donne acte***

N°	AUTRES DOSSIERS	RAPPORTEURS
	SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE	
	Politique de la ville	**Marc GOUA**
7	Contrat de ville - Modalités d'observation-évaluation - Rapport d'activité 2019 - Convention avec l'AURA - Avenant - Subvention - Approbation - DEL-2020-315	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR, Mme Chantal RENAUDINEAU.*
8	NPNRU - Charte de Gestion Urbaine (GUP) de proximité avec les organismes HLM, la Ville d'Angers et l'Etat - Avenant - Approbation - DEL-2020-316	***Le conseil adopte à l'unanimité***
9	CVU - Contrat de Ville Unique - Abattement de Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) - Avenant portant sur la convention d'utilisation avec les organismes HLM, la Ville d'Angers, la Ville de Trélazé et l'Etat - Approbation - DEL-2020-317	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Marc GOUA, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Christine BLIN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Claire SCHWEITZER, M. Philippe VEYER.*
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
	Cycle de l'eau	**Jean-Paul PAVILLON**
10	Eau - Loire-Authion - Commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire - Convention d'achat d'eau en gros avec le Syndicat d'Eau de l'Anjou - Avenant n°1 - Approbation - DEL-2020-318	***Le conseil adopte à l'unanimité***
11	Assainissement - Angers - Station de dépollution de la Baumette - Travaux d'amélioration énergétique - Convention de répartition avec SESIEA - Approbation - DEL-2020-319	***Le conseil adopte à l'unanimité***
12	Tramway - Lignes B et C - Dévoiement des réseaux - Marchés de travaux sur les secteurs Bon Pasteur, Aragon, Dumesnil et Henri Arnaud - Avenants - Approbation. - DEL-2020-320	***Le conseil adopte à l'unanimité***
13	GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - Digue du Petit Louet et digue de Vernusson - Etablissement Public Loire - Conventions de délégation de gestion - Avenants - Approbation. - DEL-2020-321	***Le conseil adopte à l'unanimité***
	Déchets	**Jean-Louis DEMOIS**
14	Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service Déchets - Approbation - DEL-2020-322	***Le conseil donne acte***
15	Déchèterie de la Claie Brunette - SMITOM Sud Saumurois - Convention - Avenant n°3 - Approbation. - DEL-2020-323	***Le conseil adopte à l'unanimité***

	Mobilités - Déplacements	**Corinne BOUCHOUX**
16	Tramway - Ligne A - Entretien de la ligne - Convention avec la Ville d'Angers - Approbation - DEL-2020-324	***Le conseil adopte à l'unanimité***
17	Plan vélo - Acquisition d'un vélo à assistance électrique - Subvention à l'achat - Prolongation de l'opération. - DEL-2020-325	***Le conseil adopte à l'unanimité***
	Environnement	
18	Rapport sur la situation en matière de développement durable en 2019-2020 - Approbation - DEL-2020-326	***Le conseil donne acte***
	Énergie	**Franck POQUIN**
19	SEM Croissance verte - Pacte d'actionnaires - Approbation. - DEL-2020-327	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'a pas pris part au vote: M. Franck POQUIN.*
20	Angers - Réseau de chaleur la Roseraie - ALTER Services - Résiliation de la concession de travaux - Protocole transactionnel - Approbation. - DEL-2020-328	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, M. Maxence HENRY, M. Philippe REVERDY.*
21	ALTER Services - Réseau de chaleur la Roseraie - Contrat de prestations intégrées - Accord de principe. - DEL-2020-329	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, M. Maxence HENRY, M. Philippe REVERDY.*
22	Angers - Réseau de chaleur Monplaisir - Résiliation de la convention d'occupation domaniale - Protocole de fin de contrat avec la société MéoRéso - Approbation. - DEL-2020-330	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, M. Maxence HENRY, M. Philippe REVERDY.*
23	Angers - Réseau de chaleur Monplaisir - Société de production d'énergies renouvelables (SEREM) - Liquidation - Avenant au pacte d'actionnaires - Contrat de cession des études - Approbation. - DEL-2020-331	***Le conseil adopte à l'unanimité***

24	ALTER Energies - Centrale solaire de Montreuil-Bellay - Augmentation de la participation financière - Approbation. - DEL-2020-332	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: Mme Corinne BOUCHOUX, M. Franck POQUIN.*
25	ALTER Energies - Station bioGNV de Lasse - Prise de participation dans la SCIC-SAS dédiée au portage du projet - Approbation. - DEL-2020-333	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: Mme Corinne BOUCHOUX, M. Franck POQUIN.*
26	ALTER Energies - Parc Eolien de l'Hyrôme aux abords de l'A87 - Augmentation de la prise de participation financière - Approbation. - DEL-2020-334	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: Mme Corinne BOUCHOUX, M. Franck POQUIN.*
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE **Développement économique**	***Yves GIDOIN***
27	Impact COVID-19 - Location de patrimoine propriété de la collectivité - Exonérations redevances et loyers - Approbation - DEL-2020-335	***Le conseil adopte à l'unanimité***
28	Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion du parc d'activités Angers-Marcé - Participation financière complémentaire - Prorogation du délai de remboursement. - DEL-2020-336	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU, M. François GERNIGON, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Charles PRONO, M. Benoit PILET, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Damien COIFFARD, M. Eric GODIN, Mme Corinne GROSSET, M. Arnaud HIE, Mme Chantal RENAUDINEAU, M. Philippe REVERDY.*
29	Coopérative Angers French Tech - Avenant n°1 à la convention - Approbation - DEL-2020-337	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'a pas pris part au vote: M. Emmanuel CAPUS.*
		François GERNIGON
30	SPL ALDEV - "Commercialisation, gestion immobilière et foncière du parc économique immobilier" - Convention de prestations intégrées - Avenant n°2 - Approbation - DEL-2020-338	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Marc GOUA, M. Yves GIDOIN, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Mme Corinne GROSSET, Mme Constance NEBBULA.*

31	SPL ALDEV - "Action économique, enseignement supérieur recherches et emploi" - Convention de prestations intégrées - Avenant n°1 - Approbation - DEL-2020-339	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Marc GOUA, M. Yves GIDOIN, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Mme Corinne GROSSET, Mme Constance NEBBULA.* **Roselyne BIENVENU**
32	Société Publique Locale Angers Loire Expo Congrès (ALTEC) - Office de Tourisme et Promotion touristique - Convention de prestations intégrées de service public - Avenant n° 4 - DEL-2020-340	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Charles PRONO, M. Jérémy GIRAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Bruno RICHOU.*
	Enseignement Supérieur et Recherche	**Benoit PILET**
33	CPER 2015-2020 - Université d'Angers - Bibliothèque universitaire de Belle-Beille - Opération de construction d'un datacenter - Maitrise d'ouvrage - Attribution d'une subvention - Avenant à la convention - Approbation - DEL-2020-341	***Le conseil adopte à la majorité*** *Contre: 1, M. Stéphane LEFLOCH.* *Abstention: 1, Mme Claire SCHWEITZER.* *N'ont pas pris part au vote: M. Benoit PILET, M. Benjamin KIRSCHNER.*
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE **Voirie et espaces publics**	**Jean-Marc VERCHERE**
34	Impact COVID-19 - Création et entretien du réseau d'éclairage public 2019-2022 - Bouygues Energies et Services - Avenant n°1 - Approbation - DEL-2020-342	***Le conseil adopte à l'unanimité***
35	Impact COVID-19 - Travaux VRD (Voirie Réseaux Divers) - Création et entretien de voirie 2020-2024 - Colas Centre Ouest - Avenant n°1 au marché - Approbation - DEL-2020-343	***Le conseil adopte à l'unanimité***
36	Impact COVID-19 - Rénovation de l'exutoire pluvial de la Baumette - GTM Travaux Spéciaux - Avenant n°1 au marché de travaux - Approbation. - DEL-2020-344	***Le conseil adopte à l'unanimité***
37	Impact COVID-19 - Création, extension et restructuration de la Boucle Optique Angevine et des infrastructures de communications électroniques - Bouygues Energies et Services - Cegelec Angers Infras - Avenants au marché - Approbation - DEL-2020-345	***Le conseil adopte à l'unanimité***
38	Tramway - Lignes B et C - Travaux de dévoiement des réseaux et d'aménagement - Avenue du Général Patton, boulevard Henri-Arnauld/ rue Beaurepaire, boulevard Ayrault/ boulevard Carnot, boulevard St Michel/boulevard Allonneau, place Molière/rue Boisnet - Exonération des droits de voirie pour les commerces - DEL-2020-346	***Le conseil adopte à l'unanimité***
39	Tarifs de voirie - Redevances d'occupation du domaine public - Maintien des tarifs des communes - DEL-2020-347	***Le conseil adopte à l'unanimité***

	Urbanisme et aménagement urbain	**Roch BRANCOUR**
40	Angers - Projet Urbain Partenarial (PUP) - Rue de Pruniers - Deuxième convention avec la Société VINCI Immobilier - Avenant n° 1 - Approbation - DEL-2020-348	***Le conseil adopte à l'unanimité***
41	Saint-Barthélemy-d'Anjou - Site du chêne Vert - Attribution d'une subvention - DEL-2020-349	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU, M. Dominique BREJEON.*
42	Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Participation financière aux ZAC Verneau et ZAC Capucins - DEL-2020-350	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Emmanuel CAPUS, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.*
	Habitat et Logement	**Roch BRANCOUR**
43	Délégation des aides à la pierre 2016-2021 - Exercice 2020 - Avenant n°8 à la convention générale - Avenant n°10 à la convention pour la gestion des aides à l'Habitat privé (ANAH) - Approbation - DEL-2020-351	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'ont pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU, M. Dominique BREJEON, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE.*
44	PLH - Programme Local de l'Habitat - Convention de partenariat avec Action Logement - Approbation - DEL-2020-352	***Le conseil adopte à l'unanimité***
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
	Direction générale	**Jean-Marc VERCHERE**
45	Trélazé - Salle de mémoire et de convivialité - Site des allumettes - Attribution d'un fonds de concours - Approbation - DEL-2020-353	***Le conseil adopte à l'unanimité***
	Achat - Commande publique	
46	Travaux d'entretien des ouvrages d'art - Groupement de commandes avec la Ville d'Angers, d'Avrillé, de Longuenée-en-Anjou et de Saint-Barthélemy-d'Anjou - Autorisation de signature des contrats - DEL-2020-354	***Le conseil adopte à l'unanimité***
	Direction générale	
47	Compétences voiries, réseaux eaux pluviales, éclairage public - Convention de gestion - Avenant n°3 - Approbation - DEL-2020-355	***Le conseil adopte à l'unanimité***
	Finances	**François GERNIGON**
48	Budget 2021 - Budget principal et budgets annexes - Section d'investissement - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021 - DEL-2020-356	***Le conseil adopte à l'unanimité***

49	Exercice 2020 - Participation financière du budget principal aux budgets annexes - Contributions des budgets annexes aux frais de structures - DEL-2020-357	***Le conseil adopte à l'unanimité***
50	Taxe de séjour - Approbation des tarifs - DEL-2020-358	***Le conseil adopte à l'unanimité***
51	Admission en non valeurs - Eau et assainissement - Listes complémentaires 2020. - DEL-2020-359	***Le conseil adopte à l'unanimité***
52	Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC) - Rapport d'activité 2019 - DEL-2020-360	***Le conseil donne acte***
53	Société Publique Régionale des Pays-de-la-Loire - Rapport d'activité 2019. - DEL-2020-361	***Le conseil donne acte***
54	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale ALTER Cités - Rapport d'activité 2019 - DEL-2020-362	***Le conseil donne acte***
55	Société Publique Locale ALTER Public - Rapport d'activité 2019 - DEL-2020-363	***Le conseil donne acte***
56	Société Publique Locale ALTER Services - Rapport d'activité 2019 - DEL-2020-364	***Le conseil donne acte***
57	Société par Actions d'Economie Mixte ALTER Energies - Rapport d'activité 2019. - DEL-2020-365	***Le conseil donne acte***
58	Société Publique Locale Angers Loire Développement - Rapport d'activité 2019. - DEL-2020-366	***Le conseil donne acte***
59	Société d'économie mixte pour l'exploitation du marché d'intérêt national du val de loire (SOMINVAL) - Rapport d'activité 2019 - DEL-2020-367	***Le conseil donne acte***
60	Société Anonyme d'Economie Mixte pour la construction et la gestion de logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) - Rapport d'activité 2019. - DEL-2020-368	***Le conseil donne acte***
61	Délégation de service public - Marché d'intérêt national - Société d'exploitation du marché d'intérêt national du Val de Loire (SOMINVAL) - Rapport annuel 2019 du délégataire. - DEL-2020-369	***Le conseil donne acte***
		Jean-Charles PRONO
62	Accueil des Gens du Voyage - Aire d'Accueil - Actualisation des tarifs - Approbation - DEL-2020-370	***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*** *N'a pas pris part au vote: Mme Marie-Isabelle LEMIERRE.*

	Ressources humaines	*Roselyne BIENVENU*
63	Convention annexe relative au service commun des affaires techniques communales - Validation de la répartition du pourcentage d'activité du service commun pour l'année 2020 - DEL-2020-371	*Le conseil adopte à l'unanimité*
64	Mutualisation des services - Avenant n°3 de la convention avec le CCAS de la Ville d Angers - Approbation - DEL-2020-372	*Le conseil adopte à l'unanimité*
		M. le Président
	Liste des Décisions de la Commission Permanente du 7 décembre 2020	*Le Conseil donne acte*
	Liste des arrêtés Prise en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	*Le Conseil donne acte*
	Liste des marchés à procédure adaptée	*Le Conseil donne acte*
	Questions diverses	*Le Conseil adopte à l'unanimité*

Angers, le 15 décembre 2020

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

Christophe BECHU.

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 20200

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2020-309

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS

Attractivité commerciale - Transports collectifs - Gratuité des transports en commun du 12 au 27 décembre 2020

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre des fêtes de fin d'année et afin de faciliter les déplacements des habitants ou des visiteurs sur Angers Loire Métropole, il est proposé d'instaurer une période de gratuité des transports en commun du 12 au 27 décembre 2020.

Cette mesure s'appliquera aux titres occasionnels afin d'encourager les non utilisateurs des tramways et des bus à prendre les transports en commun sur l'ensemble des lignes de l'agglomération.

La gratuité des transports doit accompagner l'attractivité des commerces du territoire qui connaissent de grandes difficultés depuis le début de la crise sanitaire. Cette mesure exceptionnelle s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition écologique qui vise à réduire la place de la voiture dans les cœurs de villes et à favoriser les modes doux.

La perte de recettes est estimée entre 135 et 275 000 € pour la période en fonction du niveau de fréquentation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Approuve la mise en place d'une période de gratuité des transports en commune du 12 au 27 décembre 2020 pour les titres occasionnels.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2020-310

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI ET INSERTION

Impact COVID-19 - Association La Ressourcerie des Biscottes - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Francis GUITEAU

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Créée en 2012 avec la volonté de lutter contre le chômage de longue durée, l'association La Ressourcerie des Biscottes a pour objet :

- d'insérer des personnes en difficulté socioprofessionnelle par l'intermédiaire d'activités économiques servant l'intérêt général, plus spécifiquement l'amélioration de l'environnement,
- de mettre en œuvre dans le cadre de la réutilisation et du réemploi des déchets une Ressourcerie en déployant ses quatres fonctions : la collecte, le tri/valorisation, la revente d'objets et l'éducation à l'environnement.

Son activité économique est essentiellement basée sur :

- la collecte des déchets réemployables : 950 tonnes collectées en 2019(+ 26%) ;
- la valorisation des objets : 60% trouvent une nouvelle vie à travers le magasin, 33% sont valorisés par recyclage, 7 % sont mis en enfouissement. ;
- la vente des objets dans un magasin de 600 m2 : 46 198 passages en caisse en 2019, un chiffre d'affaire en hausse de 27 % ;
- la sensibilisation à la réduction des déchets.

L'association emploie des personnes parmi les plus éloignées de l'emploi et leur propose une mise en situation de travail sur une large palette de métiers : chauffeur livreur, manutentionnaire, cariste d'entrepôt, agent de tri, employé de libre-service, conseiller vendeur en magasin, hôte de caisse. L'accès à la qualification est un véritable enjeu pour l'association puisqu'elle forme régulièrement ses salariés en insertion. Les parcours d'insertion peuvent s'inscrire sur plusieurs années.

En 2019, l'association a fait travailler 66 salariés en insertion, dont 42 ont suivi une formation qualifiante. 28 personnes sont sorties en 2019 dont 56,5% en sorties dynamiques(en emploi durable, CDD < 6 mois, formation).

L'association a fortement été impactée par la crise sanitaire puisqu'elle a été dans l'obligation de fermer son magasin (28 salariés) et de diminuer sa collecte (13 salariés). Avec l'accord de la Préfecture, elle poursuit une activité de collecte réduite et assure un service minimum au magasin pour les produits de 1eres nécessité pour les publics en difficulté.

La perte du chiffre d'affaires cumulée 2020 est estimée à 220 000 € et le résultat de l'exercice comptable est estimé à -170 000 € :

Perte du CA estimée à	Subventions spécifiques COVID	Charges spécifiques COVID	Dépenses non engagées	**Résultat de l'exercice 2020**
220 000€	-42 000 €	+38 000 €	- 46 000 €	**-170 000 €**

Aujourd'hui, l'association est confrontée à un problème de trésorerie car les 186 000 € de trésorerie qui étaient disponibles à la fin de l'année 2019 seront totalement consommés par la perte de chiffre d'affaires et que pour le bon fonctionnement de la structure la Ressourcerie a besoin d'avoir 2 mois de trésorerie devant elle (1 mois de fonctionnement correspondant à 143 000 €).
L'association a sollicité les partenaires financeurs (Département, Région et Angers Loire Métropole) et a lancé un appel aux dons auprès des entreprises du territoire. A ce jour 8 200 € de dons ont été récoltés.

Angers Loire Métropole soutient la structure au travers du PLIE-FSE (99 333€ par an) pour l'accueil de public en insertion et via une convention annuelle pour soutenir la formation des salariés en insertion et le fonctionnement de la structure (11 500 € en 2020).

Face à la situation actuelle, Angers Loire Métropole a anticipé le versement du solde de la subvention PLIE/FSE 2020 pour un montant de 49 900 € et qui aurait dû être versé début 2021. Ce versement anticipé est une première réponse à l'urgence de la situation qui justifie une subvention exceptionnelle.

L'association n'a jamais sollicité d'autres subventions auprès d'Angers Loire Métropole et la demande qui est formulée aujourd'hui s'inscrit uniquement dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire.

Considérant l'intérêt de l'activité et le caractère structurant de la Ressourcerie des Biscottes sur le territoire et après analyse de la situation économique et financière de l'association, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 50 000 € pour soutenir et pérenniser l'activité et la structure en cette période de crise sanitaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Attribue, pour l'année 2020, une subvention exceptionnelle, versée en une seule fois, d'un montant de 50 000 € à l'association Ressourcerie des Biscottes.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention et tous les documents afférents.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Isabelle RAIMBAULT.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2020-311

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI ET INSERTION

Emmaüs Angers - Site Saint-Jean-de-Linières - Convention de financement - Approbation

Rapporteur : Francis GUITEAU
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

L'association Emmaüs Angers est un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire locale et a notamment pour objet de permettre à des personnes en grande difficulté d'insertion sociale de se (re)mettre en situation de travail et/ou d'activité.

Dans ce cadre, sur son site situé à Saint-Jean-de-Linières, l'association pratique plusieurs activités de récupération avec la tenue d'une salle des ventes qui est un outil permettant aux « compagnons » de donner une seconde vie à ces objets récupérés et de les revendre à coûts très réduits. L'objectif de l'ensemble des activités de la fondation Emmaüs est d'être au service de l'inclusion sociale, du logement social et de la sociabilisation des personnes et des groupes vulnérables. Cette salle étant réduite et vieillissante, l'association souhaite réaliser des travaux de rénovation et de requalification globale du site, estimés à 1 067 942€ TTC. Afin de continuer à mener ses activités dignement au service de l'inclusion sociale, elle a sollicité le soutien financier de la Collectivité. .

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'emploi, Angers Loire Métropole soutient l'insertion sociale et professionnelle des publics prioritaires du territoire.

L'activité de la fondation EMMAUS s'inscrit pleinement dans le champ d'une politique sociale et économique en faveur de l'emploi et de l'insertion, constitutif d'un service d'intérêt économique général. La collectivité contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général conformément à la décision 2012/21/UE de la commission européenne du 20 décembre 2011 et n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention. Cette convention d'objectifs relève du cadre de la circulaire Valls datée du 29 septembre 2015 concernant les relations entre les pouvoirs publics et les associations.

La Communauté Urbaine reconnaît le projet d'intérêt général de l'association et la soutient dans sa réalisation, c'est pourquoi il est proposé d'approuver une convention d'objectifs avec l'association Emmaüs, actant notamment le versement d'une aide de 270 000€ net de taxes, établie sur la base du budget prévisionnel cité plus haut. C'est dans ce contexte qu'elle a décidé d'apporter son aide aux côtés d'autres partenaires institutionnels, comme la Région des Pays-de-la-Loire et le Département de Maine et Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la décision 2012/21/UE de la commission européenne du 20 décembre 2011,
Vu la circulaire Valls du 29 septembre 2015,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 23 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve la convention de financement et ses annexes entre l'association Emmaüs Angers et Angers Loire Métropole

Autorise le Président ou son représentant à la signer

Approuve le versement à l'association d'une subvention d'investissement de 270 000€ net de taxe à compter de 2021 dans les conditions prévues à l'article 12 de la convention

Autorise la Région à participer, si elle le souhaite à ce projet associatif au titre de l'article L 1511-3 du code général des collectivités territoriales

Impute les recettes et les dépenses au budget de l'exercice 2021 et suivants,

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2020-312

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités communautaires Angers / Les-Ponts-de-Cé - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Moulin Marcille 2 - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Approbation.

Rapporteur : Christophe BÉCHU
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)

Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 8 mars 2007, Angers Loire Métropole a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'activités du Moulin Marcille 2 qui a été concédée à ALTER Cités.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données essentielles ci-après :

- **Etat d'avancement des travaux :**

Au 31 décembre 2019, les travaux suivants ont été réalisés :
- Travaux de viabilisation voiries et réseaux diverses,
- Voirie définitive du boulevard principal Léo Lagrange,
- Travaux d'aménagement paysagers : plantations d'accompagnement des voies, traitement des giratoires, bassin de rétention sud,
- Voirie définitive d'un tronçon de la rue Lino Ventura pour accès à l'îlot 2a (cycles Cesbron),
- Travaux de finition du bassin de rétention nord.

Sur les voiries secondaires et tertiaires ont été réalisés en première phase :
- Les réseaux servant au bouclage de la zone (assainissement Eau Usées-Eau Potable, Gaz, téléphonie),
- Les terrassements généraux, couches de forme et enduit bicouche.

Par ailleurs, dans le cadre de la desserte Très Haut Débit des parcs d'activités communautaires, les travaux d'infrastructures de génie civil "fibre optique" hors opération seront réalisés dans le cadre du bilan de la ZAC pour notamment permettre la desserte du parc d'activités par le réseau Melis@.

- **Modification du schéma d'aménagement et de commercialisation :**

Le précédent bilan était basé sur la vente des ilots 2B et 3 en un bloc à Idec pour le projet Faubourg du Commerce.

L'abandon de cette commercialisation a conduit à l'adoption d'un nouveau plan de commercialisation lié à un nouveau schéma d'aménagement.

Celui-ci repose sur la création de plusieurs ilots de taille moyenne à vocation commerciale :
- Ilot 2B : 2 200 m²,
- Ilot 3B : 5 400 m²,
- Ilot 3C : 4 000 m².

Ces ilots sont complétés par d'autres ilots à vocation loisirs/équipements :
- Ilot 3A : 10 418 m²,
- Ilot 3E : 23 000 m² (projet de piscine intercommunale).

Enfin, un dernier îlot n'est pas affecté :
- Ilot 3D : 11 000 m²

- **Etat d'avancement de la commercialisation** :

Surface brute	Surface cessible
30 ha	19 ha 50 a

Surface vendue	Reste à vendre
10 ha 30 a	9 ha 20 a

Aucune vente n'a été réalisée en 2019.

- **Eléments financiers :**

Bilan financier au 31 décembre 2019
Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 952 000 € HT (en hausse de 220 000 € HT par rapport à l'exercice précédent), cette hausse est liée aux modifications du plan de commercialisation et du schéma d'aménagement décrits précédemment.

Dépenses :
Le montant total des dépenses s'établit à 10 952 000 € HT en augmentation de 220 000 € HT, du fait principalement des travaux supplémentaires de création de voiries à hauteur de 179 000 € HT.
Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2019 s'élève à 8 843 000 € HT soit 81 %.
La somme de 2 109 000 € reste à régler.

Recettes :
Le montant total des recettes s'établit à 10 952 000 € HT en hausse de 220 000 € HT.
Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2019 s'élève à 3 837 000 € HT soit 35 %.
La somme de 7 115 000 € HT restent à percevoir.

Avance de trésorerie:
Une avance de trésorerie de 5 400 000 €, consentie en 2012 pour une durée de 3 ans, a été versée par Angers Loire Métropole afin de palier le décalage dans le temps de la recette correspondant à la vente à Faubourg du Commerce (projet Arena).

Cette avance de trésorerie avait été prorogée par avenants à la convention d'avance de trésorerie jusqu'au 31 août 2021. Compte tenu du décalage des commercialisations dans le temps, il est proposé une nouvelle prorogation jusqu'au 31 août 2025 par avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L -300-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 20 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du Parc d'activités communautaire d'Angers/Les Ponts-de-Cé – ZAC Moulin Marcille 2 actualisé au 31 décembre 2019 comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et des recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie prorogeant son terme au 31 décembre 2025.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2020-313

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Projet de pacte de gouvernance - Approbation.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

La loi du 27 décembre 2019 loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi « engagement et proximité », dispose qu'à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Ce pacte a notamment pour objectif d'assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité et d'améliorer la flexibilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal. Il doit être adopté dans un délai de 9 mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux concernés.

Par délibération n°2020-75 en date du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a approuvé le principe d'un débat et d'une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre Angers Loire Métropole et ses communes.

Issu des travaux de la Commission permanente, le présent projet de Pacte de gouvernance -qui réaffirme les valeurs et principes partagés de l'intercommunalité d'Angers Loire Métropole- a pour objet de définir le rôle de chacune des instances de décision de la Communauté urbaine, de garantir la bonne articulation et la complémentarité entre l'intercommunalité et les 29 communes membres ainsi que les modalités d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code général des Collectivités territoriales, article L 5211-11-2,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2020-75 du Conseil de communauté du 17 juillet 2020,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

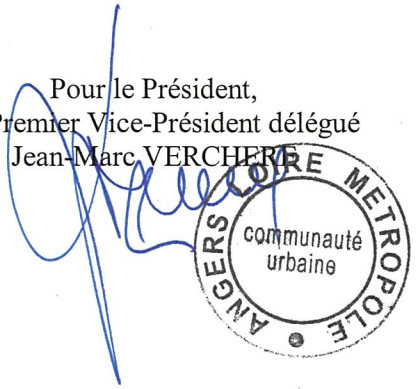
Approuve le projet de pacte de gouvernance.

Autorise le Président à saisir, pour avis, les maires des vingt-neuf communes composant la Communauté urbaine.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le Premier Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2020-314

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Eau et Assainissement - Rapport 2019 sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) eau potable et assainissement des eaux usées - Orientation de la politique publique - Approbation.

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de transition écologique, Angers Loire Métropole s'applique à apporter la meilleure réponse à la fonction vitale « vivre en bonne santé » en garantissant les meilleures conditions de fourniture d'eau potable aux habitants et de collecte et traitement des eaux usées.

La politique ambitieuse de renouvellement et d'entretien des installations de production et de distribution d'eau ainsi que la conduite du schéma directeur des eaux usées ont permis d'offrir aux habitants d'Angers Loire Métropole un service de qualité pour un prix très compétitif de 3,67 € TTC/m3 (inférieur de 10% à la moyenne française et surtout de 30% par rapport aux prix des grandes villes de l'Ouest, valeurs connues au 1er Janvier 2018 - source SISPEA).

Grâce à l'efficience financière de cette politique, Angers Loire Métropole a pu assumer en autofinancement un taux de renouvellement annuel de réseau de 0,79% en eau potable et 0,83% en assainissement collectif (pour une moyenne nationale de renouvellement des réseaux de 0,61% en eau à 0,42% en assainissement).

L'évaluation de cette politique est traduite dans le **rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) eau potable et assainissement des eaux usées.**

Ce rapport annuel est établi afin de permettre la communication à l'assemblée délibérante, aux communes adhérentes et aux usagers, d'éléments chiffrés et de ratios caractéristiques de la façon dont est géré le service public de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées, ainsi que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Il contient notamment diverses informations techniques et financières, tels que le nombre de branchements, les volumes produits, achetés, distribués et vendus, sur la qualité de l'eau distribuée, ainsi que des indicateurs financiers (tarifs, présentation des factures, détail des charges et produits d'exploitation ...)

Les principales données sont les suivantes :

- Eau potable :
  - Rendement du réseau : 88,4% (contre 79,8% au niveau national)
  - 99,2% des analyses réglementaires conformes (toutes les contre-analyses se sont révélées conformes), contre 98,1% au niveau national, valeurs connues au 1er janvier 2018
  - 156 fuites réparées
  - 6 millions d'euros d'investissements ayant notamment permis de renouveler 21 km de réseau
- Assainissement :
  - 200 km de curage de réseau, 300 interventions pour débouchage
  - 7 millions d'euros d'investissement ayant notamment permis de renouveler 9 km de réseau,
    1 station d'épuration, ainsi que de finaliser les travaux d'amélioration sur la STEP de la Baumette

Ce rapport sera tenu à la disposition du public à la Communauté urbaine. Il pourra être téléchargé depuis le site Internet d'Angers Loire Métropole et sera également transmis dans les mairies des communes membres pour être présenté à chacun des conseils municipaux avant le 31 décembre 2020.

Il convient de donner acte de la présentation du présent rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement des eaux usées au titre de l'exercice 2019.

Afin de poursuivre la dynamique mise en œuvre ces dernières années, Angers Loire Métropole souhaite continuer les efforts déjà engagés. Cette volonté est cohérente avec les orientations des schémas directeurs eau et assainissement et répond à une politique ambitieuse de renouvellement et d'investissements, sans recourir à l'emprunt.

Cette ambition porte aussi sur la pérennité de la qualité de l'eau avec des travaux d'envergure de renouvellement des membranes d'ultrafiltration de l'usine d'eau potable des Ponts-de-Cé.

Par ailleurs les bénéfices attendus sur le projet Territoire Intelligent permettront de réduire les volumes de fuites par une gestion optimisée de la pression de distribution des réseaux d'eau potable.

Concernant l'assainissement, l'accélération programmée du renouvellement des stations d'épuration permettra de répondre aux attentes exprimées dans le PLUi et d'accompagner les programmes d'urbanisation.

Les principaux travaux seraient :

- Pour l'eau potable :
  - Plus de 110 km de renouvellement de réseaux
  - Sécurisation d'une conduite maîtresse en sortie d'usine via la pose d'une nouvelle canalisation DN800
  - Diagnostic et rénovation des ouvrages de génie civil (réservoirs au sol et châteaux d'eau)
- Pour l'assainissement :
  - Plus de 60 km de renouvellement de réseau
  - Renouvellement/construction de 9 stations d'épuration
  - Rénovation de 6 ouvrages majeurs de transfert d'effluents (poste de relevage)
- Pour l'assainissement non collectif
  - Le subventionnement de la réhabilitation des installations éligibles (ayant un impact environnemental et sanitaire) pour limiter les pollutions diffuses.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020
Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics du 9 septembre 2020.

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement des eaux usées.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2020-315

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de ville - Modalités d'observation-évaluation - Rapport d'activité 2019 - Convention avec l'AURA - Avenant - Subvention - Approbation

Rapporteur : Marc GOUA

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pose le cadre général de la politique de la ville. Elle vise à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, en développant une intervention publique renforcée dans des quartiers urbains en difficulté.

Il appartient aux signataires du contrat de ville d'observer, d'analyser et d'évaluer l'impact des dispositifs et actions financés et engagés au titre de la politique de la ville sur les réalités de vie des habitants résidant dans les quartiers prioritaires. Les partenaires du contrat de ville se mobilisent autour de trois démarches :

1) L'observation des 8 territoires prioritaires de l'agglomération confiée à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA).
2) Le compte-rendu de l'activité de la politique de la ville, à réaliser annuellement pour l'ensemble des signataires du contrat de ville.
3) L'évaluation, visant à mesurer la réalisation des objectifs et les impacts des différents volets du contrat de ville, et mise en œuvre dans le cadre d'un référentiel d'évaluation.

Au titre de l'observation et de l'évaluation du contrat de ville, une convention de partenariat a été conclue avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) pour la période 2019-2022.

La présente délibération vise à :

- adopter l'avenant n°2 à cette convention précisant le programme de travail confié à l'AURA pour l'année 2021,
- à attribuer une subvention de 25 000 € à ce titre,
- à prendre acte le rapport d'activités donnant à voir les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville en 2019.

Pour le financement de la mission confiée à l'AURA, un appel de fond au titre du contrat de ville est fait en parallèle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 18 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 2 à la convention conclue avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine pour la période 2019-2022, sur la mission d'observation-évaluation du contrat de ville pour l'année 2020.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant à la convention.

Attribue une subvention de 25 000 €, versée en deux fois, à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine pour l'année 2021.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à faire une demande de financement, au titre du contrat de ville pour le financement de la démarche d'observation-évaluation du contrat 2020 et à signer tous les actes y afférents.

Prend acte du rapport d'activités 2019 du contrat de ville.

Impute les dépenses et recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR, Mme Chantal RENAUDINEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2020-316

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - POLITIQUE DE LA VILLE

NPNRU - Charte de Gestion Urbaine (GUP) de proximité avec les organismes HLM, la Ville d'Angers et l'Etat - Avenant - Approbation

Rapporteur : Marc GOUA

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

La Gestion Urbaine de Proximité se définit comme l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et visent à améliorer le cadre de vie et les services rendus à ses habitants. Sa mise en œuvre nécessite une meilleure coordination des gestionnaires des espaces et équipements du quartier, et une amélioration des interventions de chacun. C'est un moyen d'action supplémentaire, qui s'ajoute au droit commun décliné par l'ensemble des acteurs du cadre de vie dans les quartiers.

Afin de définir le cadre d'intervention commun et partenarial en matière d'amélioration du cadre de vie des Angevins, la Gestion Urbaine de Proximité a donné lieu à un cadrage et à des orientations partagées par l'ensemble des parties prenantes (Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, organismes HLM et services de l'Etat).

Les objectifs de la GUP ont été formalisés dans une charte adossée au Contrat de Ville Unique (CVU), conclue pour la période 2015 - 2020. Depuis, le CVU a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2022 conformément à la Loi de Finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018.

Afin d'assurer la cohérence du cadre définissant l'ambition d'Angers Loire Métropole, de la Ville d'Angers, et des bailleurs en matière de GUP, il est proposé de proroger de 2 ans par avenant ladite charte afin de caler son échéance sur celle du Contrat de Ville Unique.

De plus, les parties s'engagent à évaluer l'atteinte des objectifs de la charte de Gestion Urbaine de Proximité. Cette évaluation se déroulera durant l'année 2021 et constituera la base de la nouvelle Charte de GUP prévue dans la perspective du prochain contrat de ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu la Loi de Finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 18 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 17 novembre 2020

DELIBERE

Approuve la prorogation de la charte de Gestion Urbaine de Proximité jusqu'au 31 décembre 2022.

Décide d'évaluer la mise en œuvre des objectifs de la charte de Gestion Urbaine de Proximité.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant de prorogation de la charte.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2020-317

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - POLITIQUE DE LA VILLE

CVU - Contrat de Ville Unique - Abattement de Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) - Avenant portant sur la convention d'utilisation avec les organismes HLM, la Ville d'Angers, la Ville de Trélazé et l'Etat - Approbation

Rapporteur : Marc GOUA
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)

Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Conformément aux dispositions légales, un abattement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) est octroyé aux organismes HLM du territoire dont une partie du parc social est localisé dans le périmètre du territoire. Ce droit à abattement porte sur une valeur locative exonérée du parc propriété des organismes HLM situé dans les 8 QPV (Quartiers Politique de la Ville) de la Communauté urbaine.

Cet abattement de 30% est attribué en contrepartie d'un surinvestissement nécessaire à l'amélioration du cadre de vie des habitants dans ces quartiers en fragilité. Il constitue un des outils financiers de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) au sein de ces quartiers et se traduit par la mise en œuvre d'un programme d'actions pour chacun des bailleurs concernés.

Le Conseil de communauté du 18 janvier 2016, a approuvé :
- d'une part, une convention quadripartite avec la Ville d'Angers, l'Etat et chacun des organismes HLM suivants : Angers Loire Habitat, Podeliha, Soclova, LogiOuest et Adoma ;
- d'autre part, une autre convention quadripartite avec la Ville de Trélazé, l'Etat et Podeliha.

Pour 2020, la part de l'abattement allouée par la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole au titre du parc social localisé en QPV correspondait à :

- Angers Loire Habitat : 64 613 €
- Podeliha : 35 237 €
- Soclova : 14 630 €
- LogiOuest : 5 544 €
- Adoma : 493 €

Cet abattement de TFPB a fait l'objet d'une convention financière par bailleur bénéficiaire. Chaque convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, soit pour une durée équivalente au Contrat de Ville Unique (CVU) arrivant à échéance le 31 décembre 2020. Depuis, et conformément à la loi de Finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018, le Contrat de Ville a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2022.

A cet effet, il convient de prendre des avenants à ces conventions afin de proroger de 2 ans la durée initiale avec une nouvelle échéance au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, les parties s'engagent à évaluer les modalités d'application de l'abattement de TFPB au regard des objectifs à atteindre pris dans la charte de Gestion Urbaine de Proximité. Cette évaluation se déroulera durant l'année 2021 et constituera la base de la nouvelle Charte de GUP prévue dans la perspective du prochain contrat de ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu la loi de Finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018
Vu le Contrat de Ville Unique d'Angers Loire Métropole en date du 7 mai 2015,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 17 novembre 2020

Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 18 novembre 2020

DELIBERE

Approuve le principe de proroger les conventions financières avec lesdits bailleurs concernés jusqu'au 31 décembre 2022.

Décide d'engager l'évaluation de l'usage de l'abattement TFPB,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les avenants de prorogation des conventions financières d'abattement de TFPB actualisées pour les années 2021 et 2022.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Marc GOUA, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Christine BLIN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Claire SCHWEITZER, M. Philippe VEYER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2020-318

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Eau - Loire-Authion - Commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire - Convention d'achat d'eau en gros avec le Syndicat d'Eau de l'Anjou - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du Conseil de communauté du 10 février 2020, Angers Loire Métropole a approuvé la convention d'achat d'eau en gros avec le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA).

Cette convention fixe les conditions techniques et financières d'achat d'eau en gros au SEA pour le périmètre de Saint-Mathurin-sur-Loire. Ces conditions ont été négociées dans le cadre de la dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Coutures.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la partie financière de la convention. En effet, alors qu'en accord avec le SEA et son délégataire VEOLIA le prix négocié pour la part exploitant était de 0,402 €/m^3, le montant, porté par erreur, s'établissait à 0,442 €/m^3.

Il convient dès lors de régulariser cet écart par voie d'avenant n°1 à la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2020-49 du Conseil de communauté du 10 février 2020 approuvant la convention,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention d'achat d'eau en gros avec le Syndicat d'Eau de l'Anjou.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Impute les dépenses et recettes aux budgets concernés de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2020-319

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Assainissement - Angers - Station de dépollution de la Baumette - Travaux d'amélioration énergétique - Convention de répartition avec SESIEA - Approbation

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a confié en 2018 l'exploitation de la station de dépollution de la Baumette à un groupement conjoint dont la société SESIEA (anciennement OTV Exploitation) est le mandataire.

Ce marché global de performance comprenait la réalisation de travaux destinés à l'optimisation énergétique qui ouvrent droit à une prime au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE). Les travaux ont été confiés à un co-traitant du groupement.

Le décret n° 2006-603 du 23 mai 2006 relatif aux certificats d'économies d'énergie dispose qu'une convention fixe entre les parties la répartition des certificats d'économies d'énergie, dans le cas d'une action susceptible d'être invoquée par plusieurs personnes.
En l'espèce, le montant de prime obtenu est de 82 920,09 €.

Ainsi, et compte tenu des démarches engagées par la Société SESIEA pour obtenir la valorisation financière correspondant aux certificats d'économie d'énergie, il est proposé de répartir cette prime selon la clé suivante :

- 55% pour Angers Loire Métropole, soit 45 606,05 €
- 45% pour la Société SESIA, soit 37 314,04 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu la loi du 13 juillet 2005 de programmation de la politique énergétique de la France, article 5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve la convention de répartition de la valorisation financière des certificats d'économies d'énergie avec la Société SESIEA.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2020-320

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Tramway - Lignes B et C - Dévoiement des réseaux - Marchés de travaux sur les secteurs Bon Pasteur, Aragon, Dumesnil et Henri Arnaud - Avenants - Approbation.

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole réalise des Travaux de dévoiement des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales et boucle optique Angevine pour les lignes B et C du tramway angevin - Secteur Bon Pasteur – Ronceray.

Ces travaux ont été confiés au groupement SOGEA OUEST TP/EHTP/BERENGIER et décomposés en deux lots :

- Lot n°1 : Dévoiement des réseaux d'eaux usées et d'adduction d'eau potable
- Lot n°2 : Dévoiement des réseaux d'eaux pluviales et de la boucle optique

Il convient, pour chacun des lots et pour ces entreprises qui en ont fait la demande de formaliser par voie d'avenants la création d'un prix nouveau permettant de prendre en compte les surcouts découlant de la prise en charge des mesures sanitaires liées à la Covid-19, depuis la reprise des chantiers jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire.

S'agissant du lot n°1, il convient également de rendre définitifs divers prix nouveaux ajoutés par ordre de service correspondant à des travaux supplémentaires et complémentaires (installation de la base vie, fourniture et pose de regards de visite, coûts à la journée pour du personnel spécifique, location d'engins et de matériels et blindages spécifiques).

Par ailleurs, en raison de la réalisation de ces prestations supplémentaires et complémentaires et d'une perte de cadence liées aux difficultés d'approvisionnement et à la situation sanitaire, le délai d'exécution des travaux de la zone de travaux avenue Yolande Aragon / boulevard Dumesnil est prolongée de 53 jours.

S'agissant du lot n°2, compte-tenu de la pose en tranchée commune avec les réseaux du lot n°1, il convient de prolonger le délai d'exécution des travaux de cette même zone de 38 jours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve les avenants n°1 aux marchés de travaux de dévoiement des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales et boucle optique angevine pour les lignes B et C du tramway angevin - Secteur Bon Pasteur - Ronceray.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2020-321

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - Digue du Petit Louet et digue de Vernusson - Etablissement Public Loire - Conventions de délégation de gestion - Avenants - Approbation.

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole étant compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), elle doit gérer les systèmes d'endiguement de Vernusson (Sainte-Gemmes-sur-Loire, Les Ponts-de-Cé) et du Petit Louet (Les Ponts-de-Cé, Mûrs-Erigné et Loire Layon Aubance) à Angers Loire Métropole.

Dans une logique de mutualisation des services, d'échelle de risque pertinente, de cohérence de l'axe Loire et de synergie des intérêts à l'échelle du bassin versant de la Loire, la stratégie d'Angers Loire Métropole et de 3 autres intercommunalités du département (Saumur Val-de-Loire, Mauges Communauté et Loire Layon Aubance) a été de déléguer la gestion des systèmes d'endiguements non domaniaux à l'Etablissement Public Loire.

La convention arrivant à échéance en décembre 2020, il est proposé de la prolonger d'un an par voie d'avenant, l'Etablissement Public Loire ayant démontré sa pleine capacité à réaliser les actions.

En 2021, un travail sera mené avec l'Etablissement Public Loire et les trois intercommunalités partenaires pour poursuivre la délégation de gestion sur une période plus longue de conventionnement à compter de janvier 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2019-116 du Conseil de communauté du 17 juin 2019 concernant notamment la délégation de gestion à l'Etablissement Public Loire des systèmes d'endiguement de Vernusson et du Petit Louet ;

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention de délégation de gestion de digues non domaniales pour Vernusson, et celle du Petit Louet.

Autorise le Président ou le Vice-Président à la signer.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2020-322

TRANSITION ECOLOGIQUE - DECHETS

Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service Déchets - Approbation

Rapporteur : Jean-Louis DEMOIS

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Les collectivités ont l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD). Ce rapport annuel 2019 fait apparaître notamment des indicateurs concernant la collecte des ordures ménagères, le traitement de ces ordures, des indicateurs financiers ainsi que les mesures, prises dans l'année, relatives à l'amélioration de l'environnement.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public à la Communauté urbaine. Il pourra également être téléchargé depuis le site Internet d'Angers Loire Métropole et sera également transmis dans les mairies des communes membres pour être présenté à chacun des Conseils municipaux avant le 31 décembre 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 9 septembre 2020,
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 14 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2020-323

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS

Déchèterie de la Claie Brunette - SMITOM Sud Saumurois - Convention - Avenant n°3 - Approbation.

Rapporteur : Jean-Louis DEMOIS
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Le SMITOM Sud Saumurois a repris l'exploitation de la déchèterie de Juigné-sur-Loire au 1er janvier 2018. La convention de reprise et les avenants ultérieurs prévoient qu'un certain nombre d'habitants d'Angers Loire Métropole, domiciliés à proximité et résidant aux Ponts-de-Cé, à Soulaines-sur-Aubance et à Mûrs-Erigné, puissent y accéder.

En raison de travaux de rénovation, cette déchèterie devrait fermer 9 semaines lors du premier trimestre 2021. Il est donc nécessaire de prévoir, pour les usagers habituels (issus du SMITOM ou d'Angers Loire Métropole) de la déchèterie de Juigné-sur-Loire, la possibilité d'accès à deux équipements les plus proches, à savoir la déchèterie de Villechien ainsi que le site voisin de dépôt au sol des déchets végétaux et gravats (devant ouvrir début janvier 2021).

C'est pourquoi un nouvel avenant est proposé afin d'envisager les modalités pratiques et financières de ce service temporaire d'accès à ces deux équipements exploités par Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL 2018-14 du 22 janvier 2018 relative à la reprise d'exploitation de la déchèterie de Juigné-sur-Loire

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°3 à la convention d'exploitation de la déchèterie de Juigné-sur-Loire, avec le SMITOM Sud Saumurois, afin de permettre l'accès aux usagers habituels de la déchèterie de Juigné-sur-Loire à deux équipements d'Angers Loire Métropole.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Impute les dépenses et recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2020-324

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS

Tramway - Ligne A - Entretien de la ligne - Convention avec la Ville d'Angers - Approbation

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole, en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, a en charge la gestion, l'exploitation et l'entretien de la ligne A du tramway depuis sa mise en service le 25 juin 2011.

La convention actuelle pour le nettoyage des stations passée avec la Ville d'Angers arrivant à échéance, il est proposé de conclure une nouvelle convention selon les mêmes conditions de gestion qu'aujourd'hui et pour le même montant.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de la Ville d'Angers pour le compte d'Angers Loire Métropole pour l'entretien des stations de la première ligne du tramway. En effet, dans un souci d'homogénéité des niveaux d'entretien et de mutualisation des coûts, la Ville d'Angers est amenée à intervenir, pour le compte d'Angers Loire Métropole, sur la première ligne de tramway.

La Ville d'Angers assurera donc le nettoiement des stations et des sols, le vidage des corbeilles, la viabilité hivernale pour le sol des stations et le remplacement des panneaux de signalisation liés au tramway. Le montant de cette prestation s'élèvera à 190 000 € HT par an,

La convention est passée jusqu'à la mise en service du réseau des lignes B et C du tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve la convention pour la gestion de l'entretien de la première ligne de tramway sur le territoire de la Ville d'Angers.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 17

Délibération n°: DEL-2020-325

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS

Plan vélo - Acquisition d'un vélo à assistance électrique - Subvention à l'achat - Prolongation de l'opération.

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a adopté son plan vélo en juillet 2019 et a commencé la mise en œuvre des 25 mesures prévues. L'une des actions porte sur l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Pour rappel, Angers Loire Métropole accorde une subvention de 25% du prix d'achat du vélo à assistance électrique (plafonné à 200 € pour un vélo et 400 € pour un vélo cargo) pour tous les habitants de la Communauté urbaine.

Depuis le début de cette campagne qui a débuté il y a maintenant plus d'un an et demi, la collectivité a étudié plus de 2 650 demandes de subvention et en a accordé 2 599. Le montant total d'aide accordé depuis juillet 2019 s'élève à plus de 510 000 €.

Devant cet engouement pour le vélo à assistance électrique et pour maintenir une politique de transition écologique forte en incitant le report modal de la voiture, il est proposé de prolonger l'opération de subvention au-delà du 31 décembre 2020 pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les modalités d'attribution des subventions sont celles prévues dans la délibération du Conseil de communauté du 17 juin 2019 et restent inchangées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2019-100 du Conseil de communauté du 17 juin 2019 fixant les modalités et la période de subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve la prolongation de l'opération de subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 18

Délibération n°: DEL-2020-326

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ENVIRONNEMENT

Rapport sur la situation en matière de développement durable en 2019-2020 - Approbation

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce bilan doit se faire au regard des cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires ;
- L'épanouissement de tous les êtres vivants ;
- Une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Le rapport annuel en matière de développement durable d'Angers Loire Métropole permet de dresser le bilan des avancées de l'année, au niveau de la transition écologique et solidaire d'Angers Loire Métropole, et met en lumière les perspectives d'actions de la collectivité

Il est structuré autour de la stratégie de transition écologique de la collectivité qui fixe les ambitions à atteindre en matière énergétique, environnementale et d'économie circulaire et responsable.

Il intègre également les politiques menées en matière de transition sociétale et solidaire, afin de proposer une vision globale des actions menées par la collectivité pour répondre au défi du renouvellement des manières de vivre face aux impératifs environnementaux.

Il s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, pour favoriser une plus grande intégration des transitions énergétiques, environnementales, économiques et solidaires à tous les niveaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, article 255,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable en 2019 et 2020.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 19

Délibération n°: DEL-2020-327

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

SEM Croissance verte - Pacte d'actionnaires - Approbation.

Rapporteur : Franck POQUIN
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

La Région des Pays-de-la-Loire, en partenariat avec les syndicats d'énergie, les Départements, la Banque des Territoires, la Caisse d'Epargne, et 2 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à savoir Laval Agglomération et Angers Loire Métropole, a engagé une démarche volontariste de soutien aux initiatives et projets de son territoire en matière de transition énergétique par la création de la Société d'Economie Mixte (SEM) Croissance Verte, dotée d'une capacité financière de 10 millions d'euros.

Par délibération du 17 juillet 2020, le Conseil de communauté a approuvé la prise de participation d'Angers Loire Métropole au capital de la SEM Croissance Verte, à hauteur de 1% du capital, soit 100 actions, pour un montant total de 100 000 €. La société d'économie mixte a ainsi été créée le 14 octobre 2020 par assemblée constitutive et est en cours d'immatriculation.

Un projet de pacte d'actionnaires a été défini et concerté avec l'ensemble des parties afin de fixer les règles applicables dans les relations entre actionnaires et de définir les principes d'organisation de la société, et de sa filiale d'investissement, en matière de fonctionnement, de gouvernance, et d'investissement.

Ainsi, il convient d'approuver ce pacte d'actionnaires qui permettra de :
- Rappeler les objectifs et périmètres d'intervention de la SEM Croissance Verte,
- Préciser le rôle, la composition et les modalités d'action du comité de suivi de la SEM Croissance Verte, qu'il est prévu de réunir préalablement au Conseil d'administration ;
- Préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration en complément des principes posés dans les statuts ;
- Prévoir les engagements en matière de règle d'intervention et de gouvernance, portant sur le véhicule d'investissement, filiale de la SEM Croissance Verte, qui sera constitué sous forme de société par actions simplifiée, et dont la thèse d'investissement est fournie en annexe du projet de pacte ;
- Préciser les règles de suivi du plan d'affaires, dont une version prévisionnelle est fournie en annexe du projet de pacte, et du budget de la société ;
- Fixer les modalités de rémunération des actionnaires ;
- Etablir les règles et les conditions de cession des titres et de sortie de la société.

Ce pacte est prévu pour une durée de 10 ans, renouvelable une fois pour la même durée. Il pourra être revu autant que de besoin sur demande d'un des actionnaires, sachant que toute modification devra être approuvée de manière unanime.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1521-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2020-152 du 17 juillet 2020 portant sur la prise de participation d'Angers Loire Métropole au capital de la SEM Croissance Verte,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve le pacte d'actionnaire de la SEM Croissance Verte.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer, ainsi que tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Franck POQUIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 20

Délibération n°: DEL-2020-328

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Angers - Réseau de chaleur la Roseraie - ALTER Services - Résiliation de la concession de travaux - Protocole transactionnel - Approbation.

Rapporteur : Franck POQUIN
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de transition écologique, Angers Loire Métropole souhaite conforter le développement et la gestion des réseaux de chaleur urbains vertueux.

Par délibération du 10 avril 2017, le Conseil de communauté a approuvé un contrat de concession de travaux avec la SPL Alter Services daté du 28 avril 2017, pour 24 ans, afin d'engager un nouveau programme de travaux d'extension du réseau de chaleur du quartier de la Roseraie.
En parallèle, un contrat de délégation de service public en affermage liée à l'exploitation du réseau a été passé entre la communauté urbaine et la société Cofély Réseaux, devenue Engie Réseaux. Ce contrat prendra fin le 30 septembre 2021.

Afin de garantir les meilleures opportunités d'optimisation des réseaux sur ce secteur géographique, il apparait opportun de confier à un seul et même opérateur les travaux de développement et l'exploitation du réseau dans le cadre d'un contrat global. La Communauté urbaine ne souhaite pas exploiter ces équipements qui requièrent une technique haute et spécialisée.

Il est donc proposé de recourir, à compter du 1er octobre 2021, à une convention de prestations intégrées avec la SPL ALTER Services afin qu'elle puisse piloter l'ensemble du réseau de chaleur du quartier de la Roseraie, que ce soit en terme de gestion, d'exploitation ou de travaux de développement.

Le projet d'approbation consistant à confier ce contrat global à la SPL fait l'objet d'une délibération spécifique. En effet, pour pouvoir confier ce contrat global à la SPL Alter Services, et en accord avec elle, il est nécessaire de résilier préalablement le contrat de concession de travaux initial au 30 septembre 2021.

C'est pourquoi il est proposé la résiliation, pour motif d'intérêt général, de ce contrat suivant le protocole transactionnel joint en annexe, entre la collectivité et la SPL Alter Services, qui se sont mutuellement accordées, afin de régler les conséquences financières de cette décision.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-19,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L3211-1 et L 3221-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2017-55 du 10 avril 2020 approuvant le contrat de concession de travaux,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020
Considérant l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 10 décembre 2020,

DELIBERE

Approuve la résiliation de la concession de travaux en date du 28 avril 2017 entre Angers Loire Métropole et la SPL ALTER Services, concernant les travaux d'extension et de développement du réseau de chaleur du quartier de la Roseraie, pour motif d'intérêt général, au 30 septembre 2021.

Approuve le protocole transactionnel entre Angers Loire Métropole et la SPL ALTER Services, et autorise le Président de la communauté urbaine ou son représentant à le signer.

Approuve le versement, en une fois sur l'exercice 2021, par Angers Loire Métropole à la SPL ALTER Services à titre d'indemnité forfaitaire et définitive, d'une somme de 1 149 176,52 € HT, à laquelle s'ajoutera la TVA au taux en vigueur (soit 1 379 011,82 € TTC avec un taux de 20%), correspondant à la valeur nette comptable des biens non amortis. Ce montant pourra faire l'objet d'un droit d'entrée au titre du futur contrat global.

Impute les dépenses et les recettes au budget de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, M. Maxence HENRY, M. Philippe REVERDY.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 21

Délibération n°: DEL-2020-329

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

ALTER Services - Réseau de chaleur la Roseraie - Contrat de prestations intégrées - Accord de principe.

Rapporteur : Franck POQUIN

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de transition écologique, Angers Loire Métropole souhaite conforter le développement et la gestion des réseaux de chaleur urbains vertueux.

Le contrat de Délégation de Service Public actuel avec la société Roséo (Engie Réseaux) pour l'exploitation et la gestion du réseau de chaleur de la Roseraie est en place depuis 2015 et prend fin le 30 septembre 2021. Par ailleurs, la collectivité a confié en avril 2017 une concession de travaux à la SPL ALTER Services pour la réalisation des travaux de développement, de densification et de rénovation de ce réseau.

Dans le cadre du renouvellement de la délégation, il est apparu opportun de confier à un seul et même opérateur les travaux de développement et l'exploitation du réseau. La communauté urbaine ne souhaite pas exploiter ces équipements qui requièrent une technique haute et spécialisée.

Il est donc proposé de recourir, à compter du 1er octobre 2021, à une convention de prestations intégrées avec la SPL ALTER Services pour les travaux de développement restants et l'exploitation du réseau de chaleur du quartier de la Roseraie. Il s'agit d'une concession (affermage concessif) qui va permettre de globaliser dans un seul et même contrat la gestion, l'exploitation, la commercialisation, les investissements, et d'apporter aux abonnés et usagers du réseau une clarification sur les intervenants.
Cette globalisation va permettre également à la SPL d'assumer la responsabilité de l'ensemble des travaux à porter tant en investissement, qu'en gros entretien et renouvellement, et d'assurer les performances techniques des équipements dont elle aura la charge en gestion et en exploitation. ALTER Services s'est déjà vu confiée les réseaux de chaleur des quartiers Belle-Beille et Monplaisir, ainsi que celui d'Ecouflant.
Cette évolution est conforme aux orientations du schéma directeur des réseaux de chaleur présenté en Conseil communautaire de décembre 2017.

Le recours à la SPL ALTER Services permettra à la Communauté Urbaine de garantir la maîtrise de sa politique d'aménagement du territoire indispensable à la politique de transition énergétique, en exerçant un contrôle global et renforcé sur ce contrat.

La commission consultative des services publics locaux, consultée le 10 décembre 2020 conformément à l'article L 1411-19 du code général des collectivités territoriales, a émis un avis favorable à cette proposition.
Le Comité Technique a également été consulté le 19 novembre 2020 dernier.

La convention prendra effet à compter du 1er octobre 2021. La durée de ce contrat serait de 11 ans, soit une échéance au 30 septembre 2032. Cette durée tient notamment compte :

- de la durée des travaux pour le développement du réseau en lien avec le programme d'extension et de densification,
- du terme identique de la convention de vente de chaleur qui lie le délégataire du réseau de chaleur de la Roseraie au fournisseur de chaleur de la centrale Biowatts, la société Dalkia Biomasse Energie,
- de l'échéance identique du bail emphytéotique de la centrale Biowatts et de la convention d'occupation temporaire du domaine public du réseau de chaleur d'Orgemont.

Cette concomitance des échéances des contrats en 2032 permettra à l'avenir à la collectivité de porter une réflexion à l'échelle des quartiers du sud-est Angevin.

Les caractéristiques des missions confiées au délégataire sont exposées dans le rapport document programme annexé à la présente délibération, et qui sera remis à la SPL Alter Services en vue d'être négocié et d'aboutir à la conclusion du contrat final.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-19,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L3211-1 et L 3221-1 et suivants,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve le principe de confier le contrat de prestations intégrées à la SPL ALTER Services, pour l'exploitation, la gestion, la construction et le développement du réseau de chaleur du quartier de la Roseraie,

Autorise le Président ou son représentant à entrer en négociation avec la SPL ALTER Services sur la base du rapport document programme annexé à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, M. Maxence HENRY, M. Philippe REVERDY.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 22

Délibération n°: DEL-2020-330

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Angers - Réseau de chaleur Monplaisir - Résiliation de la convention d'occupation domaniale - Protocole de fin de contrat avec la société MéoRéso - Approbation.

Rapporteur : Franck POQUIN
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Afin de développer un réseau de chaleur dans le quartier Monplaisir à Angers, une convention d'occupation domaniale a été conclue avec MéoRéso en 2019 pour 30 ans. Il était convenu que la chaleur serait produite par la chaufferie Schuman gaz et, à terme par la Société des Energies Renouvelables de Monplaisir (SEREM) devant s'implanter sur ce quartier. La SEREM n'ayant pas levé l'ensemble des conditions suspensives dans les délais impartis, est actuellement en cours de liquidation.

De ce fait, et afin de pouvoir développer comme cela était prévu initialement avec les sociétés SEREM et MéoRéso un réseau de chaleur à l'échelle du quartier, il est apparu nécessaire de confier à un seul et même opérateur la production et la distribution de chaleur sur ce quartier faisant l'objet d'un programme de rénovation urbaine.

La Collectivité a ainsi pris une délibération d'approbation en septembre 2020 pour confier une convention de prestations intégrées avec la SPL Alter services afin qu'elle puisse piloter l'ensemble du réseau de chaleur du quartier de Monplaisir, que ce soit pour les travaux de la chaufferie centrale biomasse et le développement du réseau, mais également la gestion, et l'exploitation des équipements, notamment ceux mis en œuvre par la société MéoRéso en 2019, et qui intégreront le périmètre de la convention de prestations intégrées de la SPL au 1er janvier 2021.

Ainsi, pour confier ce contrat global à la SPL ALTER Services, et en accord avec la société MéoRéso, il est nécessaire de résilier préalablement le contrat de convention d'occupation domaniale au 31 décembre 2020.

C'est pourquoi, il est proposé la résiliation pour motifs d'intérêt général de ce contrat suivant un protocole transactionnel entre Angers Loire Métropole et la société MéoRéso qui se sont mutuellement accordées, afin de régler les conséquences financières de cette décision.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-19,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L3211-1 et L 3221-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'arrêté AR-2019-118 du 22 juillet 2019 approuvant la convention d'occupation domaniale,
Vu la délibération DEL-2020-191 du Conseil de communauté du 14 septembre 2020 approuvant le contrat de prestations intégrées confiée à ALTER Services,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve la résiliation, pour motifs d'intérêt général au 31 décembre 2020, de la convention d'occupation domaniale du 22 juillet 2019 avec la société MéoRéso, concernant la création d'un réseau de chaleur sur le quartier Monplaisir,

Approuve le protocole transactionnel entre Angers Loire Métropole et la société MéoRéso.

Autorise le Président ou son représentant à le signer.

Attribue une indemnité forfaitaire et définitive à la société MéoRéso, d'une somme de 492 422 € net de taxes, correspondant à la valeur nette comptable des biens non amortis. Ce montant fera l'objet d'un droit d'entrée au titre du contrat de prestations intégrées du réseau de chaleur de Monplaisir avec ALTER Services.
L'indemnité sera versée en une fois sur l'exercice 2021.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, M. Maxence HENRY, M. Philippe REVERDY.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 23

Délibération n°: DEL-2020-331

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Angers - Réseau de chaleur Monplaisir - Société de production d'énergies renouvelables (SEREM) - Liquidation - Avenant au pacte d'actionnaires - Contrat de cession des études - Approbation.

Rapporteur : Franck POQUIN

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Par délibération DEL 2018-196 du 9 juillet 2018, le Conseil de communauté a approuvé la participation de la collectivité à la création d'une société de production d'énergies renouvelables qui était chargée de la réalisation d'une chaufferie centrale biomasse/gaz sur le quartier Monplaisir à Angers.
Cette société des énergies renouvelables de Monplaisir (SEREM) devait avoir également en charge l'exploitation des moyens de production, et la fourniture de chaleur à tout abonné, par le biais notamment une société de distribution à constituer.

ENGIE Energie Services, la Caisse des Dépôts et Consignations et Angers Loire Métropole sont les trois actionnaires de la SEREM, avec respectivement la participation au capital social de la société de 65% pour ENGIE Energies Services, 25% pour la Caisse des Dépôts et Consignations et 10% pour la Collectivité.

La prise de participation d'Angers Loire Métropole au capital de ladite société était d'un montant total de 134 000 euros, correspondant à la souscription de 6 700 actions, de 20 euros chacune, soit 10 % du montant du capital de la SAS, comprenant l'augmentation de capital prévue en 2020, si les conditions suspensives du pacte d'associés sont levées. Le pacte d'associés et les statuts de la SEREM ont été signés par les partenaires le 17 janvier 2018.

L'article 2.3c du pacte d'associés, au titre des conditions suspensives à l'engagement des investissements (hors études) par la SEREM, prévoit qu'afin de sécuriser les recettes commerciales associées aux investissements à réaliser par la SEREM, cette dernière doit conclure une ou plusieurs conventions d'enlèvement de chaleur sur la base d'une obligation d'achat globale minimum, dite de « take or pay » de 25 000 MWh par an en régime établi, avant le 30 juin 2019. La SEREM n'a pas levé ces conditions suspensives dans les délais impartis.

De ce fait, et afin de pouvoir développer comme cela était prévu initialement avec les sociétés SEREM et MéoRéso un réseau de chaleur à l'échelle du quartier, il est apparu nécessaire de confier à un seul et même opérateur la production et la distribution de chaleur sur ce quartier faisant l'objet d'un programme de rénovation urbaine.

La Collectivité a ainsi pris une délibération d'approbation en septembre 2020 pour confier une convention de prestations intégrées à la SPL Alter Services afin qu'elle puisse piloter l'ensemble du réseau de chaleur du quartier de Monplaisir, que ce soit pour les travaux de la chaufferie centrale biomasse et le développement du réseau, mais également la gestion, et l'exploitation des équipements.

La SEREM étant devenue sans objet, l'Assemblée Générale des Associés en date du 30 septembre 2020 a voté la dissolution anticipée de la Société. Néanmoins, la SEREM a réalisé des études qui peuvent être utiles dans le cadre du nouveau projet de la collectivité et de sa SPL.

Ainsi, afin de pouvoir procéder à la liquidation de la SEREM, il convient de préciser les modalités de cette liquidation et la contribution de chacun des associés.

C'est pourquoi je vous propose de prendre acte de la dissolution de la SEREM et d'approuver l'avenant n°2 au pacte d'associés joint en annexe entre la collectivité, ENGIE Energie Services et la Caisse des Dépôts et Consignations qui se sont mutuellement accordées, afin de régler les conséquences financières de cette décision dans l'attente de la radiation de la société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2253-1
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la liquidation de la SEREM.

Approuve l'avenant n°2 au pacte d'associés de la SEREM, ainsi que le contrat de cession des études du projet biomasse.

Autorise le Président ou son représentant à les signer.

Approuve, au titre du rachat des études, le versement à la société SEREM, d'une somme de 91 746,64 € HT, à laquelle s'ajoutera la TVA au taux en vigueur (soit 110 095,96 € TTC avec un taux de 20%), en une fois sur l'exercice 2021.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 24

Délibération n°: DEL-2020-332

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

ALTER Energies - Centrale solaire de Montreuil-Bellay - Augmentation de la participation financière - Approbation.

Rapporteur : Franck POQUIN
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole est actionnaire d'ALTER Energies au même titre que le Département de Maine-et-Loire, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML), la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, la Communauté d'agglomération du Choletais et la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.
Conformément aux dispositions légales, la prise de participation financière d'ALTER Energies fait préalablement l'objet d'un accord exprès de ses collectivités locales actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'administration.

Il convient de se prononcer aujourd'hui sur la centrale solaire Champ de Liveau, à Montreuil-Bellay, portée par la SAS (Société par Actions Simplifiée) « Centrale Solaire Champ de Liveau ». Ce projet, engagé début 2018 par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire afin de valoriser son ancienne décharge, a été confié à ALTER Energies.
La surface du projet est de 8,3 hectares et celle des panneaux de 24 000 m², avec une puissance totale des modules de 4 999 kWc (kilo Watt-crête) , le tout étant formalisé dans le cadre d'un bail de 30 ans passé avec la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

La participation d'ALTER Energies pour ce projet a déjà été engagée par le Conseil d'administration du 27 janvier 2020. Le projet a été retenu à l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) en avril dernier. La première tranche du chantier a démarré et se terminera début 2021. La construction de la centrale en elle-même constituera la seconde tranche fin 2021, pour une mise en service prévue au printemps 2022.

Un scénario dans lequel le projet exploiterait au maximum la surface accordée a été établi. En effet, la surface du terrain permettrait d'ajouter jusqu'à 2 MWc de puissance supplémentaire Cette dernière serait toujours de 8,3 hectares, mais celle des panneaux de 33 866 m², ce qui porterait la puissance totale de la centrale à 6 993 kWc.

L'électricité produite par cette tranche supplémentaire ne pouvant être revendue par l'intermédiaire de la CRE, elle peut l'être directement à un acheteur à un prix négocié. Le contrat passé s'appelle alors un Corporate Power Purchase Agreement (CPPA – contrat d'achat d'énergie).

Le coût global de la centrale augmente de 33,6 % par rapport au scénario de base, alors que la puissance augmente de 40 %. Cela vient principalement de la mutualisation de certains postes, en particulier les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge.

Le coût annuel d'exploitation augmente de 25,9 % par rapport au scénario de base, alors qu'en parallèle, le productible annuel augmente de 36,1%. Ce gain provient de la mutualisation de certains postes de maintenance (ex : entretien espace vert, animation locale).

Le nouveau design permet d'augmenter la puissance installée et donc la quantité d'énergie produite annuellement, en revanche, on note une légère diminution du productible (-2,65%). Cette dégradation s'explique par le rapprochement des rangées de tables qui, par l'ombrage créé par chacune d'elle sur la suivante, induit des pertes d'irradiation en début et fin de journée.

Le modèle de revente des 5 MWc lauréat de l'appel d'offres CRE reste inchangé.

Les 2 MWc supplémentaires feront l'objet d'un contrat passé entre la société de projet et un acheteur d'électricité (CPPA). Des échanges sont en cours avec Enercoop, actuellement à la recherche de tels contrats.

L'étude économique réalisée repose sur un tarif PPA de 65 € / MWh revendu. A ce jour, la proposition d'Enercoop s'élève à 64 € / MWh.

L'investissement total pour le projet s'élève à 5 762 353 €, soit un coût total par watt-crête installé de 82,3 c€. Le projet restant au sein d'une seul société de projet, le financement est envisagé avec un seul et même contrat pour les deux tranches.
Si la vente d'énergie via le CPPA peut être considérée comme plus à risques par les financeurs, les revenus de la tranche CRE, sécurisés sur 20 ans, apportent de la sécurité au modèle. A l'instar du scénario de base, l'investissement sera porté en partie en fonds propres par les co-actionnaires de la SAS et le reste sera emprunté aux établissements bancaires.

La participation d'ALTER Energies envisagées serait la suivante :

Fonds propres ALTER Energies	
Capital	Avance de CCA
350 €	896 395 €

Cependant, il est possible qu'en phase travaux ALTER Energies porte, provisoirement, la totalité des fonds propres, soit jusqu'à 1 281 064 €, dont 500 € de capital et le reste en avances d'associé.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'Administration de la SAEML ALTER Energies, par délibération en date du 30 septembre 2020, a approuvé, sur avis favorable du Comité d'engagement de la Société,
- l'installation de 2 MWc supplémentaires pour porter le projet d'une puissance de 5 MWc à 7 MWc
- la participation financière complémentaire de la société dans la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau à une hauteur maximale de 1 281 064 € sous forme de capital et le solde en avances d'associé.

Il est proposé d'approuver la participation financière complémentaire d'ALTER Energies dans la SAS Centrale Solaire au sol Champ de Liveau à une hauteur maximale de 1 281 064 € sous forme de capital (500 €) et le solde en avances d'associé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération d'Angers Loire Métropole DEL-2020-101 du 18 mai 2020 relative au portage du projet de la centrale solaire au sol Champ de Liveau, et à son augmentation de la participation financière
Vu la délibération du Conseil d'Administration d'ALTER Energies du 30 septembre 2020,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'installation de 2 MWc supplémentaires au projet de la centrale solaire au sol Champ de Liveau à Montreuil-Bellay, pour augmenter la puissance de 5 MWc à 7 MWc,

Approuve la participation financière complémentaire d'ALTER Energies dans la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau, dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol Champ de Liveau à Montreuil-Bellay, à une hauteur maximale de 1 281 064 €, dont 500 € sous forme d'apport numéraire en capital et le solde en avances en compte courant d'associé,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société ALTER Energies.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Corinne BOUCHOUX, M. Franck POQUIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 25

Délibération n°: DEL-2020-333

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

ALTER Energies - Station bioGNV de Lasse - Prise de participation dans la SCIC-SAS dédiée au portage du projet - Approbation.

Rapporteur : Franck POQUIN
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole est actionnaire d'ALTER Energies au même titre que le Département de Maine-et-Loire, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML), la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, la Communauté d'agglomération du Choletais et la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Conformément aux dispositions légales, la prise de participation financière d'ALTER Energies fait préalablement l'objet d'un accord exprès de ses collectivités locales actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'administration.

Il convient de se prononcer aujourd'hui sur le portage du projet de station bioGNV de Lasse, porté par la SAS (Société par Actions Simplifiée) Baugeois Vallée Energies Renouvelables.
En effet, dans cette commune, l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) cherche à valoriser sa chaleur fatale (chaleur résiduelle issue de l'incinération et non utilisée dans le process).

Une étude a été menée par le bureau d'études Incub Ethic afin de trouver des débouchés à la chaleur. Il a donc été envisagé l'installation d'une station GNV à proximité de Baugé en Anjou et Noyant, afin d'obtenir des engagements de consommation et une volonté de création d'une station publique pour renforcer et encourager le développement de la mobilité gaz sur le territoire.

Cette station GNV, d'une surface de 4 000 m², sera localisée ZAC de la Salamandre à Lasse, commune déléguée de la commune de Noyant-Villages, avec un accès direct à la station par une entrée dédiée depuis la RD139. La promesse de vente pour la construction devrait être réalisée par ALTER Cités.

La station sera composée des éléments suivants :

- un ilot de distribution avec 2 pistes en première phase, puis un ilot et une piste supplémentaire en deuxième phase,
- un auvent photovoltaïque couvrant l'ensemble des pistes (en option),
- 2 compresseurs de 200 Nm3/h, dont un en secours, et 50 bouteilles de stockage,
- des bornes de paiement CB sécurisés 24h/24 et 7j/7 (opérée en automate),
- un totem d'affichage : enseigne et tarifs visibles depuis le rond-point,
- une capacité horaire moyenne : 7 poids lourds par heure.

Cette station serait également cohérente avec les 2 projets de méthanisation en cours sur le territoire de Baugeois Vallée, qui envisagent d'injecter du bioGNV dans le réseau.

La mise en service de la station d'avitaillement GNV/bioGNV à Lasse est programmée courant 2021.

Le financement de l'opération d'un montant de 1 578 511 € est prévu avec une part de fonds propres sous forme de capital, une subvention de la Région, et le solde par emprunt.

Il est envisagé qu'ALTER Energies soit partenaire dans le développement et la réalisation du projet en qualité de SEM départementale dédiée aux énergies renouvelables.

Les objectifs des parties prenantes étant de :

- Développer la mobilité décarbonée et participer au déploiement des carburants alternatifs sur le territoire,
- Porter un projet de territoire aux retombées locales.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration d'ALTER Energies, par délibération du 30 septembre 2020, a approuvé, sur avis favorable du Comité d'Engagement de la Société, le projet de prise de participation financière d'ALTER au capital social de la SCIC-SAS, dédiée notamment au portage du projet de la Station BioGNV de Lasse.

A ce jour, il est envisagé, qu'ALTER Energies devienne actionnaire de la SCIC-SAS «Baugeois Vallée Energies Renouvelables» à hauteur de 26 % du capital. Après cessions d'actions, la répartition du capital de la SCIC-SAS « Baugeois Vallée Energies Renouvelables » d'un montant de 200 000 € serait la suivante :

Actionnaires	Répartition
Incub Ethic	10 %
CC Baugeois Vallée	34 %
SIEML	10 %
SIVERT	5 %
Noyant Bio Energie	15 %
ALTER Energies	26 %

La participation financière d'ALTER Energies est donc envisagée à hauteur de 26 % de 200 000 €, sous forme de capital exclusivement, soit une participation au capital de 52 000 euros.

Il est proposé d'approuver la participation financière d'ALTER Energies au capital social de la SCIC-SAS « Baugeois Vallée Energies Renouvelables » dédiée au portage du projet de la Station BioGNV de Lasse pour un montant maximum de cinquante-deux mille euros (52 000 €) soit l'acquisition de 26 % des actions de la société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du Conseil d'Administration d'ALTER Energies du 30 septembre 2020,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve la participation financière d'ALTER Energies au capital social de la SCIC-SAS « Baugeois Vallée Energies Renouvelables », dédiée au portage du projet de la station BioGNV de Lasse, pour un montant maximum de 52 000 €, soit l'acquisition à hauteur de 26 % des actions de la société.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société ALTER Energies.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Corinne BOUCHOUX, M. Franck POQUIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 26

Délibération n°: DEL-2020-334

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

ALTER Energies - Parc Eolien de l'Hyrôme aux abords de l'A87 - Augmentation de la prise de participation financière - Approbation.

Rapporteur : Franck POQUIN
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole est actionnaire d'ALTER Energies au même titre que le Département de Maine-et-Loire, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML), la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, la Communauté d'agglomération du Choletais et la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Conformément aux dispositions légales, la prise de participation financière d'ALTER Energies fait préalablement l'objet d'un accord exprès de ses collectivités locales actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'administration.

Il convient de se prononcer aujourd'hui sur le portage du projet de parc éolien de l'Hyrôme, porté par la SAS (Société par Actions Simplifiée) « Parc Eolien de l'Hyrôme ».
Il est installé de part et d'autre de l'autoroute A87 à Chanzeaux et Valanjou, avec une puissance totale de 12 MWc (Méga Watt-crête), répartie sur 5 machines, et a été développé par Nordex.

La participation d'ALTER Energies a déjà été engagée en comité d'engagement le 15 novembre 2018 et validée en Conseil d'administration le 29 novembre 2018.

Le rachat du parc éolien par les 4 partenaires co-investisseurs (Cit'éole Hyrôme, Mauges Communauté, Energie Partagée et ALTER Energies) a été officiellement réalisé le 28 février 2019 par l'intermédiaire de l'acquisition de la société de projet auprès de Nordex.

En raison de la crise sanitaire du Covid-19 et des retards de chantier, la mise en service n'est intervenue que le 1er juillet 2020, alors qu'elle aurait initialement dû avoir lieu en début d'année. De ce fait, le projet n'a pas pu bénéficier du mécanisme de complément de rémunération 2016 (CR16), mais du complément de rémunération 2017 (CR17).
Or, le CR16 octroyait un tarif garanti de vente de l'électricité d'un montant de 83,77 €/MWh en première année pour une durée de 15 ans. Le CR17, lui, octroie un tarif inférieur (74,80 €/MWh en première année) mais sur 20 ans. Cela laisse envisager une perte totale d'un million d'euros de chiffre d'affaires sur cette durée.

Aussi, le chiffre d'affaires annuel ayant baissé, la société risque d'avoir une trésorerie insuffisante pour honorer les échéances annuelles de l'emprunt.
Cela va impacter de façon importante le compte d'exploitation de la société, nécessiter une restructuration des fonds propres et donc une nouvelle participation financière des coactionnaires.

Par conséquent, des discussions ont eu lieu ces derniers mois, d'une part, avec le constructeur sur ses responsabilités par rapport au retard de chantier et ses impacts sur les finances de la société, et d'autre part, avec les banques prêteuses sur les différentes possibilités qui s'offrent à la société pour qu'elle puisse honorer ses échéances annuelles, et éventuellement aménager la dette.
Les négociations sur le retard de chantier ont abouti à l'application de 60 000 € de pénalités au titre du contrat de construction, et des échanges sont encore en cours sur l'impact de la perte du CR16.

Pour les prêteurs, la perte du CR16 remet en cause le contrat de crédit car il impacte très fortement les revenus annuels de la société et créé un risque important sur la capacité de la société à honorer ses échéances annuelles. Après discussions avec ces dernières, les solutions envisageables seraient de :

- Apporter des fonds propres complémentaires afin de constituer une trésorerie qui couvrirait les manques nécessaires au paiement des échéances annuelles et respecter les ratios DSCR,

- Si le parc a une production supérieure au P90, mettre de côté la trésorerie dégagée sur un compte afin de réaliser un remboursement anticipé partiel de la dette permettant de respecter les ratios DSCR minimaux.

Le principal impact pour les actionnaires est de devoir réaliser un nouvel apport en fonds propres, en plus de retarder les possibilités de verser des rémunérations. Après étude financière et calcul par les banques, le besoin d'apport en fonds propres total supplémentaires est de 2 042 258 €, qui sera à répartir entre les actionnaires au prorata du capital détenu.

Les autres principales caractéristiques du crédit restent inchangées.

La répartition des fonds propres par actionnaire à ce jour est la suivante :

Actionnaires	Répartition	Capital	Compte courant d'associé
Cit'Eole Hyrôme	30 %	75 000 €	1 425 000 €
Energie Partagée Investissement	20 %	50 000 €	950 000 €
ALTER Energies	30 %	75 000 €	1 425 000 €
Mauges Communauté	20 %	50 000 €	950 000 €
Total	100 %	250 000 €	4 750 000 €

Il est à noter que la SEM Mauges Energies se substituera bientôt à Mauges Communauté.

Afin de répondre à la proposition des banques, il est envisagé d'apporter les 2 042 258 € de fonds propres supplémentaires sous forme d'avances d'associé. La nouvelle répartition des fonds propres serait alors la suivante :

Actionnaires	Répartition	Capital	Compte courant d'associé
Cit'Eole Hyrôme	30 %	75 000 €	2 037 677,40 €
Energie Partagée Investissement	20 %	50 000 €	1 358 451,60 €
ALTER Energies	30 %	75 000 €	2 037 677,40 €
Mauges Communauté (ou Mauges Energie)	20 %	50 000 €	1 358 451,60 €
Total	100 %	250 000 €	6 792 258 €

Il est donc envisagé de compléter les fonds propres de la société uniquement avec une avance d'associé complémentaire d'un total de 2 042 258 €, à due proportion du capital détenu par chaque actionnaire, soit 612 677,40 € pour ALTER Energies (30 %).

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration d'ALTER Energies, par délibération du 30 septembre 2020, a approuvé sur avis favorable du Comité d'engagement de la Société, l'augmentation de la participation financière de la société dans la SAS Parc Eolien de l'Hyrôme pour un montant maximum de 612 677,40 € sous forme d'avances d'associé.
Il est proposé d'approuver l'augmentation de la participation financière d'ALTER Energies dans la SAS « Parc Eolien de l'Hyrôme » pour porter cette participation à une hauteur maximale de 612 677,40 € sous forme d'avances d'associé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du Conseil d'Administration d'ALTER Energies du 30 septembre 2020;

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'augmentation de la participation financière d'ALTER Energies dans la SAS Parc Eolien de l'Hyrôme, pour porter cette participation à une hauteur maximale de 612 677,40 € sous forme d'avances d'associé pour la porter de 1 425 000 € à 2 037 677,40 €.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société ALTER Energies.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Corinne BOUCHOUX, M. Franck POQUIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 27

Délibération n°: DEL-2020-335

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Impact COVID-19 - Location de patrimoine propriété de la collectivité - Exonérations redevances et loyers - Approbation

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

En vertu de conventions d'occupation, Angers Loire Métropole met à disposition de différents tiers des locaux.

La crise sanitaire actuellement rencontrée et les mesures gouvernementales prises pour y faire face ont impacté de plein fouet certaines activités.

Afin de tenir compte de cette situation qui touche de nombreux acteurs économiques et associatifs, les dispositions légales et réglementaires en vigueur prévoient notamment la suspension du paiement des redevances dues pour l'occupation des locaux, propriété de la collectivité.

La Communauté urbaine étant particulièrement soucieuse de soutenir les acteurs économiques et associatifs locaux dans cette période difficile, il est proposé de soumettre l'exonération des redevances et de loyers représentant un montant total de 7 165,16 € pour les structures concernées (association d'insertion et entités économiques) dont la liste figure en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Approuve l'exonération exceptionnelle et temporaire de redevances et de loyers au profit de différents occupants sur une partie définie de l'année 2020.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 28

Délibération n°: DEL-2020-336

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion du parc d'activités Angers-Marcé - Participation financière complémentaire - Prorogation du délai de remboursement.

Rapporteur : Yves GIDOIN

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole est membre du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion du parc d'activités Angers-Marcé.

Les statuts du Syndicat mixte Angers-Marcé prévoient des contributions des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) qui sont constituées de la manière suivante :

- par l'apport initial des deux EPCI pour frais d'établissement,
- par le reversement par la Communauté de Communes du Loir à hauteur de 80% du produit de Cotisation Economique Territoriale perçue par elle l'année (n-1) auprès des entreprises installées sur le parc d'activités postérieurement à la création du Syndicat mixte,
- par une participation financière complémentaire uniquement à charge d'Angers Loire Métropole, au cas où les ressources du Syndicat et les participations précitées seraient insuffisantes, notamment pour assurer l'équilibre financier du Syndicat.
  Ces financements auront le caractère de dette du Syndicat à l'égard d'Angers Loire Métropole et figureront comme tels à l'état de la dette du Syndicat.

Afin d'assurer l'équilibre financier du Syndicat qui ne disposait pas des ressources financières suffisantes pour assurer ses dépenses prévisionnelles, le Comité syndical a sollicité, lors de sa séance du 15 novembre 2017, une participation financière complémentaire de 50 000 € auprès d'Angers Loire Métropole, qui lui a été accordée par délibération de la Communauté urbaine en date du 11 décembre 2017.
Cette participation devait être remboursée en une fois, dès que les résultats du syndicat mixte le permettraient, et au plus tard le 31 décembre 2020.

Les résultats du syndicat mixte ne permettant pas d'effectuer le remboursement à cette échéance, le Comité syndical, lors de sa séance du 17 novembre 2020, a sollicité Angers Loire Métropole pour proroger le délai de remboursement de l'avance accordée.
Le remboursement s'effectuera en une fois, sur production d'un titre de recettes, dès que les résultats du syndicat mixte le permettront et au plus tard le 31 décembre 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et de gestion du parc d'activités Angers-Marcé,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 23 novembre 2020

DELIBERE

Autorise la prorogation du remboursement de l'avance de 50 000 € accordée au Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et de gestion du parc d'activités Angers-Marcé, remboursable au plus tard le 31 décembre 2023.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU, M. François GERNIGON, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Charles PRONO, M. Benoit PILET, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Damien COIFFARD, M. Eric GODIN, Mme Corinne GROSSET, M. Arnaud HIE, Mme Chantal RENAUDINEAU, M. Philippe REVERDY.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 29

Délibération n°: DEL-2020-337

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Coopérative Angers French Tech - Avenant n°1 à la convention - Approbation

Rapporteur : Yves GIDOIN
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du Conseil de Communauté du 22 mai 2018, une convention pluriannuelle d'objectifs a été établie avec la Coopérative Angers French Tech. Cette convention, en cours jusqu'au 30 juin 2021, définit les missions d'intérêt général portées par la Coopérative Angers French Tech, au bénéfice du territoire métropolitain, et les modalités du soutien apporté par Angers Loire Métropole pour l'exercice de ces missions.

Il est proposé d'accorder une subvention de 125 000 € à la Coopérative Angers French Tech en adoptant, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021, un avenant n°1 à la convention initiale, en application de son article 10.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 23 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention avec la Coopérative Angers French Tech.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 à la convention.

Attribue une subvention de 125 000 € à la Coopérative Angers French Tech.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Emmanuel CAPUS.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 30

Délibération n°: DEL-2020-338

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SPL ALDEV - "Commercialisation, gestion immobilière et foncière du parc économique immobilier" - Convention de prestations intégrées - Avenant n°2 - Approbation

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a confié à ALDEV, par l'intermédiaire d'un contrat de prestations intégrées, les missions relevant de la « Commercialisation, gestion immobilière et foncière de son parc économique immobilier » en vue de développer l'attractivité économique du territoire, qui est un service public industriel et commercial.

Dans le cadre de ce contrat, ALDEV a pour obligation de transmettre chaque année à la collectivité, les documents et informations qui lui sont nécessaires pour pouvoir exercer son contrôle.

Afin de respecter cette obligation, il convient de prendre un avenant pour tenir compte de l'évolution du parc immobilier.

La liste actualisée des bâtiments pour 2020 est annexée à cet avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 2 au contrat de prestations intégrées entre Angers Loire Métropole et la Société Publique Locale ALDEV pour les missions concernant « la commercialisation, la gestion immobilière et foncière du parc économique immobilier ».

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Marc GOUA, M. Yves GIDOIN, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Mme Corinne GROSSET, Mme Constance NEBBULA.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 31

Délibération n°: DEL-2020-339

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SPL ALDEV - "Action économique, enseignement supérieur recherches et emploi" - Convention de prestations intégrées - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur : François GERNIGON
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a confié à ALDEV, dans le cadre d'un contrat de prestations intégrées, les missions relevant de l'« Action économique, enseignement supérieur recherche et emploi» en vue de développer l'offre économique territoriale, de développer l'emploi local et de soutenir l'enseignement supérieur et la recherche sur le territoire de la Communauté Urbaine.

Pour ces missions qui relèvent d'un service public administratif, ALDEV perçoit une participation financière de la collectivité qui peut être amenée à être revue, notamment en cas « d'une évolution des conditions économiques extérieures aux parties ».

Le Fonds Social Européen ayant versé sur 2019, au titre du financement des actions d'ALDEV en matière d'emploi, des subventions plus faibles que prévu, un surcoût de 26 863.22 € a été enregistré sur le compte de résultat 2019 des missions à caractère administratif qui lui sont confiées.

Il convient par conséquent, d'ajuster le montant de la participation 2019 d'Angers Loire Métropole à la SPL ALDEV.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 1 au contrat de prestations intégrées entre Angers Loire Métropole et la Société Publique Locale ALDEV pour les missions concernant « Action économique, enseignement supérieur, recherche et emploi ».

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Marc GOUA, M. Yves GIDOIN, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Mme Corinne GROSSET, Mme Constance NEBBULA.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 32

Délibération n°: DEL-2020-340

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Société Publique Locale Angers Loire Expo Congrès (ALTEC) - Office de Tourisme et Promotion touristique - Convention de prestations intégrées de service public - Avenant n° 4

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

La convention de prestations intégrées entre la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole et la SPL Angers Loire Tourisme Expo Congrès relatif à l'Office de tourisme et la promotion touristique a pris effet au 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

La présente délibération a pour objet l'approbation d'un avenant N°4 entre la Société Publique Locale et la Communauté urbaine afin de lui confier pleinement l'accueil et l'organisation de l'évènement Congrès Mondial de l'Horticulture en 2022, et de soutenir, dans le contexte de crise sanitaire Covid impactant lourdement le secteur du tourisme, la promotion de l'opération « Mille et une nuits » à destination des hôteliers.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1411-19,
Vu le Code de la Commande Publique, articles L3211-1 et L3221-1,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°4 à la convention de prestations intégrées de service public relatif à l'office de tourisme et à la promotion touristique entre Angers Loire Métropole et la Société publique locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès

Autorise Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer cet avenant

Autorise le versement par Angers Loire Métropole d'un montant de 100 000€ net de taxe en une fois à la SPL Angers Loire Tourisme Expo Congrès

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Charles PRONO, M. Jérémy GIRAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Bruno RICHOU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 33

Délibération n°: DEL-2020-341

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

CPER 2015-2020 - Université d'Angers - Bibliothèque universitaire de Belle-Beille - Opération de construction d'un datacenter - Maitrise d'ouvrage - Attribution d'une subvention - Avenant à la convention - Approbation

Rapporteur : Benoit PILET
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 10 octobre 2016, Angers Loire Métropole a accordé à l'Université d'Angers, dans le cadre du CPER 2015-2020, une subvention pour le projet de construction d'un datacenter en extension de la bibliothèque universitaire de Belle-Beille à Angers. Cette participation financière, d'un montant de 500 000 €, a fait l'objet d'une convention signée le 25 novembre 2016.

Les coûts liés au projet de construction du datacenter dépassent le budget prévisionnel soumis par l'Université d'Angers, maître d'ouvrage.

De façon à terminer ce projet de datacenter, structure nécessaire pour le stockage des données de la communauté universitaire angevine, il est proposé qu'Angers Loire Métropole attribue 800 000 € de crédits supplémentaires. La subvention totale s'élèverait ainsi à 1 300 000 €.

Ces 800 000 € correspondent à une reventilation de crédits inscrits dans le cadre du CPER 2015-2020 et non utilisés.

Il convient donc d'établir un avenant n° 1 à la convention afin d'adapter les modalités de versement de la subvention d'Angers Loire Métropole au calendrier d'avancée du projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole
Vu la délibération DEL-2016-213 du Conseil de communauté du 10 octobre 2016 approuvant la subvention pour ce projet,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 23 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention avec l'Université d'Angers.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 à la convention.

Attribue une participation financière de 800 000 € supplémentaire à l'Université d'Angers.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à la majorité
Contre: 1, M. Stéphane LEFLOCH.
Abstention: 1, Mme Claire SCHWEITZER.
N'ont pas pris part au vote: M. Benoit PILET, M. Benjamin KIRSCHNER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 34

Délibération n°: DEL-2020-342

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Impact COVID-19 - Création et entretien du réseau d'éclairage public 2019-2022 - Bouygues Energies et Services - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 8 avril 2019, le Conseil de communauté a autorisé la signature du marché ayant pour objet la création et l'entretien du réseau d'éclairage public de la Communauté urbaine de 2019 à 2022.

Il s'agit d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT conclu avec 2 titulaires. Angers Loire Métropole agit en qualité de coordonnateur dans le cadre du groupement de commandes avec la Ville d'Angers.

Compte tenu de la crise sanitaire actuellement rencontrée, le titulaire Bouygues Energies et Services, qui est intervenu sur des chantiers durant la première période d'état d'urgence sanitaire, a sollicité la collectivité, considérant que les prestations, objet du marché, ne pouvaient pas être exécutées tel que prévu aux pièces contractuelles.

Pour tenir compte de ces circonstances imprévues et conformément aux dispositions légales, il est proposé de conclure un avenant ayant pour objet de prendre en compte, après négociations, et à hauteur de 50%, les coûts directs inhérents aux mesures spécifiques sanitaires de protection liées à ce marché, pour les chantiers intervenus durant la période allant du 17 mars au 23 juillet 2020.

Il est donc proposé de conclure un avenant au marché afin d'ajouter un prix nouveau au bordereau des prix unitaires (22,40 € HT).

Le prestataire est intervenu sur les chantiers Picotière, Hydrangéas et Place Ney.
Sur ces chantiers, le nombre de compagnons présents a été comptabilisé contradictoirement avec l'entreprise à 70 hommes par jour.

L'incidence financière de cet avenant est estimée à 1 568 € HT soit 1 881,60 € TTC, ce qui représente une plus-value de 0,35 % par rapport au montant réalisé depuis le début d'exécution du marché (à savoir 449 310,21 € HT soit 539 172,25 € TTC).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et notamment l'article 139 3°,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2019-54 du Conseil de communauté du 8 avril 2019 autorisant la signature du marché,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 17 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 au marché public ayant pour objet la création et l'entretien du réseau d'éclairage public de la Communauté urbaine 2019-2022.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer, avec le titulaire Bouygues Energies et Services et pour les motifs précités.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 35

Délibération n°: DEL-2020-343

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Impact COVID-19 - Travaux VRD (Voirie Réseaux Divers) - Création et entretien de voirie 2020-2024 - Colas Centre Ouest - Avenant n°1 au marché - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 10 février 2020, le Conseil de communauté a autorisé la signature du marché ayant pour objet les travaux de création et d'entretien de voirie de 2020 à 2024.

Il s'agit d'un accord-cadre mixte (à bons de commandes et à marchés subséquents), multi-attributaires, sans minimum ni maximum.
Le marché a été passé, dans le cadre de la mise en place de la compétence voirie communautaire, par la Angers Loire Métropole, en qualité de coordonnateur dans le cadre d'un groupement de commandes.

Compte tenu de la crise sanitaire actuellement rencontrée, le titulaire Colas Centre Ouest Agence Anjou a sollicité la collectivité, considérant que les prestations, objet du marché, ne pouvaient pas être exécutées tel que prévu aux pièces contractuelles.

Afin de tenir compte de ces circonstances imprévues et conformément aux dispositions légales, il est proposé de conclure un avenant ayant pour objet de prendre en compte, après négociations, et à hauteur de 50%, les coûts directs inhérents aux mesures spécifiques sanitaires de protection liées à ce marché, pour les chantiers intervenus durant la période allant du 17 mars au 23 juillet 2020 (période d'état d'urgence sanitaire).

L'avenant a ainsi pour objet d'ajouter un prix nouveau au bordereau des prix unitaires (22,40 € HT).

Plusieurs chantiers de travaux VRD sont concernés (parking Darwin, place Ney, parking Lavoisier, rue Bobillot, stationnements rue Besnardière, enrobés rues Fleming et de l'Hirondelle, pistes cyclables du Boulevard Blanchoin).
Sur ces chantiers, le nombre de compagnons présents a été comptabilisé contradictoirement avec l'entreprise à 260 homme/jour.

L'incidence financière de cet avenant est estimée à 5 824 € HT soit 6 988,80 € TTC, il représente une plus-value de 0,37 % par rapport au montant réalisé depuis le début de l'exécution du marché (à savoir 1 584 587,57 € HT soit 1 898 368,08 € TTC).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment l'article R 2194-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2020-34 du Conseil de communauté du 10 février 2020 autorisant la signature du marché,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 17 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 au marché public ayant pour objet les travaux de création et d'entretien de voirie 2020-2024.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer, avec le titulaire Colas Centre Ouest Agence Anjou et pour les motifs précités.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N°36

Délibération n°: DEL-2020-344

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Impact COVID-19 - Rénovation de l'exutoire pluvial de la Baumette - GTM Travaux Spéciaux - Avenant n°1 au marché de travaux - Approbation.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 10 février 2020, le Conseil de communauté a autorisé la signature du marché relatif aux travaux de rénovation de l'exutoire de la Baumette, conclu avec l'entreprise GTM Travaux Spéciaux.

Ces travaux consistent à réhabiliter de manière durable l'exutoire en effectuant les travaux de rénovation indispensables qui portent sur :

- la réalisation d'un puit de visite et d'accès (ouvrage d'interface entre les buses amont et aval et accès unique pour la réhabilitation de la section amont),
- la fourniture et pose en tranchée du réseau d'assainissement aval,
- la réhabilitation intérieure de la buse métallique à l'amont.

Ils font suite au confortement des talus du fossé de dérivation de l'exutoire, situé à proximité de la déchèterie de la Baumette, et intervenus en 2019, après l'effondrement au droit de la buse du réseau pluvial ayant entrainé une obstruction de l'ouvrage empêchant tout écoulement.

Le marché a été conclu pour les montants forfaitaires suivants :

- Tranche ferme : regard de raccordement, busage aval et réhabilitation par tubage de l'exutoire : 474 012,24 € HT soit 568 814,69 € TTC.
- Tranche optionnelle 1 : tubage de l'ouvrage amont : 973 727,96 € HT soit 1 168 473,55 € TTC.
- Montant total initial du marché : 1 447 740,20 € HT soit 1 737 288,24 € TTC.

Compte tenu de la crise sanitaire actuellement rencontrée, le titulaire a sollicité la collectivité, considérant que les prestations, objet du marché, ne pouvaient pas être exécutées tel que prévu aux pièces contractuelles.

Pour tenir compte de ces circonstances imprévues et conformément aux dispositions légales, il est proposé de conclure un avenant ayant pour objet de prendre en compte, après négociations, les coûts directs inhérents aux mesures spécifiques sanitaires de protection concernant la tranche ferme, à hauteur de 50%, et pour la période de travaux impactée par l'état d'urgence sanitaire, soit, pour ce chantier, du 2 juillet au 23 juillet 2020.

Cet avenant s'élève ainsi à 1 139,25 € HT soit 1 367,10 € TTC ; il représente une plus-value de 0,24% par rapport au montant initial de la tranche ferme, qui passe ainsi à 475 151,49 € HT soit 570 181,78 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique autorisant la signature du marché,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2020-22 du Conseil de Communauté du 10 février 2020,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 17 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 au marché public de travaux de rénovation de l'exutoire de la Baumette.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 37

Délibération n°: DEL-2020-345

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Impact COVID-19 - Création, extension et restructuration de la Boucle Optique Angevine et des infrastructures de communications électroniques - Bouygues Energies et Services - Cegelec Angers Infras - Avenants au marché - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 11 juin 2018, le Conseil de communauté a autorisé la signature du marché ayant pour objet la création, l'extension et la restructuration de la Boucle Optique Angevine et des infrastructures de communications électroniques.

Il s'agit d'un accord-cadre avec un montant maximum de 5 500 000 € HT sur sa durée totale, conclu pour un an reconductible 3 fois.
Le marché a été passé par Angers Loire Métropole agissant en qualité de coordonnateur dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Ville d'Angers.

Il est conclu avec 2 titulaires :
- Bouygues Energies et Services,
- Cegelec Angers Infras.

Compte tenu de la crise sanitaire actuellement rencontrée, les deux prestataires, qui sont intervenus sur des chantiers durant la première période d'état d'urgence sanitaire, ont sollicité la collectivité, considérant que les prestations, objet du marché, ne pouvaient pas être exécutées tel que prévu aux pièces contractuelles.

Pour tenir compte de ces circonstances imprévues et conformément aux dispositions légales, il est proposé de conclure un avenant, avec chacun des titulaires, ayant pour objet de prendre en compte, après négociations, et à hauteur de 50%, les coûts directs inhérents aux mesures spécifiques sanitaires de protection liées à ce marché, pour les chantiers intervenus durant la période allant du 17 mars au 23 juillet 2020 (période d'état d'urgence sanitaire).

Chaque avenant a ainsi pour objet d'ajouter un prix nouveau au bordereau des prix unitaires (22,40 € HT).

Le prestataire Bouygues Energies et Services est intervenu sur les chantiers Maison du Lac de Maine, Rue Wresinski, Place Kennedy, et sur différents groupes scolaires.
Sur ces chantiers, le nombre de compagnons présents a été comptabilisé contradictoirement avec l'entreprise à 68 homme/jour.

L'incidence financière de cet avenant est ainsi estimée à 1 523,20 € HT soit 1 827,84 € TTC, ce qui représente une plus-value :
- soit de 0,16 % par rapport au montant réalisé depuis le début d'exécution du marché (à savoir 966 813,66 € HT soit 1 160 176,39 € TTC),
- soit de 0,35 % par rapport au montant moyen annuel réalisé sur les deux premières années d'exécution du marché (à savoir 437 426,54 € HT soit 524 911,85 € TTC).

Le prestataire CEGELEC ANGERS INFRAS est intervenu sur les chantiers Place Bichon et Place Ney. Sur ces chantiers, le nombre de compagnons présents a été comptabilisé contradictoirement avec l'entreprise à 131 homme/jour.

L'incidence financière de cet avenant est ainsi estimée à 2 934,40 € HT soit 3 521,28 € TTC, ce qui représente une plus-value :
- soit de 0,30 % par rapport au montant réalisé depuis le début d'exécution du marché (à savoir 966 813,66 € HT soit 1 160 176,39 € TTC),
- soit de 0,67 % par rapport au montant moyen annuel réalisé sur les deux premières années d'exécution du marché (à savoir 437 426,54 € HT soit 524 911,85 € TTC).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu la délibération DEL-2018-133 du Conseil de Communauté du 11 juin 2018,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 17 novembre 2020

DELIBERE

Approuve les deux avenants au marché public ayant pour objet la création, l'extension et la restructuration de la boucle optique Angevine et des infrastructures de communications électroniques.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les avenants avec les deux titulaires, Bouygues Energies et Services et Cegelec Angers Infras pour les motifs précités.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 38

Délibération n°: DEL-2020-346

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Tramway - Lignes B et C - Travaux de dévoiement des réseaux et d'aménagement - Avenue du Général Patton, boulevard Henri-Arnauld/ rue Beaurepaire, boulevard Ayrault/ boulevard Carnot, boulevard St Michel/boulevard Allonneau, place Molière/rue Boisnet - Exonération des droits de voirie pour les commerces

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de la mise en œuvre des lignes B et C du tramway, lors des travaux de dévoiement des réseaux et d'aménagement de la ligne de tramway, un accompagnement de proximité des riverains professionnels est réalisé.

S'agissant de travaux de grande ampleur, s'appuyant sur la jurisprudence actuelle et dans le but de soutenir économiquement les commerces de ces voies, Angers Loire Métropole accorde une exonération des droits de voirie (enseigne, terrasse couverte) aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public, situés sur le périmètre indemnisable de la ligne B du tramway, au prorata du nombre de mois de travaux sur l'année 2020.

Le périmètre d'indemnisation concerné joint à la présente délibération intègre tout ou une partie :

- de l'avenue du Général Patton et ses rues adjacentes,
- du boulevard Henri-Arnauld / rue Baurepaire et leurs rues adjacentes,
- du boulevard Ayrault / boulevard Carnot et leurs rues adjacentes,
- du boulevard St Michel / boulevard Auguste Allonneau et leurs rues adjacentes

Au titre de l'année 2021, Angers Loire Métropole accorde une exonération des droits de voirie (enseigne, terrasse couverte) aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public situés sur le périmètre indemnisable de la ligne B du tramway joint à la présente délibération, au prorata du nombre de mois de travaux. Le périmètre d'indemnisation concerné joint à la présente délibération intègre tout ou une partie :

- de l'avenue du Général Patton et ses rues adjacentes,
- du boulevard Henri-Arnauld / rue Baurepaire et leurs rues adjacentes
- de la place Molière / rue Boisnet et leurs rues adjacentes,
- du boulevard St Michel / boulevard Auguste Allonneau et leurs rues adjacentes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2017-157 du Conseil de communauté du 11 septembre 2017,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 17 novembre 2020

DELIBERE

Accorde une exonération au prorata du nombre de mois de travaux au titre de l'année 2020 des droits de voirie aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public (enseigne, terrasse couverte) situés sur le périmètre indemnisable de la ligne B du tramway conformément au périmètre joint à la présente délibération. Intègre pour la totalité ou en partie l'avenue du Général Patton, le boulevard Henri-Arnauld, la rue Beaurepaire, le boulevard Ayrault, le boulevard Carnot, le boulevard St Michel, le boulevard Auguste Allonneau et les tronçons concernés des rues adjacentes.

Accorde une exonération au prorata du nombre de mois de travaux au titre de l'année 2021 des droits de voirie aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public (enseigne, terrasse couverte) situés sur le

Beaurepaire, la place Molière, la rue Boisnet, le boulevard St Michel, le boulevard Auguste Allonneau et les tronçons concernés des rues adjacentes.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N°39

Délibération n°: DEL-2020-347

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Tarifs de voirie - Redevances d'occupation du domaine public - Maintien des tarifs des communes

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Depuis le 1er janvier 2016, Angers Loire Métropole a été transformée en Communauté urbaine avec de nouvelles compétences. Dans ce cadre, les permissions de voirie relèvent désormais de sa compétence et à ce titre, elle perçoit les redevances d'occupation du domaine public.

Pour 2020, il avait été décidé de maintenir, les tarifs adoptés par chaque commune, pendant une période transitoire correspondant à la durée des conventions de gestion et permettant ainsi aux communes d'agir pour le compte d'Angers Loire Métropole.

Il est proposé de maintenir ces modalités en 2021, dans l'attente de la mise en place de tarifs de voirie communautaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 17 novembre 2020

DELIBERE

Approuve le maintien de l'application des tarifs adoptés par chaque commune d'Angers Loire Métropole, jusqu'à l'adoption des tarifs de voirie communautaires pour l'année 2021.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 40

Délibération n°: DEL-2020-348

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Angers - Projet Urbain Partenarial (PUP) - Rue de Pruniers - Deuxième convention avec la Société VINCI Immobilier - Avenant n° 1 - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

La Société Vinci Immobilier Résidentiel envisage, sur la commune d'Angers, la réalisation d'une opération de construction de 26 logements située au 1 rue de Pruniers (cadastré section EY n°392), secteur classé en zone UD au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole.

Cette opération de construction rend nécessaire la réalisation d'équipements publics dont il est envisagé d'assurer une partie du financement par un Projet Urbain Partenarial (PUP).

Pour ce faire, une deuxième convention tripartite avec la société Vinci Immobilier Résidentiel et Angers Loire Métropole a été conclue le 27 octobre 2020. Cette convention d'une durée de 10 ans fixe notamment :

- la liste des équipements que la ville d'Angers s'engage à réaliser (réalisation sous sa propre maîtrise d'ouvrage ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée),
- la part du coût de ces équipements qui sera versée par la société Vinci Immobilier Résidentiel,
- les modalités de versements
- et l'exonération de la part intercommunale de la taxe d'aménagement

Toutefois, les modifications de l'échéancier dans l'acquisition du terrain et le dépôt de la Déclaration Règlementaire d'Ouverture de Chantier reportent à l'année 2021 les versements de la participation du constructeur fixée à 210 497,88 € TTC prévus à l'article 6 de la convention.

C'est pourquoi, il est proposé de passer un avenant à cette deuxième convention de Projet Urbain Partenarial avec la société Vinci Immobilier Résidentiel en proposant un nouvel échéancier des versements de la participation comme suit :

- Le premier versement le 1er décembre 2021, à hauteur de 25 %, après l'acquisition définitive du terrain.
- Le deuxième versement le 1er juillet 2022, soit 7 mois après le premier versement à hauteur de 50 %,
- Le troisième versement, à l'achèvement des travaux d'équipements publics prévus par la convention, attesté par la production par la Ville d'Angers du procès-verbal de réception des ouvrages sans réserve, à hauteur de 25 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2020-205 du Conseil de communauté du 14 septembre 2020 approuvant le deuxième Projet Urbain Partenarial de la rue de Pruniers, à Angers.

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 17 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention de Projet Urbain Partenarial n°2 de la rue de Pruniers à Angers avec la société Vinci Immobilier Résidentiel et la Ville d'Angers.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 41

Délibération n°: DEL-2020-349

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Saint-Barthélemy-d'Anjou - Site du chêne Vert - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Roch BRANCOUR
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

A la suite du départ des agents du Service Départemental de Secours et d'Incendie (S.D.I.S.), les logements de fonction de la caserne du Chêne Vert situés à Saint-Barthélemy d'Anjou au 8 rue du Chêne Vert, ont été cédés à PODELIHA par acte de vente du 3 septembre 2020 en vue d'une réhabilitation pour une opération à vocation sociale.

Il s'est avéré lors des études de réhabilitation du site que les coûts de désamiantage s'avéraient beaucoup plus importants qu'estimés lors des discussions de vente.

Afin d'atténuer la charge financière de ces travaux de désamiantage et pour que cette opération puisse tendre vers un équilibre financier, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 000 € à Podeliha.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 17 novembre 2020

DELIBERE

Attribue à Podeliha une aide exceptionnelle de 150 000 € pour atténuer la charge financière du désamiantage à réaliser sur les locaux situés à Saint-Barthélemy-d'Anjou, 8 rue du Chêne Vert, en vue de la programmation d'une opération à vocation sociale.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU, M. Dominique BREJEON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 42

Délibération n°: DEL-2020-350

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Participation financière aux ZAC Verneau et ZAC Capucins

Rapporteur : Roch BRANCOUR
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

A la suite des délibérations d'approbation des Comptes Rendus Annuel à la Collectivité des ZAC Verneau et Capucins il convient d'approuver les versements prévus à savoir :

- Pour la ZAC Verneau, le paiement partiel des ouvrages du secteur Nord-Ouest, d'un montant de 720 000 € TTC pour l'année 2020 à ALTER Cités,
- Pour la ZAC Capucins le versement de 410 000 € net de taxe au titre d'une participation d'équilibre à ALTER Public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les délibérations du Conseil de Communauté du 12 octobre 2020, portant approbation des Comptes Rendus Annuel à la collectivité (CRAC) des Zones d'Aménagement Concerté de Verneau et des Capucins,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Approuve le versement à ALTER Cités d'une participation de 720 000 € TTC au titre du paiement partiel des ouvrages secteur Nord-Ouest, de la ZAC Verneau.

Approuve le versement à ALTER Public d'une participation d'équilibre d'un montant de 410 000 € pour la ZAC des Capucins.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Jean-Charles PRONO, M. Emmanuel CAPUS, M. Denis CHIMIER, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N°43

Délibération n°: DEL-2020-351

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT ET LOGEMENT

Délégation des aides à la pierre 2016-2021 - Exercice 2020 - Avenant n°8 à la convention générale - Avenant n°10 à la convention pour la gestion des aides à l'Habitat privé (ANAH) - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Les conventions de délégation de compétence de l'Etat au profit d'Angers Loire Métropole, pour la période 2016–2021, organisent la gestion des aides à la pierre pour les parcs de logements publics (HLM) et privés (ANAH) et la mise à disposition des services de l'Etat pour la gestion des aides du parc privé.

La convention générale de délégation des aides à la pierre prévoit, notamment, les modalités de calcul et de mise à disposition des droits à engagement par avenants qui interviennent au moins deux fois par an, en début et en fin d'exercice.

Le contexte sanitaire de cette année a impacté les objectifs et enveloppes. Pour cette fin d'exercice, le Fonds National d'Aides à la Pierre (FNAP) a fait le choix de moduler les enveloppes en fonction des perspectives de financements à fin 2020. Les objectifs et les enveloppes de droits à engagements du parc public d'Angers Loire Métropole pour l'année en cours sont les suivants : 1 568 044 €, compte tenu des objectifs de production à 426 logements PLUS / PLAI dont 170 PLAI (au lieu de 516 PLUS / PLAI initialement prévus). Le contingent d'agréments de PLS est augmenté à 245 logements contre 200 et le volume de PSLA est porté à 199 agréments au lieu de 230.

Les aides totales attribuées sont supérieures aux aides initiales puisque sont intégrées une opération de démolition de 32 logements à Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire Habitat) et à Avrillé, 2 opérations de constructions neuves offrant un cumule 16 logements PLAI adaptés dédiés à des ménages cumulant des difficultés d'accès au logement au regard notamment de handicaps (Podeliha).

Pour le parc privé (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ANAH) les objectifs d'amélioration et les enveloppes de droits à engagements sont majorés : 253 logements privés améliorés sont ciblés, répartis en 240 au profit des propriétaires occupants (contre 148 initialement), 8 pour les propriétaires bailleurs (contre 7). Enfin, 2 copropriétés soit 5 lots seront finalement accompagnés contre 64 lots initialement prévues.

La crise sanitaire n'a pas permis le travail de mobilisation envisagée et la tenue des réunions syndicales dans des délais permettant une intervention en 2020. L'enveloppe correspondante est portée à 2 381 857 €.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la convention de délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat signée le 31 mai 2016,
Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'ANAH le 25 mai 2016,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 17 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 10 à la convention générale de délégation des aides à la pierre de l'Etat 2016 – 2021, dit avenant de fin de gestion 2016.

Approuve l'avenant n°8 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé, dit avenant de fin de gestion 2016.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les avenants afférents.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU, M. Dominique BREJEON, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 44

Délibération n°: DEL-2020-352

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT ET LOGEMENT

PLH - Programme Local de l'Habitat - Convention de partenariat avec Action Logement - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Le logement occupe toute sa place dans le projet de territoire d'Angers Loire Métropole. Il accompagne et renforce notamment les politiques de développement économique, d'implantation d'entreprises et d'attractivité du territoire.

Action Logement est un acteur incontournable de la politique du logement au service des entreprises et de leurs salariés. En effet, en complément de la mobilisation de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC), Action Logement a décidé d'initier un Plan d'Investissement Volontaire pour notamment favoriser l'amélioration de la performance énergétique et l'adaptation au handicap et au vieillissement des logements privés en zone détendue. Par ailleurs, Action Logement a développé une offre de service « Louer pour l'emploi » pour accompagner l'amélioration du parc locatif privé en zone tendue.

Afin de pouvoir mobiliser ces deux dispositifs, le territoire doit s'engager auprès d'Action Logement.

Aussi, par cette convention, les deux parties s'associent pour mettre en œuvre les politiques suivantes :

- Favoriser l'amélioration énergétique du parc de logements privés (individuels et collectifs) (hors Angers) et l'aménagement d'un habitat plus inclusif pour les salariés des entreprises du secteur privé comme défini dans le Plan d'Investissement Volontaire ;
- Accompagner l'amélioration du parc locatif privé par l'expérimentation du dispositif Louer pour l'Emploi sur Angers ;
- Faciliter l'accès au logement des jeunes et des salariés en situation de mobilité professionnelle ;
- Etudier, développer le cas échéant, des projets innovants dans l'intérêt du territoire à l'initiative de l'un ou de l'autre des signataires.

Cette convention est conclue pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 17 novembre 2020

DELIBERE

Approuve l'offre de service « Louer pour l'emploi » d'Action Logement.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Habitat à signer la lettre d'intention relative à la mise en œuvre du plan « Louer pour l'Emploi » sur le territoire.

Approuve la convention cadre de partenariat avec Action Logement.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Habitat à la signer ainsi que tous les avenants et actes afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 45

Délibération n°: DEL-2020-353

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Trélazé - Salle de mémoire et de convivialité - Site des allumettes - Attribution d'un fonds de concours - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

La Ville de Trélazé a engagé un important projet de réhabilitation globale du site des Allumettes en conservant les monuments emblématiques de l'ancienne activité industrielle. Ce projet inclut notamment la construction d'une grande surface commerciale, de logements et l'aménagement d'une salle de mémoire et de convivialité. C'est une opération d'envergure de reconquête d'une friche industrielle.

Le coût prévisionnel de construction de la salle de mémoire et de convivialité est estimé à 300 000 € HT. Il est proposé qu'Angers Loire Métropole participe au financement de cet équipement en apportant un fonds de concours de 60 000 € correspondant à 20 % du montant de l'opération :

Coût du projet	Financements		
300 000 €	Subvention DSIL	90 000 €	30%
	Fonds de Concours ALM	60 000 €	20%
	Autres financements	50 000 €	17%
	Ville de Trélazé	100 000 €	33%

Le fonds de concours ne peut pas dépasser le financement assuré par la commune bénéficiaire du fonds de concours. Ainsi, le versement sera effectué à l'achèvement du chantier sur présentation des justificatifs du coût global des travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Attribue un fonds de concours d'un montant de 60 000 € à la Ville de Trélazé versé à l'achèvement des travaux.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 46

Délibération n°: DEL-2020-354

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE

Travaux d'entretien des ouvrages d'art - Groupement de commandes avec la Ville d'Angers, d'Avrillé, de Longuenée-en-Anjou et de Saint-Barthélemy-d'Anjou - Autorisation de signature des contrats

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

En 2015, Angers Loire Métropole a changé de statut pour devenir Communauté urbaine. Ce nouveau statut impose réglementairement à Angers Loire Métropole de prendre en charge la compétence Voirie sur le domaine public communal (hors routes départementales, nationales et autoroutières).

Pour faire face à cette contrainte et permettre aux collectivités de réfléchir à une organisation opérationnelle, des conventions ont été passées entre Angers Loire Métropole et les communes, ces dernières continuant à réaliser l'entretien moyennant un remboursement par la Communauté urbaine.
Ce dispositif provisoire prendra fin le 31 décembre 2021.
Une consultation en groupement de commandes avec les communes d'Angers, d'Avrillé, de Longuenée-en-Anjou et de Saint-Barthélemy-d'Anjou, a été lancée pour la réalisation des travaux de démolition, de terrassement, d'entretien, de réparation ou de construction d'ouvrages en maçonnerie, en béton armé ou non armé, de coffrage et d'étaiement ainsi que des travaux de chaussées.

Le contrat prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires, sans minimum et avec un maximum. Il sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, et reconductible trois fois pour des périodes successives d'une durée d'un an.

Le contrat sera utilisé par les communes membres du groupement de commandes via le dispositif des conventions de gestion, dès sa notification. A compter du 1er janvier 2022, il sera utilisé par Angers Loire Métropole pour toutes les commandes liées à la compétence de voirie communautaire, et par les communes membres du groupement de commandes pour les travaux non liés à la compétence voirie.

Le rapport d'analyse des offres a proposé à la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer l'accord-cadre aux trois opérateurs suivants, dans la limite du montant maximum de 5 349 000 € HT pour la durée totale du marché :

- NGE GENIE CIVIL sis à SAINT-HERBLAIN (44800), par application des prix unitaires du BPU aux quantités réellement exécutées et sur devis, qui se verra attribuer un minimum de 3 commandes par période d'exécution

- ATS sis à BALLAN-MIRÉ (37510), par application des prix unitaires du BPU aux quantités réellement exécutées et sur devis, qui se verra attribuer un minimum de 2 commandes par période d'exécution

- BONNET sis à COULONGES SUR L'AUTIZE (79160), par application des prix unitaires du BPU aux quantités réellement exécutées et sur devis, qui se verra attribuer un minimum de 1 commande par période d'exécution

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code le Commande Publique,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Autorise le Président d'ALM ou le Premier Vice-Président, à signer pour le compte de tous les membres du groupement de commandes *(ALM coordonnateur)*, les contrats avec les entreprises et pour le montant

maximum cités ci-dessus, ainsi que tout acte se rapportant à la procédure, la notification et l'exécution du contrat.

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 47

Délibération n°: DEL-2020-355

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Compétences voiries, réseaux eaux pluviales, éclairage public - Convention de gestion - Avenant n°3 - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Depuis le 1er septembre 2015, Angers Loire Métropole est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien à l'intérieur de son périmètre, de l'ensemble de la voirie antérieurement communale et de ses dépendances et des réseaux d'eau pluviale.

Angers Loire Métropole a conclu avec chacune de ses communes membres une convention de délégation de gestion afin d'assurer la continuité et la sécurité du service public. Par ces conventions, la communauté urbaine a confié aux communes membres l'exercice en son nom et pour son compte la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie et des réseaux d'eaux pluviales.

Il avait été convenu entre les parties qu'Angers Loire Métropole reprendrait l'exercice de la compétence Voirie Eaux Pluviales à compter du 1er janvier 2021. Cependant, la crise sanitaire actuelle n'a pas permis d'avancer aussi vite que prévu dans le projet de reprise en gestion directe de cette compétence.

Par conséquent, cet avenant n°3 prolonge la convention de prestation transitoire de services d'un an. Angers Loire Métropole reprendra l'exercice plein et entier de la compétence Voirie Eaux Pluviales à compter du 1er janvier 2022.

Il convient par avenant d'acter cette décision. De plus, comme prévu dans la convention, les annexes financières sont actualisées à partir des programmes pluri-annuels d'investissement fournis par les communes. Les montants des fonds de concours pour l'année 2020 indiqués dans les annexes financières seront versés par les communes après émission d'un titre de recettes par Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Approuve les avenants aux conventions de gestion à intervenir avec chacune des communes membres d'Angers Loire Métropole,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à les signer,

Autorise la facturation du budget principal vers le budget annexe Transports des frais de mise en accessibilité des transports urbains qui sont remboursés aux communes sur présentation des justificatifs et après validation d'Angers Loire Métropole.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 48

Délibération n°: DEL-2020-356

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Budget 2021 - Budget principal et budgets annexes - Section d'investissement - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021

Rapporteur : François GERNIGON
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Conformément à la réglementation en vigueur (article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Président peut, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante

Ce même article du CGCT prévoit que l'exécutif de la collectivité est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget (y compris celles du compte 16449 relatives aux dépenses afférentes aux emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie).

Compte tenu de ces éléments et pour permettre la continuité des opérations d'investissement engagés en 2020, il est proposé d'autoriser l'ouverture de près de 134,37 millions d'euros de crédits pour l'exercice 2021 ventilés par chapitres et articles budgétaires selon la répartition suivante :

- 53,78 millions d'euros de dépenses d'investissement sur les chapitres budgétaires réels (y compris celles au compte 16449 relatives aux dépenses afférentes aux emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie qui ne font pas partie des dépenses de remboursements de capital de l'emprunt)
- 80,59 millions d'euros de dépenses d'investissement sur les chapitres budgétaires d'ordre (notamment pour réaliser les opérations comptables réglementairement nécessaires à la reconstitution des avances préalables au paiement de notre délégataire dans le cadre des conventions de mandat).

Les principales opérations financées sur ce début d'exercice seront :

- les lignes B et C de tramway,
- la gestion déléguée de la voirie,
- les avances ou participations pour les Zones d'Aménagement Concerté,
- les opérations de renouvellement et d'entretien des réseaux pour les budgets eau et assainissement.

Par ailleurs, il est précisé que cette autorisation ne permet pas de fongibilité entre les crédits d'ordre et les crédits réels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Autorise le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes dans la limite du quart des crédits ventilés par article, ouverts à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021, selon le tableau joint en annexe et sans fongibilité entre crédits réels et crédits d'ordre.

Autorise le mandatement des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget (y compris celles du compte 16449 relatives aux dépenses afférentes aux emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie).

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 49

Délibération n°: DEL-2020-357

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Exercice 2020 - Participation financière du budget principal aux budgets annexes - Contributions des budgets annexes aux frais de structures

Rapporteur : François GERNIGON
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

L'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose un strict équilibre budgétaire des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés par les communes et leurs EPCI. L'article L2224-2 du même code prévoit cependant que le Conseil peut décider d'une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

- Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs,

Angers Loire Métropole dispose notamment de deux SPIC gérés au sein des budgets annexes "Aéroport" et "Transports".

Pour ces deux budgets, les coûts nécessaires à la mise en œuvre du service ne peuvent être financés par les seuls tarifs. C'est pourquoi, il est proposé que ces budgets bénéficient pour cette année d'une participation du budget principal à hauteur de :

- 600 000 € pour le budget Aéroport.
- 11 441 700 € pour le budget Transports.

Par ailleurs, les budgets annexes Eau, Assainissement, Déchets et Transports participent aux frais de structure portés par le budget principal. Il s'agit notamment des charges de personnel et des charges à caractère général (administration générale, assurances, communication, etc…). Ces charges sont évaluées à un montant forfaitaire annuel de :

- 430 000 € pour le budget annexe Eau,
- 390 000 € pour le budget annexe Assainissement,
- 325 000 € pour les budgets annexes Déchets et Transports.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Approuve le versement d'une participation de 600 000 € du budget principal au budget annexe Aéroport.

Approuve le versement d'une participation de 11 441 700 € du budget principal au budget annexe Transports.

Approuve les montants de la contribution annuelle des budgets annexes, relative aux frais de structures supportés par le budget principal, pour l'exercice 2020, à hauteur de :

- 430 000 € pour le budget annexe Eau,
- 390 000 € pour le budget annexe Assainissement,
- 325 000 € pour les budgets annexes Déchets et Transports.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 50

Délibération n°: DEL-2020-358

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Taxe de séjour - Approbation des tarifs

Rapporteur : François GERNIGON
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a institué la taxe de séjour en 1994 sur l'ensemble de ses communes membres.

Lors de sa délibération sur les tarifs applicables, la collectivité doit adopter 8 tarifs correspondant aux 8 catégories d'hébergements définies par la loi.

Angers Loire Métropole n'étant pas concerné par la catégorie la plus haute « Palaces », aucun tarif n'a été déterminé pour celle-ci.

Il convient donc de compléter la dernière délibération avec le tarif pour la catégorie d'hébergement « Palaces ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2333-26 et suivants,
Vu la délibération du Conseil de communauté du 20 juin 1994 instituant la taxe de séjour,
Vu la délibération du Conseil de communauté du 13 décembre 2012 ajustant la grille des tarifs pour la taxe de séjour,
Vu la délibération du Conseil de communauté du 10 septembre 2018 mettant en place la taxation proportionnelle pour les établissements non classés,
Vu la délibération du Conseil de communauté du 11 mars 2019 confirmant les tarifs pour l'ensemble des catégories d'établissement,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Arrête, à compter du 1er janvier 2021, sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole les tarifs de la taxe de séjour suivants pour les hébergements classés et non classés (ou en cours de classement) :

	CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIFS
	HEBERGEMENTS CLASSES	
	Palaces	**1,50 €**
	Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	**1,50 €**
	Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	**1,50 €**
	Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	**1,00 €**
	Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 étoiles et 5 étoiles	**0,90 €**
	Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes	**0,75 €**
PLEIN AIR	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles Autres terrains d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnnement touristique par tranche de 24h	**0,55 €**
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles Autres terrains d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	**0,20 €**
	HEBERGEMENTS NON CLASSES OU EN ATTENTE DE CLASSEMENT	
	Hôtels de tourisme Résidences de tourisme Meublés de tourisme Villages de vacances	**5% du coût de la nuitée par adulte plafonné à 1,50€**

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 51

Délibération n°: DEL-2020-359

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Admission en non valeurs - Eau et assainissement - Listes complémentaires 2020.

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

En complément de la délibération du Conseil de communauté du 09 novembre 2020, Madame la Trésorière Principale d'Angers Municipale a fourni d'autres états de produits irrécouvrables pour les budgets Eau et Assainissement pour les années 2011 à 2020.

Ces produits n'ont pu être recouvrés pour les raisons indiquées en regard du nom de chacun des redevables portés sur ces états : liquidations judiciaires, sommes minimes ne pouvant pas donner lieu à des poursuites, créances éteintes à la suite des procédures de redressement judiciaire, poursuites sans effet…

Il est rappelé que l'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Le montant de ces opérations est imputé sur les crédits inscrits aux budgets correspondants en dépenses conformément aux tableaux détaillés en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49.

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Admet en non-valeurs, conformément aux avis émis par Madame la Trésorière Principale d'Angers Municipale :

- Budget Eau : 99 986,13 €
- Budget Assainissement : 6 535,12 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 52

Délibération n°: DEL-2020-360

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC) - Rapport d'activité 2019

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Conformément aux dispositions légales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par les représentants au Conseil d'Administration ou au conseil de surveillance des Sociétés Publiques Locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport d'activité annuel 2019 de la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 53

Délibération n°: DEL-2020-361

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Société Publique Régionale des Pays-de-la-Loire - Rapport d'activité 2019.

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Conformément aux dispositions légales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des Sociétés Publiques Locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 de la Société Publique Régionale des Pays-de-la-Loire.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 54

Délibération n°: DEL-2020-362

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale ALTER Cités - Rapport d'activité 2019

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Conformément aux dispositions légales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des Sociétés Publiques Locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale ALTER Cités.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 55

Délibération n°: DEL-2020-363

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Société Publique Locale ALTER Public - Rapport d'activité 2019

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Conformément aux dispositions légales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des Sociétés Publiques Locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 de la Société Publique Locale ALTER Public

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 56

Délibération n°: DEL-2020-364

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Société Publique Locale ALTER Services - Rapport d'activité 2019

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Conformément aux dispositions légales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des Sociétés Publiques Locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 de la Société Publique Locale ALTER Services

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 57

Délibération n°: DEL-2020-365

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Société par Actions d'Economie Mixte ALTER Energies - Rapport d'activité 2019.

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Conformément aux dispositions légales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des Sociétés d'Economie Mixte.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 de la Société par actions d'économie mixte ALTER Energies.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 58

Délibération n°: DEL-2020-366

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Société Publique Locale Angers Loire Développement - Rapport d'activité 2019.

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Conformément aux dispositions légales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des Sociétés Publiques Locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 de la Société Publique Locale Angers Loire Développement.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 59

Délibération n°: DEL-2020-367

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Société d'économie mixte pour l'exploitation du marché d'intérêt national du val de loire (SOMINVAL) - Rapport d'activité 2019

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Conformément aux dispositions légales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des Sociétés Publiques Locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 de la Société d'économie mixte pour l'exploitation du marché d'intérêt national du val de Loire (SOMINVAL)

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 60

Délibération n°: DEL-2020-368

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Société Anonyme d'Economie Mixte pour la construction et la gestion de logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) - Rapport d'activité 2019.

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Conformément aux dispositions légales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des Sociétés Publiques Locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 de la société anonyme d'économie mixte de construction et de gestion de logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA)

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 61

Délibération n°: DEL-2020-369

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Délégation de service public - Marché d'intérêt national - Société d'exploitation du marché d'intérêt national du Val de Loire (SOMINVAL) - Rapport annuel 2019 du délégataire.

Rapporteur : François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, « le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il présente les éléments suivants :

- le cadre général de la Délégation de Service Public,
- la description des activités réalisées en 2019 dans le cadre de la délégation,
- l'analyse financière et comptable des opérations afférentes à l'exécution de la mission,
- l'analyse de la qualité de service,
- les éléments prévisionnels : projets nouveaux, plan d'investissements, budget prévisionnel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1411-3,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission Consultative des Services Publics Locaux du 08 octobre 2020
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 octobre 2019

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 de la délégation de service public par la Société d'Economie Mixte pour l'Exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire (SOMINVAL).

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 62

Délibération n°: DEL-2020-370

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Accueil des Gens du Voyage - Aire d'Accueil - Actualisation des tarifs - Approbation

Rapporteur : Jean-Charles PRONO

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole est compétent en matière d'accueil des gens du voyage et assure la gestion de plusieurs aires sur le territoire.

Dans ce cadre, à l'occasion de l'ouverture de l'aire des Ponts-de-Cé en 2018 et de la révision du règlement intérieur des aires, les tarifs ont été actualisés pour prendre en compte la mise en place du système de prépaiement et le versement d'une caution sans évolution des tarifs.

Aujourd'hui, le décret du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage impose de modifier notamment les tarifs par la mise en place d'une caution ne pouvant dépasser le montant total de droit de séjour sur 30 jours.

Parallèlement, dans le cadre d'une harmonisation des politiques tarifaires, il est demandé de revoir à la hausse les tarifs pratiqués sur Angers Loire Métropole, ces derniers étant relativement bas et n'ayant pas évolué depuis 2005.

C'est pourquoi, il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

- **Aires d'accueil**

Objet	Tarifs approuvés le 10 septembre 2018	**Nouveaux Tarifs**
Emplacement 150m2/jour (sanitaires individuels)	1,50 €	1,60 €
Eau/m3	2,45 €	2,50 €
Electricité/Kwh	0,15 €	0,16 €
Caution	100€	48 €
Prépaiement mis en œuvre pour les terrains qui en sont équipés		

- **Aire de grands passages**

Objet	Tarifs approuvés le 10 septembre 2018	**Nouveaux Tarifs**
Caravane Principale/jour	1,50 €	Forfait/semaine/ caravane : 20 €
Eau/m3	2,45 €	
Electricité/Kwh	0,15 €	
Caution/mission	300 €	

- **Divers**

Objet	Tarifs approuvés le 10 septembre 2018	**Nouveau Tarif**
Domiciliation postale /an	20 €	20 €

En cas de dégradation constatée lors de l'état des lieux de sortie, le gestionnaire conserve tout ou partie du dépôt de garantie selon la gravité des dégâts constatés.

Il est précisé que toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations de l'aire sera à la charge de son auteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 18 novembre 2020

DELIBERE

Abroge et remplace la délibération du 18 septembre 2018 fixant les tarifs des aires d'accueil des gens du voyage ;

Approuve les nouveaux tarifs des aires d'accueil qui s'appliquent à compte du 1er janvier 2021.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Marie-Isabelle LEMIERRE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 63

Délibération n°: DEL-2020-371

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - RESSOURCES HUMAINES

Convention annexe relative au service commun des affaires techniques communales - Validation de la répartition du pourcentage d'activité du service commun pour l'année 2020

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

Afin de répondre à un besoin d'assistance en maîtrise d'ouvrage dans les affaires communales relevant principalement du secteur des bâtiments, des espaces verts et de la voirie, un service commun des affaires techniques communales a été mis en place pour les différentes étapes liées aux dossiers : programmation, études, suivi. Une convention cadre et une convention annexe approuvées par délibération du conseil communautaire du 22 janvier 2018 régissent les modalités de partenariat.

Aujourd'hui 11 communes ont intégré ce dispositif, à savoir : Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu, Saint Clément de la Place, Soulaire-et-Bourg Saint-Martin-du-Fouilloux, Sarrigné, Soulaines-sur-Aubance, Béhuard, la commune déléguée de Saint-Léger-des-Bois et Savennières.

Conformément à la convention annexe relative au service commun des affaires techniques communales, il convient de déterminer le pourcentage d'activité du service dévolu à chacune des collectivités pour l'année 2020 en fonction de leurs projets.

Ce pourcentage permet en effet de ventiler le remboursement du coût de fonctionnement du service par collectivité. La répartition d'activité du service commun pour l'année 2020 est la suivante :

Commune	Pourcentage 2020
Béhuard	*3%*
Cantenay-Epinard	*9%*
Ecuillé	*6%*
Feneu	*10%*
Saint-Clément-de-la-Place	*8%*
Commune déléguée de Saint-Léger-des-Bois	*6%*
St Martin du Fouilloux	*9%*
Sarrigné	*6%*
Savennières	*7%*
Soulaines-sur-Aubance	*5%*
Soulaire-et-Bourg	*6%*
ALM	*25%*
TOTAL	**100%**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2018-18 du Conseil de communauté du 22 janvier 2018 approuvant la convention-cadre pour les plateformes de service et les conventions annexes

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 17 novembre 2020

DELIBERE

Valide les pourcentages de répartition de l'activité du service commun entre les communes membres pour l'année 2020

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents s'y rapportant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 décembre 2020

Dossier N° 64

Délibération n°: DEL-2020-372

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - RESSOURCES HUMAINES

Mutualisation des services - Avenant n°3 de la convention avec le CCAS de la Ville d Angers - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU
L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX (départ après la DEL-2020-326), M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2020-321), Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ après la DEL-2020-325), M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ après la DEL-2020-323), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2020-309), M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2020-311), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2020-313), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2020-325), M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (arrivée après la DEL-2020-309)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc CAILLEAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Brigitte FAVRY, M. Jérémy GIRAULT, Mme Lydie JACQUET, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI

ETAIT ABSENTE : Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379.

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK (à partir de la DEL-2020-327)
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2020-322)
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (jusqu'à son départ)
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (jusqu'à son départ)
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2020-310)
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN (à partir de la DEL-2020-312)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2020-314)
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-309)

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON Conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 décembre 2020.

EXPOSE

La convention cadre de mutualisation des services 2017-2021 en regroupant l'ensemble des directions mutualisées permet désormais de consolider les flux financiers et d'assurer les refacturations entre Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et le Centre Communal d'Action Sociale sur la base des données de l'exercice précédent.

La convention cadre en date du 13 décembre 2017 dans son article 3 prévoit que le CCAS procèdera à un remboursement d'un montant plafonné fixé annuellement par délibération par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

Il convient aujourd'hui de supprimer la situation particulière du CCAS pour revenir à une facturation au réel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 décembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant 3 à la convention de mutualisation du CCAS qui supprime le paragraphe « situation particulière du CCAS » afin de revenir au régime général à savoir au réel au vu des comptes d'exploitation et indicateurs.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président délégué
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

Contrôle de légalité - Délibérations du lundi 14 décembre 2020

N° Passage	DEL	Compétences	Titre	Date préfecture
1	DEL-2020-309		Attractivité commerciale - Transports collectifs - Gratuité des transports en commun du 12 au 27 décembre 2020	17 décembre 2020
2	DEL-2020-310		Impact COVID-19 - Association La Ressourcerie des Biscottes - Attribution d'une subvention exceptionnelle	17 décembre 2020
3	DEL-2020-311		Emmaüs Angers - Site Saint-Jean-de-Linières - Convention de financement - Approbation	18 décembre 2020
4	DEL-2020-312		Parc d'activités communautaires Angers / Les-Ponts-de-Cé - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Moulin Marcille 2 - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2019 - Approbation.	17 décembre 2020
5	DEL-2020-313		Projet de pacte de gouvernance - Approbation.	17 décembre 2020
6	DEL-2020-314		Eau et Assainissement - Rapport 2019 sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) eau potable et assainissement des eaux usées - Orientation de la politique publique - Approbation.	17 décembre 2020
7	DEL-2020-315	Politique de la ville	Contrat de ville - Modalités d'observation-évaluation - Rapport d'activité 2019 - Convention avec l'AURA - Avenant - Subvention - Approbation	17 décembre 2020
8	DEL-2020-316	Politique de la ville	NPNRU - Charte de Gestion Urbaine (GUP) de proximité avec les organismes HLM, la Ville d'Angers et l'Etat - Avenant - Approbation	17 décembre 2020
9	DEL-2020-317	Politique de la ville	CVU - Contrat de Ville Unique - Abattement de Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) - Avenant portant sur la convention d'utilisation avec les organismes HLM, la Ville d'Angers, la Ville de Trélazé et l'Etat - Approbation	17 décembre 2020
10	DEL-2020-318		Eau - Loire-Authion - Commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire - Convention d'achat d'eau en gros avec le Syndicat d'Eau de l'Anjou - Avenant n°1 - Approbation	17 décembre 2020
11	DEL-2020-319		Assainissement - Angers - Station de dépollution de la Baumette - Travaux d'amélioration énergétique - Convention de répartition avec SESIEA - Approbation	17 décembre 2020

12	DEL-2020-320		Tramway - Lignes B et C - Dévoiement des réseaux - Marchés de travaux sur les secteurs Bon Pasteur, Aragon, Dumesnil et Henri Arnaud - Avenants - Approbation.	17 décembre 2020
13	DEL-2020-321		GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - Digue du Petit Louet et digue de Vernusson - Etablissement Public Loire - Conventions de délégation de gestion - Avenants - Approbation.	17 décembre 2020
14	DEL-2020-322		Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service Déchets - Approbation	17 décembre 2020
15	DEL-2020-323		Déchèterie de la Claie Brunette - SMITOM Sud Saumurois - Convention - Avenant n°3 - Approbation.	17 décembre 2020
16	DEL-2020-324		Tramway - Ligne A - Entretien de la ligne - Convention avec la Ville d'Angers - Approbation	17 décembre 2020
17	DEL-2020-325		Plan vélo - Acquisition d'un vélo à assistance électrique - Subvention à l'achat - Prolongation de l'opération.	17 décembre 2020
18	DEL-2020-326		Rapport sur la situation en matière de développement durable en 2019-2020 - Approbation	17 décembre 2020
19	DEL-2020-327		SEM Croissance verte - Pacte d'actionnaires - Approbation.	17 décembre 2020
20	DEL-2020-328		Angers - Réseau de chaleur la Roseraie - ALTER Services - Résiliation de la concession de travaux - Protocole transactionnel - Approbation.	17 décembre 2020
21	DEL-2020-329		ALTER Services - Réseau de chaleur la Roseraie - Contrat de prestations intégrées - Accord de principe.	17 décembre 2020
22	DEL-2020-330		Angers - Réseau de chaleur Monplaisir - Résiliation de la convention d'occupation domaniale - Protocole de fin de contrat avec la société MéoRéso - Approbation.	17 décembre 2020
23	DEL-2020-331		Angers - Réseau de chaleur Monplaisir - Société de production d'énergies renouvelables (SEREM) - Liquidation - Avenant au pacte d'actionnaires - Contrat de cession des études - Approbation.	17 décembre 2020
24	DEL-2020-332		ALTER Energies - Centrale solaire de Montreuil-Bellay - Augmentation de la participation financière - Approbation.	17 décembre 2020

25	DEL-2020-333		ALTER Energies - Station bioGNV de Lasse - Prise de participation dans la SCIC-SAS dédiée au portage du projet - Approbation.	17 décembre 2020
26	DEL-2020-334		ALTER Energies - Parc Eolien de l'Hyrôme aux abords de l'A87 - Augmentation de la prise de participation financière - Approbation.	17 décembre 2020
27	DEL-2020-335		Impact COVID-19 - Location de patrimoine propriété de la collectivité - Exonérations redevances et loyers - Approbation	17 décembre 2020
28	DEL-2020-336		Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion du parc d'activités Angers-Marcé - Participation financière complémentaire - Prorogation du délai de remboursement.	17 décembre 2020
29	DEL-2020-337		Coopérative Angers French Tech - Avenant n°1 à la convention - Approbation	17 décembre 2020
30	DEL-2020-338		SPL ALDEV - "Commercialisation, gestion immobilière et foncière du parc économique immobilier" - Convention de prestations intégrées - Avenant n°2 - Approbation	17 décembre 2020
31	DEL-2020-339		SPL ALDEV - "Action économique, enseignement supérieur recherches et emploi" - Convention de prestations intégrées - Avenant n°1 - Approbation	17 décembre 2020
32	DEL-2020-340		Société Publique Locale Angers Loire Expo Congrès (ALTEC) - Office de Tourisme et Promotion touristique - Convention de prestations intégrées de service public - Avenant n° 4	17 décembre 2020
33	DEL-2020-341		CPER 2015-2020 - Université d'Angers - Bibliothèque universitaire de Belle-Beille - Opération de construction d'un datacenter - Maitrise d'ouvrage - Attribution d'une subvention - Avenant à la convention - Approbation	17 décembre 2020
34	DEL-2020-342	Pilotage de la politique	Impact COVID-19 - Création et entretien du réseau d'éclairage public 2019-2022 - Bouygues Energies et Services - Avenant n°1 - Approbation	17 décembre 2020
35	DEL-2020-343	Pilotage de la politique	Impact COVID-19 - Travaux VRD (Voirie Réseaux Divers) - Création et entretien de voirie 2020-2024 - Colas Centre Ouest - Avenant n°1 au marché - Approbation	17 décembre 2020
36	DEL-2020-344	Pilotage de la politique	Impact COVID-19 - Rénovation de l'exutoire pluvial de la Baumette - GTM Travaux Spéciaux - Avenant n°1 au marché de travaux - Approbation.	17 décembre 2020

37	DEL-2020-345	Pilotage de la politique	Impact COVID-19 - Création, extension et restructuration de la Boucle Optique Angevine et des infrastructures de communications électroniques - Bouygues Energies et Services - Cegelec Angers Infras - Avenants au marché - Approbation	17 décembre 2020
38	DEL-2020-346	Pilotage de la politique	Tramway - Lignes B et C - Travaux de dévoiement des réseaux et d'aménagement - Avenue du Général Patton, boulevard Henri-Arnauld/ rue Beaurepaire, boulevard Ayrault/ boulevard Carnot, boulevard St Michel/boulevard Allonneau, place Molière/rue Boisnet - Exonération des droits de voirie pour les commerces	17 décembre 2020
39	DEL-2020-347	Pilotage de la politique	Tarifs de voirie - Redevances d'occupation du domaine public - Maintien des tarifs des communes	17 décembre 2020
40	DEL-2020-348		Angers - Projet Urbain Partenarial (PUP) - Rue de Pruniers - Deuxième convention avec la Société VINCI Immobilier - Avenant n° 1 - Approbation	17 décembre 2020
41	DEL-2020-349		Saint-Barthélemy-d'Anjou - Site du chêne Vert - Attribution d'une subvention	17 décembre 2020
42	DEL-2020-350		Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Participation financière aux ZAC Verneau et ZAC Capucins	17 décembre 2020
43	DEL-2020-351		Délégation des aides à la pierre 2016-2021 - Exercice 2020 - Avenant n°8 à la convention générale - Avenant n°10 à la convention pour la gestion des aides à l'Habitat privé (ANAH) - Approbation	17 décembre 2020
44	DEL-2020-352		PLH - Programme Local de l'Habitat - Convention de partenariat avec Action Logement - Approbation	17 décembre 2020
45	DEL-2020-353		Trélazé - Salle de mémoire et de convivialité - Site des allumettes - Attribution d'un fonds de concours - Approbation	17 décembre 2020
46	DEL-2020-354		Travaux d'entretien des ouvrages d'art - Groupement de commandes avec la Ville d'Angers, d'Avrillé, de Longuenée-en-Anjou et de Saint-Barthélemy-d'Anjou - Autorisation de signature des contrats	17 décembre 2020
47	DEL-2020-355		Compétences voiries, réseaux eaux pluviales, éclairage public - Convention de gestion - Avenant n°3 - Approbation	17 décembre 2020

48	DEL-2020-356		Budget 2021 - Budget principal et budgets annexes - Section d'investissement - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021	17 décembre 2020
49	DEL-2020-357		Exercice 2020 - Participation financière du budget principal aux budgets annexes - Contributions des budgets annexes aux frais de structures	17 décembre 2020
50	DEL-2020-358		Taxe de séjour - Approbation des tarifs	17 décembre 2020
51	DEL-2020-359		Admission en non valeurs - Eau et assainissement - Listes complémentaires 2020.	17 décembre 2020
52	DEL-2020-360		Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC) - Rapport d'activité 2019	17 décembre 2020
53	DEL-2020-361		Société Publique Régionale des Pays-de-la-Loire - Rapport d'activité 2019.	17 décembre 2020
54	DEL-2020-362		Société Anonyme d'Economie Mixte Locale ALTER Cités - Rapport d'activité 2019	17 décembre 2020
55	DEL-2020-363		Société Publique Locale ALTER Public - Rapport d'activité 2019	17 décembre 2020
56	DEL-2020-364		Société Publique Locale ALTER Services - Rapport d'activité 2019	17 décembre 2020
57	DEL-2020-365		Société par Actions d'Economie Mixte ALTER Energies - Rapport d'activité 2019.	17 décembre 2020
58	DEL-2020-366		Société Publique Locale Angers Loire Développement - Rapport d'activité 2019.	17 décembre 2020
59	DEL-2020-367		Société d'économie mixte pour l'exploitation du marché d'intérêt national du val de loire (SOMINVAL) - Rapport d'activité 2019	17 décembre 2020
60	DEL-2020-368		Société Anonyme d'Economie Mixte pour la construction et la gestion de logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) - Rapport d'activité 2019.	17 décembre 2020
61	DEL-2020-369		Délégation de service public - Marché d'intérêt national - Société d'exploitation du marché d'intérêt national du Val de Loire (SOMINVAL) - Rapport annuel 2019 du délégataire.	17 décembre 2020
62	DEL-2020-370		Accueil des Gens du Voyage - Aire d'Accueil - Actualisation des tarifs - Approbation	17 décembre 2020

63	DEL-2020-371		Convention annexe relative au service commun des affaires techniques communales - Validation de la répartition du pourcentage d'activité du service commun pour l'année 2020	17 décembre 2020
64	DEL-2020-372		Mutualisation des services - Avenant n°3 de la convention avec le CCAS de la Ville d Angers - Approbation	17 décembre 2020